

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

VENDREDI 12 MAI 2023 - 2,20 €

N°7026-7027



MIOS

Kipoplue avance ses pions dans l'eau

LANDES

Tourisme : surfer sur la Seignosse attitude

TRIBUNE

Le micmac de l'abandon de poste

ÉVELYNE,
PATRICK ET
CAROLINE
TEYCHENEY

propriétaires des
Vignobles Jade

FAMILLE TEYCHENEY
DU VIN BIO
SINON RIEN

SOMMAIRE

4

GIRONDE ACTU

4 FOCUS

Famille Teycheney,
du vin bio sinon rien

12 ACTU / GIRONDE

Kipoplue avance
ses pions dans l'eau

16 L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS



12

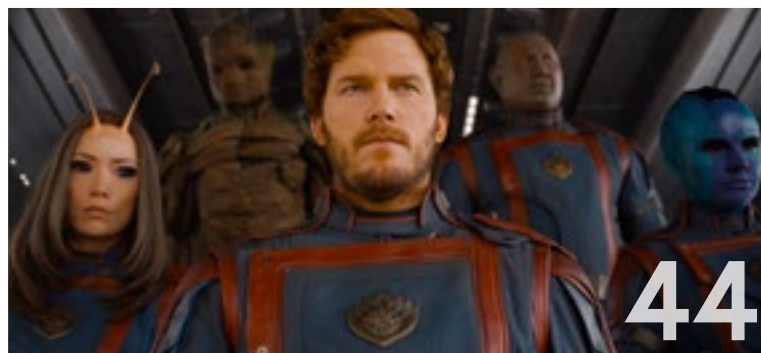


16

36



30



44

22 LE COUP DE CŒUR DE PHILIPPE

Château Picoron, No Lemon No Melon, Vin de France

24 TRIBUNE

Le micmac de l'abandon de poste

RÉGION ACTU

28 ECHOS EN RÉGION

30 LANDES

Tourisme : surfer sur la Seignosse attitude

32 LOT-ET-GARONNE

Éternels compagnons

TENDANCES BUSINESS

34 CONJONCTURE

Le moral des ménages se rétablit légèrement, la consommation stagne

36 PROFESSIONS

Le logement au cœur du 119^e congrès des notaires

38 ÉCONOMIE

L'œuf, produit anti-crise

40 ÉCOLOGIE

Sécheresse : ne pas se tromper de solution

CULTURE & SPECTACLES

42 UN MOIS UNE ŒUVRE

Taillée dans la pierre

44 CINÉMA

Les Gardiens de la Galaxie 3

48 JURISPRUDENCE

57 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL

APPELS D'OFFRES

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

VIE DES SOCIÉTÉS

MANDATAIRES JUDICIAIRES

IMMOBILIER

ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS Édités par la Société ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS - SAS au capital de 45 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex • SIRET 456 200 476 00038 • 05 56 52 32 13 • Réunion des cinq journaux d'informations judiciaires : **AFFICHES BORDELAISES** (fondées en 1904) **ANNALES DÉPARTEMENTALES** (fondées en 1933) **ANNONCES DU SUD-OUEST** (fondées en 1924) **INFORMATEUR JURIDIQUE** (fondé en 1948) **PETITES AFFICHES DE LA GIRONDE** (fondées en 1848) • Directeur de la publication : Guillaume **LALAU** • Directeur adjoint : Nicolas **THOMASSET** • Directeur des rédactions : Vincent **ROUSSET** • Rédactrice en chef : Astrid **GOUZIK** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Sarah **ALBERT**, Noëlle **SANZ**, Cyrielle **MICHAUD** & Raphaëlle **MOURET** • Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE** • Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH** & Marie-Amélie **HUSSON** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Chargée de Webmarketing et Community Manager : Cyrielle **MORFEA** • Assistante Communication Digitale : Magalie **RICCETTI** • Responsable Annonces Légales : Emmanuelle **GESLAIN** • Service Annonces légales : Nicolas **KARNAY**, Adèle **BROCHARD**, Sandrine **CARCENAC** & Estelle **MENAUT** • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptabilité : Florence **MANOEUVRIER** • Service abonnement : Catherine **DEPETRIS** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU**, Christophe **CLERTEAU** & Franck **DUPERIÉ** • **PUBLICITÉ** : Guillaume **LALAU** & Christine **SABOURIN** • Tél. 05 56 52 32 13 • publicite@echos-judiciaires.com • Dépôt légal à parution Hebdomadaire - Parution le vendredi • Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage **SUD MAILING** • Commission paritaire n° 0223 I 82797 ISSN 0420-4360 • Prix unitaire : 2,20 € • Abonnement 1 an : 69 € au 05 57 14 07 55



**CAROLINE
TEYCHENEY**
Présidente des
Vignobles Jade.

FAMILLE TEYCHENEY DU VIN BIO SINON RIEN

Patrick et Évelyne Teycheney, accompagnés de leur fille Caroline, ont mis un pied dans la vigne en 2015 avec une idée en tête : du vin bio sinon rien. Huit ans plus tard, les Vignobles Jade regroupent 32 hectares à Saint-Émilion et 62 hectares à Montussan, sur la propriété familiale La Loubière.

Par Astrid GOUZIK

Un écrin. Il fallait bien ça pour sublimer le nectar des Vignobles Jade, regroupant les propriétés viticoles de la famille Teycheney en Bordeaux et Saint-Émilion. Mais l'élixir qu'il dissimule a troqué son éclat vert contre une robe pourpre, une blanche et même quelques nuances de rosé. Au cœur de la commune de Saint-Hippolyte, la Winery, le chai du Château Fleur de Lisse rutille. Savant dosage entre la précision de l'horlogerie de luxe, les premières amours de Caroline Teycheney qui a fait ses armes chez Kering, et l'aplomb rassurant de l'industrie du BTP où Patrick Teycheney, son père, a connu ses premiers succès (lire p. 11). Ce chai de 115 mètres de long, inauguré en novembre 2021 par Alain Rousset, président du Conseil régional, et l'ancien Pre-

mier ministre Édouard Philippe, concentre les talents de toute la famille. Évelyne Teycheney, qui dirigeait une galerie de kilims dans le centre de Bordeaux, y infuse son goût pour les arts et la décoration.

DEPUIS 1837

Mais l'esthétique ne fait pas tout. Chez les Teycheney, le sens des affaires est aiguisé. En témoigne le classement de Patrick Teycheney parmi les 500 plus grandes fortunes de France, selon le magazine *Challenges*. Et la stratégie des Vignobles Jade est tout aussi affûtée.

« En 2014, mes parents ont cédé leurs activités respectives : mon père s'est retiré de la direction de son groupe de maisons de retraite Colisée et ma mère de sa galerie, place Gambetta. Concomitamment, je quittais mon poste chez

BEST OF WINE TOURISM 2023

Outre sa distinction dans la catégorie « valorisation œnotouristique des pratiques environnementales », le Château Fleur de Lisse, fer de lance des Vignobles Jade, a remporté le prestigieux « International Best of Wine Tourism Award » 2023, lors d'une cérémonie à Mendoza en Argentine.

Ce prix récompense « la qualité et l'intérêt du site bordelais pour les amateurs d'œnotourisme ».

Kering. On décide de reprendre ensemble le Château La Loubière à Montussan, qui est dans la famille depuis 1837 », relate Caroline, la fille unique du couple. Ils créent alors l'entité Vignobles Jade : Caroline en est la présidente, Patrick le directeur général. Ils ont une idée en tête, les prestigieux terroirs de Saint-Émilion leur font de l'œil.

« La biodynamie, cela demande plus de compromis, moins de rendement »

« On a travaillé les ADN de nos vins en fonction des terroirs plutôt que de rassembler nos 32 hectares pour produire 120 000 bouteilles d'un seul vin »

LA TAILLE CRITIQUE

En 2015, mettant en commun leurs ressources personnelles, ils font l'acquisition de deux propriétés en appellation Saint-Émilion Grand Cru : les Châteaux Fleur de Lisse (10 hectares) et L'Étampe (2 hectares). « On voulait tout convertir en bio et en biodynamie. Mais les rendements ne sont pas les mêmes quand on décide de se convertir. De ce fait, on a cherché à faire l'acquisition d'hectares supplémentaires. En 2018, on a racheté à la famille Papon-Nouvel le Château Gaillard qu'on a rebaptisé Fontfleurie, détaille Caroline Teychene. Ces 20 hectares-là étaient déjà labellisés parce que Catherine Papon était l'une des pionnières du bio à Saint-Émilion. » Avec 32 hectares, les Vignobles Jade ont atteint la taille critique pour une exploitation en biodynamie.

DE LA BIODYNAMIE

« En viticulture, nous n'avons pas les mêmes enjeux que les agriculteurs. On n'est pas là pour nourrir la population, on est là pour donner du plaisir avant toute chose. On a cette volonté de respecter le terroir qu'on transmettra aux futures générations, de respecter aussi les collaborateurs y travaillent », souligne-t-elle. « Mais la biodynamie, cela demande plus de compromis, moins de rendement. Il faut avoir une vision à long terme, faire des investissements importants », concède-t-elle sans toutefois révéler les montants investis depuis la création des Vignobles Jade qui emploient aujourd'hui une vingtaine de personnes. Les efforts ont payé : les vignobles de Saint-Émilion ont obtenu la certification HVE (haute valeur environ-



Le moulin de l'olivieraie de la famille Teycheney à L'Albagès.

AUX RACINES ESPAGNOLES

Entre la culture de la vigne et de l'olivier, il n'y a qu'un pas que la famille Teycheney a franchi dès 2014. Un pas qui les a tout de même conduits en Catalogne, dans le village de L'Albagès d'où est originaire la famille d'Évelyne Teycheney. En quelques années, ils structurent un domaine de 90 hectares d'un seul tenant, également exploité en agriculture durable. De cette oliveraie espagnole est extraite une huile d'olive classée Vierge Extra AOP Les Garrigues, vendue en épicerie fines et au sein de la Winery familiale à Saint-Hippolyte. « Lors de nos dégustations, on joue sur l'accord entre nos vins et nos huiles », commente Évelyne Teycheney. Et comme pour son chai, les Bordelais ont vu la rénovation du moulin de L'Albagès en grand. La roche a été creusée pour y enterrer, en partie, le bâtiment d'une hauteur de 17 mètres afin qu'il se fonde dans le paysage, suivant le modèle des terrasses agricoles des oliveraies. Un investissement gardé, là aussi, confidentiel.

nementale) et depuis 2020 ont été labellisés bio par Ecocert. Ils espèrent obtenir la certification internationale Demeter (pour les produits issus de l'agriculture biologique) en 2023 et le label Bio-dyvin en 2024. Les 62 hectares du Château La Loubière sont, quant à eux, en conversion biologique depuis 2020 pour une certification espérée à la fin de l'année 2023.

« Notre business model ne repose pas que sur la vente du vin »

DU PARCELLAIRE

Et puis, pour préserver l'identité de chacune des parcelles, la famille Teycheney décide de travailler à la méthode bourguignonne. « En respectant les climats et les terroirs. À Saint-Émilion, au Château l'Étampe, on est à côté de Figeac et Cheval Blanc, le terroir est très particulier. Donc on ne fait que 5 000 bouteilles, c'est vinifié d'une certaine façon. Ici, à Saint-Hippolyte, le terroir est plutôt sableux, limoneux. Et à Saint-Étienne-de-Lisse, on est sur des coteaux argilo-calcaires. On a travaillé les ADN de nos vins en fonction des terroirs plutôt que de rassembler nos 32 hectares pour produire 120 000 bouteilles d'un seul vin », insiste-t-elle. Pour les conseiller, les Teycheney s'entourent de Nicolas Géré, leur directeur d'exploitation, élève de Jean-Louis Chave au domaine de l'Hermitage, dans la vallée du Rhône. Comme œnologue et conseil, ils font appel à Jean-Claude Berrouet et son fils Jean-François. Jean-Claude était directeur technique des vignobles Jean-Pierre Moueix et de son mythique Petrus.

DE L'ENOTOURISME

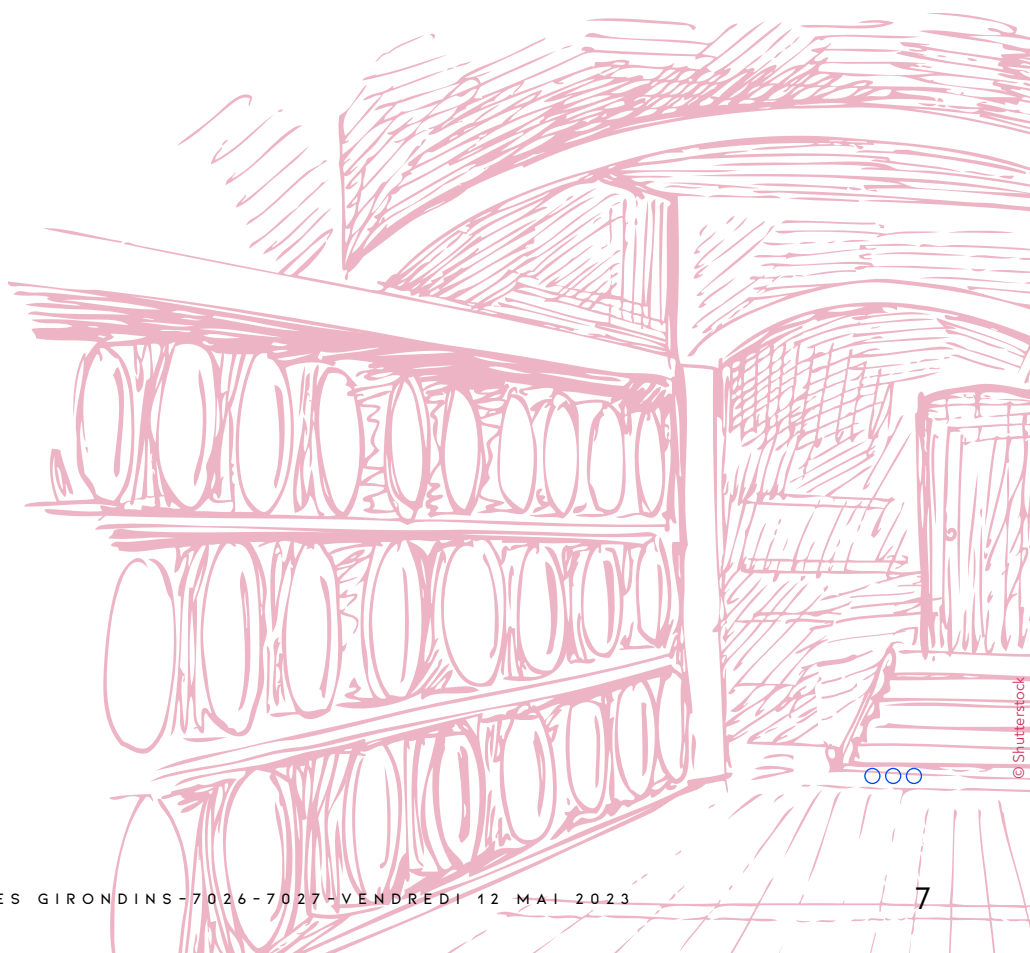
De quoi faire rayonner la marque Vignobles Jade. « Notre business model ne repose pas que sur la vente du vin par la Place de Bordeaux, avertit Caroline Teycheney. Notre stratégie est plus globale : l'œnotourisme est un axe fort de notre développement, avec une partie d'accueil à la propriété, des événements, des séminaires. » Raison pour laquelle, les Teycheney ont tant soigné leur Winery, aux accents très californiens. « Quand on a repensé le lieu, il fallait que ce cet endroit puisse combiner, un lieu de production, de savoir-faire, bien évidemment de stockage, mais aussi de vie où nos visiteurs croisent nos collabo-

rateurs », déroule la présidente qui est parallèlement administrateur au syndicat des vins de Saint-Émilion, membre de la Fédération des grands vins de Bordeaux et membre du comité national de l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité).

Quant à expliquer le choix du nom des Vignobles Jade, c'est peut-être le seul sujet sur lequel ils ne s'accorderont pas. « Mon mari qui est passionné par la Chine vous dira que c'est parce que le jade est plus précieux que l'or pour les Chinois. Moi je vous répondrai que c'est le prénom de ma petite-fille », glisse Évelyne Teycheney. Bientôt une septième génération de viticulteurs dans la famille ?

L'ART DANS LES VIGNES

Dans le cadre du festival d'art contemporain BAD + qui s'est tenu à Bordeaux du 4 au 7 mai, le Château Fleur de Lisse a inauguré une exposition de l'artiste Barthélémy Togo. Ces œuvres, spécialement conçues pour l'occasion, sont exposées sur place jusqu'au 30 mai 2023. Cet événement est placé sous le commissariat de Constance Rubini, directrice du musée des Arts décoratifs et du Design à Bordeaux.





© Louis Piquemil



© Louis Piquemil



Des airs de monastère pour ce chai d'élevage dominé par cinq poutres réalisées en arc de cercle.

© Louis Piquemil



Le cuvier en métal est une création spéciale de l'italien Defranceschi, conçu pour accueillir dans des conditions optimales leur vendange de 32 hectares.

© Louis Piquemil



En 2018, les Teycheney achètent ce chai de 115 mètres de long à la famille Papon-Nouvel et se lancent dans sa rénovation durant 3 ans, accompagnés par le cabinet bordelais Goldfinger Architectes.

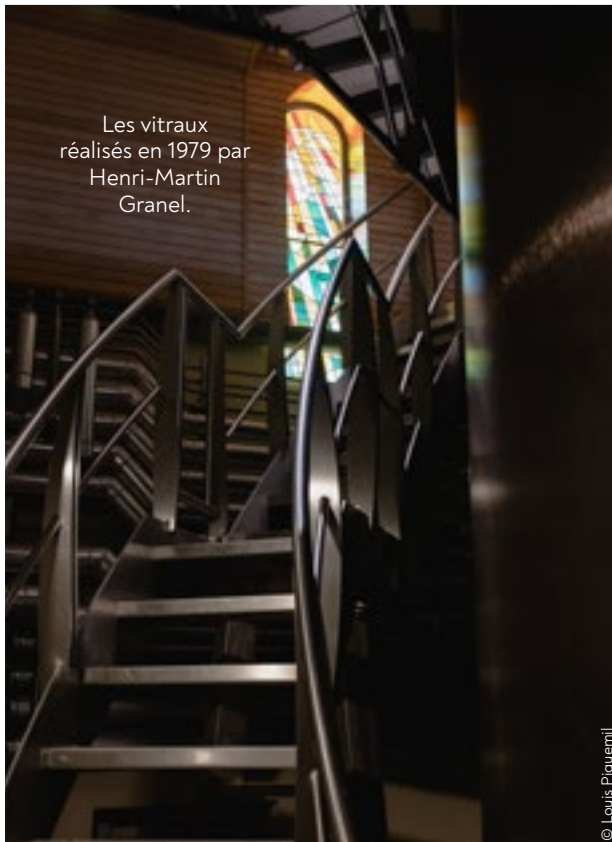
© Louis Piquemil



La Winery du Château Fleur de Lisse a été pensée comme un lieu de rencontre, pour déguster les vins des Vignobles Jade et l'huile d'olive produite par la famille en Espagne.

CHATEAU
FLEUR DE LISSE
SAISON D'ÉTIÉ
GRAND PRIX

© François Blazquez



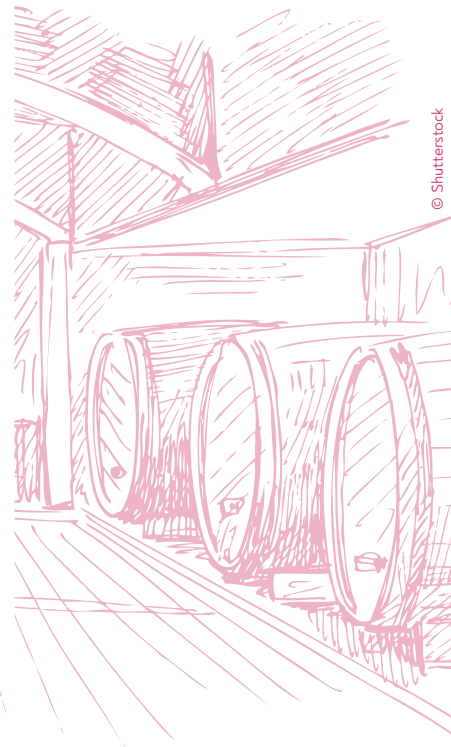
Les vitraux réalisés en 1979 par Henri-Martin Granel.

© Louis Piquemil



Les cuves historiques en béton ont été unifiées avec la nouvelle cuverie grâce à des garde-corps en inox qui s'intègrent à la passerelle.

© Louis Piquemil



© Shutterstock



**PATRICK
TEYCHENEY**

Fondateur du
groupe Colisée et
directeur général
des Vignobles Jade.

PATRICK TEYCHENEY ITINÉRAIRE D'UN BÂTISSEUR

L'homme d'affaires bordelais a créé le groupe de maisons de retraite Colisée. Après une incursion dans l'hôtellerie de plein-air, Patrick Teycheney se consacre aujourd'hui au développement des Vignobles Jade.

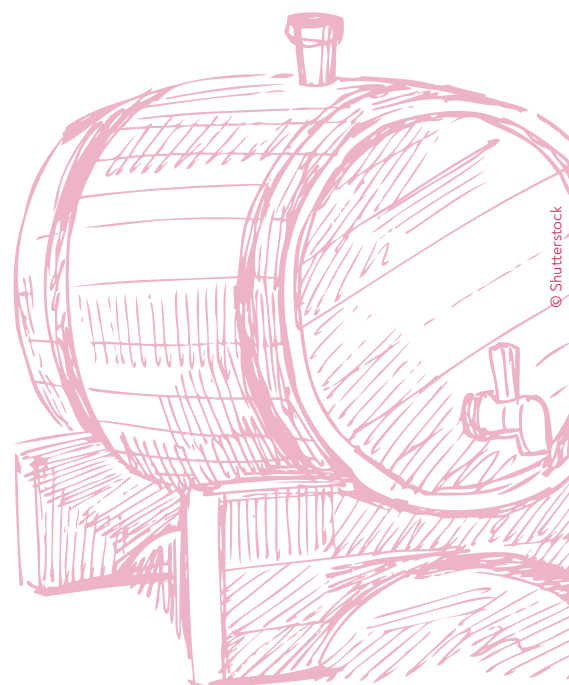
Par Astrid GOUZI

Les œuvres d'art disséminées dans son bureau, en plein centre-ville de Bordeaux, et au château Fleur de Lisse l'annoncent d'emblée : Patrick Teycheney est un amoureux du pays du Soleil Levant. « Colisée a été le premier groupe européen de maisons de retraite à s'implanter dans le pays. On s'est associé à un groupe public de Shenzhen », se remémore-t-il, non sans une pointe de satisfaction. « J'ai fait partie du voyage présidentiel de François Hollande en Chine. Il avait choisi mon ETI pour l'accompagner. Nous étions six à aller signer des contrats sur place, il y avait aussi EDF, la Caisse des dépôts... » Il faut dire que le parcours de l'homme d'affaires est étonnant. « Je viens du BTP, je suis la sixième

génération d'artisans tailleurs de pierre de ma famille », retrace Patrick Teycheney. À la fin des années 60, il crée sa propre entreprise générale du bâtiment et propose, un peu en avance sur son temps, un concept de maison ossature bois. Puis, il se met à construire quelques hôtels pour une chaîne. En 1987, une de ses relations le contacte pour rénover une maison de retraite. Une étude de marché plus tard, Patrick Teycheney perçoit le potentiel des maisons de retraite médicalisées. Il crée donc un concept d'Ehpad et choisit Méri-gnac pour y implanter son premier établissement en mars 1989. En 2015, lorsqu'il cède le groupe Colisée à sa consœur Christine Jeandel, il emploie 2 700 personnes et compte 50 établissements en France et à l'étranger, en Espagne et en Chine notam-

ment. Aujourd'hui, Colisée rassemble 200 établissements avec un chiffre d'affaires qui avoisinerait le milliard d'euros. La famille Teycheney détient encore environ 3 % du capital du groupe Colisée. La réussite du groupe qu'il a bâti demeure un motif de satisfaction pour Patrick Teycheney qui relate son parcours depuis son domaine viticole de Saint-Émilion auquel il se dédie désormais aux cotés de sa fille et son épouse.

« François Hollande avait choisi mon ETI pour l'accompagner lors de son voyage présidentiel en Chine »



MIOS

KIPOPLUIE

AVANCE SES PIONS

DANS L'EAU

Pour accélérer son développement à l'échelle nationale et internationale et continuer d'innover, le spécialiste de la gestion des eaux de pluie devient une filiale du groupe français Soprema. Le fondateur de Kipoplue Jacques-Albert Roussel, qui en reste le directeur général, foisonne de projets pour faire « augmenter la ressource en eau ».

Par Jennifer WUNSCH

« **A**près 18 ans d'existence, nous devons aller chercher des synergies pour atteindre nos ambitions », lance Jacques-Albert Roussel, fondateur du spécialiste de la récupération des eaux pluviales Kipoplue. C'est pour déployer ses solutions sur tout le territoire national puis à l'international que l'entreprise miossaise vient de s'adosser à Soprema. Le géant français spécialiste de l'étanchéité, de la végétalisation et de l'isolation des toitures vient en effet de prendre une participation largement majoritaire dans Kipoplue, désormais filiale du groupe. Ce qui les rapproche ? « Tout comme Soprema, nous considérons la surface des toitures comme importante, car elle est productive », affirme Jacques-Albert Roussel. Elle peut notamment servir au refroidissement, avec les toitures végétalisées ; à la production d'énergie, avec les panneaux photovoltaïques ; et à la récupération des eaux de pluie, utilisables en eaux techniques dans les bâtiments. « On peut récupérer sur les toitures entre 800 et 1 000 litres par m² et par an, c'est un volume très important », souligne le dirigeant.

70 % D'ÉCONOMIES D'EAU

Depuis 18 ans, Kipoplue a fait de la récupération des eaux de pluie météoriques sa spécialité. Ces dernières, qui tombent sur les toitures et sont récoltées avant de ruisseler, peuvent être utilisées pour alimenter les toilettes, pour l'arrosage des extérieurs et des toitures végétalisées, le nettoyage des sols, le refroidissement et le nettoyage des panneaux photovoltaïques... « L'ensemble des usages en eaux techniques autorisés par l'arrêté du 21 août 2008, en disconnexion du réseau d'eau potable, dans un système complètement séparé », précise Jacques-Albert Roussel. « Notre métier est de

« Tout comme Soprema, nous considérons la surface des toitures comme importante, car elle est productive »



JACQUES-ALBERT
ROUSSEL

fondateur et directeur
général de Kipoplue

dimensionner le volume d'eau de pluie météorique stocké et filtré pour tenir entre deux pluies, jusqu'à 44 jours ». Pour cela, Kipoplue dispose de son propre bureau d'études, mais aussi de son usine, à Mios, où sont fabriqués et assemblés ses systèmes. « Nos solutions

intègrent le système de filtration, la gestion connectée de l'eau de pluie, un volume de stockage allant de 20 à 300 m³ et les usages des eaux de pluie », énumère le fondateur de l'entreprise, qui estime à 70 % les économies d'eaux techniques induites par ses dispositifs.

« VALORISER L'EAU POTABLE »

De dimension industrielle, ces solutions équipent déjà 7 collèges de Gironde, la salle de spectacle girondine Arkéa Arena, les magasins Leroy-Merlin et Kiloutou du territoire national, mais également 48 restaurants McDonald's dans toute la France. Et devraient prochainement intégrer la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), qui comprennent les eaux usées et les eaux de ruissellement. « Notre objectif est de faire augmenter la ressource en eau, en dédiant les eaux de pluie météoriques et la REUT à d'autres usages. Ces eaux doivent valoriser l'eau potable, qui va inexorablement diminuer », prévient Jacques-Albert Roussel. « Très engagé en faveur de la préservation de l'eau », et assurant « contribuer à l'environnement de façon industrielle », selon les termes de son dirigeant, Kipoplue s'attache également à ne proposer que des produits écoçongus. « Ils sont recyclés et recyclables, réparables et fonctionnent sans consommables. Cela répond à une vraie vision d'entreprise », clame-t-il.

5 BREVETS EUROPÉENS

Titulaire de 5 brevets européens, obtenus grâce à d'importants investissements en R&D soutenus par la Région Nouvelle-Aquitaine depuis 2005, Kipoplue revendique ce choix stratégique. « Dès le départ, nous avons privilégié l'avance technologique pour nous différencier et être au rendez-vous aujourd'hui. C'est d'ailleurs cette forte empreinte d'innovation qui a été identifiée par Soprema », affirme Jacques-Albert Roussel, désormais directeur général chez Soprema à la tête de la filiale Kipoplue.

REFROIDISSEMENT DES VILLES

Dernière innovation en date : le Kipogreen, un système de refroidissement des villes reposant sur un réseau de canalisations enterrées, dans lesquelles circuleront des eaux de pluie fraîches. « Nous allons lancer une expérimentation de ce système fin 2023 pour mesurer la baisse effective de température au siège de Kipoplue, à Mios, dans un nouveau bâtiment de 1 200 m². Sa mise en construction est prévue pour la fin de l'été », annonce le dirigeant. Ce nouveau bâtiment usine, qui doit permettre à l'entreprise d'augmenter sa capacité de production pour adresser le marché national et international, sera associé à un centre d'essai et d'expérimentation sur le refroidissement des villes. Nouveau bâtiment, nouvelle société mère, nouvelles innovations, maillage national et bientôt international... « Nous avançons tous nos pions en même temps », se félicite Jacques-Albert Roussel.

« Le nouveau bâtiment usine de 1 200 m² sera associé à un centre d'essai et d'expérimentation sur le refroidissement des villes »





© D.R.

© D.R.

L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS

PESSAC LE LOGISTICIEN COGEPART S'INSTALLE

Le spécialiste de l'immobilier d'entreprise Cushman & Wakefield a accompagné la société marseillaise Cogepart dans la location d'un ensemble de 1164 m², situé avenue Gustave-Eiffel à Pessac. Une localisation stratégique, proche de la sortie 14 de la rocade et au cœur d'une zone d'activités, pour ce spécialiste de la livraison de précision pour les pièces automobiles et maritimes de seconde monte. Sur un terrain clos de 3 524 m², cette surface comprend des bureaux, un atelier, et un entrepôt. Cogepart emploie 2 800 personnes en France.



© Cogepart

BORDEAUX FARI ANALYTICS VISE L'EUROPE

La start-up Fari Analytics, qui édite depuis 2021 la solution Data Fret, a finalisé sa première levée de fonds de 500 000 euros. La jeune entreprise bordelaise a convaincu, pour ce tour de table, Finaqui par l'intermédiaire de son véhicule Evergreen, Thierry Thebault, Bpifrance, ainsi que plusieurs business angels et deux partenaires bancaires. DataFret est un logiciel dédié au contrôle des factures de transport de marchandises pour les grands groupes, ETI et PME de l'industrie et de l'e-commerce. L'objectif : analyser les données des factures transporteurs et les comparer automatiquement avec les contrats négociés. Cela permet de détecter des différences de prix et d'identifier les sources des anomalies. L'entreprise bordelaise accompagne déjà une trentaine de clients tels que Sanofi, Showroomprivé, Courir, PepsiCo, ou encore Brico Privé. Avec cette levée de fonds, Fari Analytics va financer le développement de sa solution à l'échelle européenne, notamment en Italie, en Espagne, en Allemagne ou encore en Belgique.



© D.R.

ARCACHON UNE 2^e ÉDITION POUR LA PLAGE AUX ENTREPRENEURS

La prochaine Plage aux Entrepreneurs aura lieu à Arcachon le 14 septembre prochain. Ce sont Yves Foulon, maire d'Arcachon, et Gilles Attaf, président d'Origine France Garantie, qui l'ont annoncé après le succès de la première édition. Cet événement qui propose des « rencontres inspirantes autour du made in France » a une double vocation : montrer qu'Arcachon n'est pas seulement une ville de villégiature mais qu'elle encourage fortement le tourisme d'affaires, puis inciter les entrepreneurs à s'établir dans la région. La Plage aux Entrepreneurs propose le matin des regards croisés, sortes de TED X, où les entrepreneurs racontent leur parcours, avec leurs doutes, difficultés et réussites. L'après-midi est consacrée à des conférences autour des thématiques de l'entrepreneuriat et de l'énergie. Ce sera également l'occasion de présenter Cocorifeu, la mascotte de la renaissance industrielle, projet lancé par Gilles Attaf qui fait actuellement l'objet d'une campagne de crowdfunding sur Ulule.

La Plage aux Entrepreneurs, le 14 septembre au Palais des Congrès d'Arcachon



Gilles Attaf,
président d'Origine
France Garantie
et Yves Foulon,
maire d'Arcachon

© D.R.



© Shutterstock

BORDEAUX JOUÉCLUB CANDIDAT À LA REPRISE DE LA GRANDE RÉCRÉ

La coopérative regroupant 290 magasins de l'enseigne JouéClub veut agrandir son terrain de jeu. Elle s'est déclarée candidate à la reprise de son concurrent La Grande Récré pour lequel le tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de liquidation judiciaire. L'enseigne, qui regroupe 140 magasins en France, appartient à Hermione People & Brands, la filiale dédiée au retail de la Financière Immobilière Bordelaise détenue par l'homme d'affaires Michel Ohayon, actuellement dans la tourmente. L'offre de reprise de JouéClub inclut les salariés du siège et garantit la continuité d'exploitation de la marque La Grande Récré. JouéClub a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 700 millions d'euros en 2021 et emploie 90 personnes à son siège bordelais et 2 300 sur la totalité du réseau.

CARNET

Anne BRIANT réélue présidente du conseil régional de l'ordre des géomètres-experts de Bordeaux. 170 géomètres-experts de Dordogne, de Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques se sont réunis en Assemblée générale les 27 et 28 avril à Bordeaux pour élire le nouveau bureau régional représentant la profession jusqu'en 2025. La présidente du conseil régional de l'Ordre Anne Briant a été réélue. « À l'heure de la crise du logement et des enjeux liés au climat, il nous faut réfléchir à notre manière d'habiter le territoire et proposer des solutions très opérationnelles pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain. En tant que géomètre-expert, nous sommes pleinement mobilisés aux côtés des collectivités afin d'améliorer le cadre de vie des habitants de tous les territoires, en ville comme en ruralité », a-t-elle rappelé dans un communiqué, faisant référence à l'obligation d'atteindre, pour les collectivités, le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050. Le président du conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts, Joseph Pascual, a profité de cette Assemblée générale pour présenter le nouveau site internet de la profession, qui doit permettre de « simplifier les relations avec nos partenaires professionnels et faire le lien entre les besoins des particuliers et les réponses que nous pouvons leur apporter en tant qu'experts du foncier et de l'aménagement du territoire ».



© Valéry Jonchery



© D.R.

Anne-Catherine PÉCHINOT prend la direction générale d'Easy Cash. L'enseigne spécialiste du marché de l'occasion depuis 2001, installée à Mérignac, a connu une année record en 2022, avec un chiffre d'affaires en hausse de 20 % et plus de 130 magasins et corners. Pour changer encore de dimension, Anne-Catherine Péchinot a été nommée directrice générale d'Easy Cash. Son expérience considérable dans des postes de Direction générale (chez Homebox, Gîtes de France, Rent a Car ou encore Colisée France) et son profil de femme engagée et de sportive accomplie doivent lui donner les moyens de dérouler la feuille de route de l'enseigne pour les 3 prochaines années. « Depuis plusieurs années, Easy Cash a pris conscience de la nécessité de formaliser sa raison d'être, de structurer les piliers qui font de l'entreprise ce qu'elle est aujourd'hui et de mettre en place un modèle toujours plus vertueux. C'est d'ailleurs l'un de mes objectifs majeurs car réussir cette transformation va nous permettre de passer un cap, alors même que la seconde main est devenue aujourd'hui un mode de consommation à part entière et non plus une tendance », affirme Anne-Catherine Péchinot dans un communiqué.



**AYMERICK
PÉNICAUT**

Fondateur et dirigeant
d'Ashler & Manson.

BORDEAUX LE COURTIER ASHLER & MANSON EN FORTE CROISSANCE

L'expert bordelais du courtage en crédit immobilier réalise une année record en 2022, avec un chiffre d'affaires de 6,5 millions d'euros, en augmentation de 44 %, porté par ses activités de courtage. Seul courtier français coté en bourse sur Euronext Access, Ashler & Manson a tiré parti d'une forte hausse de ses activités de courtage, en particulier à Bordeaux et Lyon, de la montée en puissance de ses revenus de licence de marque, et du recrutement de nouveaux mandataires en région. Tout cela dans un contexte de fort ralentissement du marché immobilier. Continuant sur sa dynamique, Ashler & Manson annonce la signature, en ce début d'année, d'un partenariat innovant avec le groupe CINA (Compagnie immobilière Nouvelle-Aquitaine) portant sur la mise en place en interne d'une cellule de courtage dédiée.

BORDEAUX PREMIÈRE VILLE VERTE DE FRANCE

Le journal *Le Parisien – Aujourd'hui en France* place Bordeaux en tête de son palmarès « Ville verte » devant 444 villes françaises de plus de 20 000 habitants. Les 22 critères retenus prennent en compte les modes de vie de l'ensemble des habitants de Bordeaux sur la base de données liées aux mobilités (transports en commun, aménagements cyclables, usage du vélo, propreté du parc automobile, covoiturage...), à l'urbanisme et l'habitat (espaces verts, artificialisation, entreprises labélisées RGE...), à l'environnement (jours de pollution, émission de gaz à effet de serre, déchets, rendement du réseau d'eau potable), etc. Une satisfaction pour le maire Pierre Hurmic qui a déclaré : « Les résultats de ce palmarès sont une reconnaissance pour Bordeaux : ses habitants, ses associations, ses entreprises et les pouvoirs publics qui permettent, ensemble, de changer de trajectoire pour faire face au défi climatique. (...) C'est une satisfaction car nous sommes engagés sur une voie qui permet à notre ville d'être à la fois durable, désirable et décarbonée ».





© D.R.

En février dernier, Nomads Surfing affichait dans les rues de Bordeaux une campagne sous forme de déclaration d'amour anonyme pour lancer son fonds de dotation.

BORDEAUX LANCEMENT DU FONDS DE DOTATION NOMADS OCEAN CARE

Spécialisée dans la vente de planches et d'accessoires de surf écoconçus, l'entreprise girondine Nomads Surfing mène également des actions de sensibilisation à l'économie circulaire et à la protection de l'Océan. Elle lance le 8 juin prochain le fonds de dotation Nomads Ocean Care, basé à Bordeaux, visant à récolter des fonds auprès des partenaires de la marque et de toutes les entreprises qui souhaiteraient se mobiliser pour la protection de l'Océan. « Nous nous sommes rendus compte que de nombreuses entreprises s'identifiaient à notre marque et souhaitaient s'engager à nos côtés (...). Ce fonds de dotation va nous permettre de capter ces dons, de permettre à ces entreprises de faire à la fois du mécénat et de défiscaliser, mais surtout de participer à une cause commune : la protection des écosystèmes marins », assure dans un communiqué Nicolas Thyebaut, cofondateur de Nomads Surfing. Banque Populaire, Volkswagen ou encore JC Decaux ont déjà manifesté leur souhait de rejoindre le mouvement.

NOUVELLE-AQUITAINE UN INCUBATEUR DÉDIÉ AUX START-UPS DU SPORT

ADI-NA, le CROS NA et les technopoles Unitec, Hélioparc, Eurekatech, Agropole et Neoloji Technopole annoncent la création d'Impulsion, incubateur sport de la région Nouvelle-Aquitaine. Il propose un accompagnement d'un an à une dizaine de porteurs de projets sport de moins de 6 ans répartis sur le territoire : Bordeaux, Pau, Poitiers, Angoulême et Agen. Ils ont jusqu'au 2 juin pour déposer leurs candidatures. La première promotion sélectionnée bénéficiera du parrainage de Thomas Lièvremont, ancien joueur professionnel de rugby aujourd'hui consultant pour Canal+ et fondateur d'AIA Sports.

BORDEAUX BICYCOMPOST LÈVE 815 000 EUROS

La start-up accompagnée par Bordeaux Technowest et installée rue Achard, dans le quartier de Bacalan, propose un service d'accompagnement, de sensibilisation, de collecte et de valorisation des biodéchets aux entreprises bordelaises. Elle annonce une levée de fonds de 815 000 euros, réalisée auprès de deux investisseurs : M. et M^e Bret Gaubast et le groupe PENA Environnement. Tous deux ont souhaité soutenir le projet de développement de BicyCompost, qui espère ouvrir une trentaine de postes à Bordeaux, et créer sa première micro-usine de gestion des biodéchets en ville. Objectif : devenir la référence sur l'accompagnement au tri des biodéchets sur le territoire et partout en France.



NOTRE SÉLECTION DE BUREAUX



ARTEPARC LE HAILLAN

- Tramway ligne A
- Certification HQE Excellent
- Équipé d'une centrale solaire photovoltaïque
- Livraison : 1er trimestre 2024

8 385 m² divisibles



ARCHIPEL BORDEAUX RAVEZIES

- Excellent capacitaire
- Label E+ C-
- Certifié NF HQETM bâtiments tertiaires
- Idéal écoles ou professions médicales

1 689 m²



ESPACE KENNEDY MÉRIGNAC

- Au coeur de l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc
- Tramway ligne A
 - Livraison : mars 2024

5 534 m² divisibles



Conseil en
IMMOBILIER
d'AVENIR

05 56 51 28 28 - bordeaux@tournymeyer.fr



LA CONNAISSANCE DES TERRITOIRES •

RENNES | BREST | LORIENT/VANNES | NANTES | **BORDEAUX** | BAYONNE | TOULOUSE | MONTPELLIER

Tourny Meyer, 318 rue de Fougères, Immeuble le Noven, 35 700 RENNES Transaction sur immeubles et fonds de stratégie immobilière de locaux professionnels - CPI N° 3301 2018 000 036 727 délivrées par la CCI d'Ille-et-Vilaine - Garantie financière : GALIAN 89 rue de la Boétie, 75008 PARIS pour un montant de 120 000 € - La société Tourny Entreprise ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.- photos non contractuelles



CHÂTEAU PICORON NO LEMON NO MELON VIN DE FRANCE

Élaborer un vin blanc avec du raisin rouge, voilà une originalité qui ne laisse pas indifférent ! Si les Champenois pratiquent ce mode de vinification de façon empirique, c'est au château Picoron, dans le vignoble de Castillon, que le merlot produit pour la première fois à Bordeaux un vin blanc sec. Une manière d'explorer le potentiel de ce cépage largement célébré sur la rive droite, à quelques encablures de Saint-Émilion. La conjonction de ce cépage sur un terroir argilo-calcaire issu d'une parcelle histo-

rique du domaine nommée « Vallons » à une récolte de maturité précoce permet d'obtenir une fraîcheur et une gourmandise de fruit exceptionnelles. Dès le raisin ramassé, il est pressé directement pour être ensuite vinifié à la façon d'un vin blanc puis élevé trois mois en fûts de chêne. De ce nom No Lemon No Melon, on en déduit une aromatique équilibrée et portée sur le fruité et le floral. Il est vrai que ses arômes embaument la pêche de vigne, la prune fraîche et l'abricot acidulé avec une fine acidité qui réveille bien les papilles. D'apéritif ou d'accompagnement de petits

fromages de chèvre, il est bon de noter que c'est un vin singulier, différent et très sympathique à boire et à partager. Cru de Castillon trop longtemps resté dans l'ombre, il a été réveillé de ce long sommeil en 2015 par Glenda et Frank Half. Ce couple d'Australiens est tombé amoureux de ce lieu rempli d'histoire et possédant un indéniable potentiel. Avec seulement 4,5 hectares en production, leurs vins s'expriment dans l'hyper créativité, une voie nouvelle qu'empreinte la nouvelle génération bordelaise !

chateaupicoron.com



© Atelier Gallien - E.J.G

Par Philippe MAURANGE,
Directeur de l'agence
OZCO BORDEAUX

© D. R.



LE MICMAC DE L'ABANDON DE POSTE

La loi prévoit désormais que le salarié qui a abandonné volontairement son poste et ne reprend pas le travail après avoir été mis en demeure de le faire est présumé démissionnaire. Ces nouvelles dispositions peuvent s'avérer obscures pour les entreprises. Alors comment appliquer la nouvelle présomption de démission ?

Par Elissaveta PETKOVA,
avocat, directeur du département Droit Social chez LEXYMORE

Jusqu'à présent les entreprises en cas d'abandon de poste mettaient en demeure les salariés de justifier de leur absence et procédaient à leur licenciement pour faute grave. Il s'agissait d'une procédure très simple à laquelle elles étaient souvent confrontées au vu du nombre d'abandons de poste dans les entreprises. Désormais, avec la loi du « Marché du travail » du 22 décembre 2022 face à l'absence injustifiée d'un salarié, il conviendra de peser les avantages et inconvénients et la stratégie à appliquer pour la suite de la procédure.

Le nouvel article L. 1237-1-1 du Code du travail prévoit que le salarié qui a abandonné volontairement son poste sans reprendre le travail après avoir été mis en demeure de le faire est présumé démissionnaire. Le décret d'application de cette loi s'est longtemps fait attendre, reportant ainsi l'entrée en vigueur de la réforme. Il est enfin paru le 17 avril 2023, suivi d'une foire aux questions-réponses publiée par le gouvernement le 18 avril 2023.

Les nouvelles dispositions sont désormais clairement applicables pour toute absence d'un salarié de l'entreprise. Cependant le « Questions-réponses » du gouvernement adopte une position extrêmement contestable en considérant que l'employeur n'aurait plus la possibilité de préférer licencier le salarié pour faute grave en cas d'abandon de poste.

Vu les dispositions contradictoires de la position gouvernementale et le texte de la loi et du décret, il est donc désormais très difficile de s'y retrouver pour les

entreprises. Quels sont les risques auxquels elle s'expose et comment appliquer le cas échéant cette nouvelle procédure de présomption de démission ?

L'EXISTENCE D'UN ABANDON VOLONTAIRE DU POSTE DE TRAVAIL

La présomption de démission ne peut être applicable que si le salarié a abandonné de manière volontaire son poste de travail. Il est donc nécessaire de mettre de côté toutes les situations où le salarié a été « contraint » d'abandonner son poste de travail.

Le décret du 17 avril cite quelques exemples de ce type tels que : les raisons médicales, l'exercice du droit de retrait, l'exercice du droit de grève ou le refus du salarié d'exécuter une instruction contraire à une réglementation ou la modification du contrat de travail à l'initiative de l'employeur.

Par ailleurs, la simple absence injustifiée qui suit un arrêt maladie justifié, ne devrait pas constituer un abandon de poste.

FACE À L'ABANDON DE POSTE CLAIR DU SALARIÉ QUELLES SONT LES OPTIONS POUR L'EMPLOYEUR ?

• Ne rien faire

L'employeur pourrait parfaitement laisser courir l'absence du salarié sans aucune réaction de sa part. Le travail n'étant pas fourni, il ne paiera pas le salarié. Le contrat de travail ne sera rompu ni du fait du salarié, ni de celui de l'employeur.

○○○

« Il est nécessaire de mettre de côté toutes les situations où le salarié a été **« contraint » d'abandonner son poste de travail** »

Le « questions-réponses » du gouvernement précise clairement que l'employeur n'est pas tenu d'envoyer une mise en demeure au salarié qui est en abandon de poste. L'employeur ne prendrait aucun risque s'il laisse courir cette absence.

Il pourrait envoyer un courrier au salarié pour constater son absence, mais sans le mettre en demeure de la justifier ou de reprendre le travail.

- **La mise en demeure du salarié en respectant la nouvelle loi sur la présomption de démission**

La nouvelle loi précise que si l'employeur met en demeure le salarié de justifier de son absence ou de reprendre le travail en lui laissant le délai minimal fixé par le décret qui est de 15 jours à compter de la présentation de la lettre de mise en demeure, l'employeur le considérera comme présumé démissionnaire.

- **La mise en demeure sans respecter la nouvelle loi sur la présomption de démission**

Il est également envisageable pour l'employeur de mettre en demeure le salarié de justifier de son absence, mais sans respecter le délai minimal de 15 jours (en indiquant par exemple 8 ou 10 jours) ou en précisant dans la mise en demeure qu'en cas d'absence de justification, il pourra envisager un licenciement et non une démission. Au vu des dernières précisions du gouvernement, il existe un doute sur la possibilité d'utiliser cette option. En effet, le gouvernement a expressément indiqué que si l'employeur désire mettre fin à la relation de travail avec le salarié qui a abandonné son poste, il doit mettre en œuvre la procédure de mise en demeure et de présomption de démission et qu'il n'aurait plus la possibilité d'engager une procédure de licenciement pour faute grave.

Cette position est extrêmement contestable pour plusieurs raisons :

1. tout d'abord car les risques ne seront encourus que par l'employeur si jamais la présomption de démission a été contestée et requalifiée en licenciement sans cause réelle et sérieuse, la position gouvernementale n'étant pas opposable en cas de litige,
2. ensuite car ni la loi, ni le décret ne prévoient l'impossibilité pour l'employeur d'engager une procédure de licenciement. Or la position du gouvernement n'a aucune valeur juridique et ne saurait interdire à l'employeur d'exercer son pouvoir disciplinaire,
3. la position du gouvernement est elle-même contredite par d'autres extraits du site internet du service public,
4. elle a déjà fait l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Conseil d'État visant à l'annuler.

Clairement le gouvernement a peur que les employeurs ne se saisissent pas de cette procédure de présomption de démission qui vise à assainir les caisses de Pôle Emploi et à limiter l'indemnisation et le nombre de chômeurs. Cependant l'employeur devrait garder sa liberté de licencier un salarié qui est en abandon de poste quelles que soient les précisions gouvernementales pour l'instant.

Par ailleurs, quel serait réellement le risque que l'employeur pourrait encourir dans ce cas ? Si jamais il licencie le salarié alors qu'il aurait dû le présumer démissionnaire, il est extrêmement peu probable que le salarié lui-même conteste cette situation devant le Conseil de Prud'hommes pour que son licenciement soit requalifié en démission et qu'il perde ses droits au chômage.

Par ailleurs, Pôle Emploi ne devrait pas être informé du motif exact de licenciement invoqué par l'employeur. En effet pour l'instant l'attestation Pôle Emploi permet juste de renseigner le motif de la faute grave, mais sans donner plus d'indications sur le motif exact employé par l'employeur. Ainsi, Pôle Emploi ne devrait pas être informé du contenu de la lettre de licenciement et savoir si l'employeur a licencié un salarié qui aurait abandonné son poste.

EN L'ABSENCE DE RÉPONSE DU SALARIÉ À LA MISE EN DEMEURE, QUELLE PROCÉDURE DOIT SUIVRE L'EMPLOYEUR ?

- **Si l'employeur n'a pas respecté la loi sur la présomption de démission :**

Il peut tout d'abord ne rien faire et laisser le salarié dans l'entreprise en lui envoyant régulièrement, s'il le souhaite, des mises en demeure de justifier de son absence. Étant donné qu'il est clairement précisé dans les textes que l'employeur peut aussi choisir de ne pas envoyer de mise en demeure au salarié, pourquoi ne pourrait-il le laisser dans les effectifs, envoyant des courriers constatant son absence et sans décider de le considérer comme présumé démissionnaire ou le licencier ?

Il peut aussi décider de le licencier pour faute grave ainsi que précisé plus haut.

Si l'employeur n'a pas respecté strictement la procédure concernant la présomption de démission en prévoyant notamment un délai plus court dans la mise en demeure, il serait plus facile de défendre ensuite un dossier de licenciement et prétendre qu'il ne pouvait pas présumer le salarié comme démissionnaire.

- **Si l'employeur a respecté strictement les délais et les formes exigées pour la présomption de démission**

Il pourra donc considérer le salarié comme démissionnaire. Est-ce qu'il doit envoyer un courrier au salarié au terme du délai des 15 jours sans justification de l'absence ? Aucun des textes n'évoque ou n'exige l'envoi d'un courrier en ce sens, cependant l'employeur a tout intérêt à l'envoyer au salarié pour acter de la rupture du contrat de travail pour cause de démission et lui rappeler qu'il est censé effectuer son préavis.

En effet la rupture du contrat de travail n'est pas immédiate parce que le salarié reste toujours soumis aux dispositions sur le préavis de démission. Il s'agit de dispositions tout à fait paradoxales au vu de la situation. Cependant la position exprimée par le gouvernement répond clairement à la question : conformément au droit le salarié à qui l'employeur demande d'exécuter son préavis de démission doit s'y conformer. Dans ce cas, le salarié exécute normalement son travail jusqu'à l'expiration du préavis. Si le salarié ne le fait pas, l'employeur peut lui demander une indemnité compensatrice correspondant aux sommes que le salarié aurait perçues s'il avait exécuté son préavis.

Il est évident dans ce cas que le salarié ne va pas exécuter le préavis. Cela laisse donc la possibilité pour l'employeur, outre le fait de considérer le salarié comme démissionnaire, de pouvoir s'il le souhaite ensuite le poursuivre devant le Conseil de Prud'hommes pour réclamer le paiement de l'indemnité compensatrice de préavis correspondante. S'agissant d'un salarié qui peut avoir un préavis plus ou moins long (parfois 3 mois pour les cadres), l'enjeu financier peut ne pas être neutre pour l'employeur qui serait ainsi dédommagé en raison du brusque départ du salarié de l'entreprise le laissant dans l'embaras.

Au terme de ce préavis, qu'il soit exécuté ou non, l'employeur fournira au salarié l'ensemble des documents de fin de contrat, notamment le certificat de travail, le reçu pour solde de tout compte et la fameuse attestation d'assurance chômage sur laquelle il est censé préciser que le salarié a rompu le contrat de travail par l'effet d'une démission.

COMMENT LE SALARIÉ PEUT-IL CONTESTER LA PRÉSUMPTION DE DÉMISSION ?

D'abord le salarié peut se manifester pendant le délai de 15 jours qui lui est laissé pour justifier de son absence en

apportant des arguments tels qu'un arrêt de travail ou les raisons qui l'ont poussé à quitter son poste de travail. Des contentieux pourraient parfaitement apparaître concernant des salariés qui vont invoquer un rappel d'heures supplémentaires qui n'aurait pas été payé, une situation de prétendu harcèlement ou une violation de l'obligation de sécurité et de résultat de la part de l'employeur, le non-respect par l'employeur de mesures de sécurité ou une modification unilatérale du contrat de travail par le fait de l'employeur.

Ainsi, avant de tirer des conséquences d'une absence du salarié et le considérer comme démissionnaire, l'employeur a tout intérêt de s'assurer par un audit de la situation contractuelle du salarié que l'entreprise n'ait rien à se reprocher. Il serait facile pour un salarié de soutenir ensuite que l'employeur étant lui-même coupable d'un quelconque manquement à l'exécution du contrat de travail, son abandon de poste ne saurait être considéré comme une présomption de démission.

Le salarié qui estimerait que la présomption de démission est infondée peut aussi une fois que le contrat de travail sera acté comme rompu, saisir le Conseil de Prud'hommes pour contester l'application de la présomption. Dans ce cas l'affaire sera portée directement devant le Bureau de Jugement et le juge aura un délai accéléré pour statuer, fixé à un mois. Ce délai semble tout à fait intenable au vu de la pratique actuellement applicable devant les juridictions.

Si jamais le salarié obtenait gain de cause, la présomption de démission serait requalifiée par le juge en licenciement sans cause réelle et sérieuse voire un licenciement nul si jamais le salarié peut mettre en avant une situation de harcèlement, ou une situation de discrimination notamment à l'état de santé. Si le salarié bénéficie d'une ancienneté importante, le risque financier pour l'employeur peut être assez important.

Par ailleurs, le salarié qui serait considéré comme démissionnaire sans avoir droit au chômage serait particulièrement revendicatif et motivé pour obtenir la requalification de cette rupture.

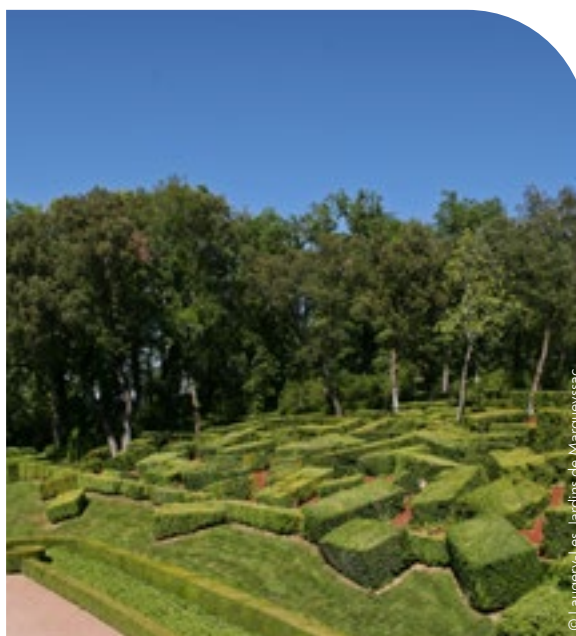
C'est pourquoi malgré la position gouvernementale, les employeurs ont tout intérêt à n'utiliser la présomption de démission que dans des situations claires, face au désintérêt du salarié à l'égard de son poste de travail car il a trouvé mieux ailleurs ou a déménagé et pour des salariés qui auraient très peu d'ancienneté. Il a intérêt à vraiment l'éviter lorsque la relation contractuelle est conflictuelle et notamment lorsque le salarié a une forte ancienneté.

« Le salarié qui serait considéré comme démissionnaire sans avoir droit au chômage serait **particulièrement revendicatif et motivé pour obtenir la requalification de cette rupture** »

LES ECHOS EN RÉGION

DORDOGNE L'ART TOPIAIRE À L'HONNEUR À MARQUEYSSAC

À l'occasion de la 3^e journée mondiale de l'art topiaire, les visiteurs pourront s'immerger dimanche 14 mai dans l'histoire et les secrets de ce savoir-faire ancestral avec les jardiniers de Marqueyssac, parc façonné par Julien de Cerval dans les années 1860 avec des centaines de milliers de buis plantés en s'inspirant des courbes du paysage. Sur ce belvédère, la restauration du patrimoine végétal passe par les parterres classiques du bastion et les arabesques Belle Époque, sans oublier la création contemporaine des blocs qui composent le Chaos. Marqueyssac est un conservatoire de l'histoire de l'art topiaire, qui a traversé les siècles depuis l'antiquité pour façonner des jardins quasi géométriques. Le jardinier en chef Jean Lemoussu et ses équipes guideront des visites, feront des conférences (11 h et 15 h), des démonstrations de taille, apporteront des conseils botaniques.



© Laugery - Les Jardins de Marqueyssac



© Shutterstock

DORDOGNE PROJET D'INSTALLATION D'HÉMÉRA

Julien Parrou-Duboscq, président de la société Héméra et Christian Leothier, maire de Belvès, ont pour projet de transformer le Petit Château, c'est-à-dire l'ancien lycée, en espace de coworking avec des bureaux privatifs et partagés, des espaces de réunion, des salles événementielles ainsi qu'un café-restaurant ouvert au public. Une démarche originale car Héméra dispose de lieux à Bordeaux, Agen et Limoges : installation à suivre dans ce village du Périgord noir !



© Gascogne Bois

LANDES GASCOGNE INVESTIT 220 MILLIONS D'EUROS

Le groupe papetier landais Gascogne (bois, papier, sacs et flexible) annonce un investissement de 220 millions d'euros sur son site de Mimizan. Il va notamment remplacer les trois plus anciennes machines de l'unité par une seule qui doit permettre à terme d'augmenter de 50 000 tonnes la production de papier kraft naturel frictionné, tout en faisant progresser les standards de qualité, avec une meilleure efficacité énergétique et environnementale. « Au niveau du groupe, comme au niveau de la filière, c'est un événement ! », se réjouit dans un communiqué Dominique Coutière, président du groupe depuis sa reprise en 2014, qui rappelle par ailleurs avoir déjà investi 230 millions d'euros en huit ans. Pour un démarrage de la nouvelle ligne de production et de sa chaîne d'emballage prévu en 2025, la construction d'un tout nouveau bâtiment dédié doit débuter d'ici le mois juin. Il abritera aussi des bureaux et un espace de réception pour accueillir les visiteurs.



© Chalair

AÉROPORT DE PAU NOUVELLES LIAISONS AÉRIENNES AVEC LA BRETAGNE

La compagnie aérienne française Chalair, spécialisée dans le transport régional, a annoncé l'ouverture d'une ligne saisonnière reliant Pau à Quimper et à Brest. Un appareil de type ATR 72, de 70 sièges, basé à Brest, effectuera les vols entre le Béarn et la Bretagne tous les samedis, du 1^{er} juillet au 2 septembre. Alain Battisti, président de la compagnie, voit dans cette ligne estivale « une opportunité de relier deux régions aux liens forts, à travers la présence renforcée de Chalair en Bretagne ». Et d'ajouter : « Nous avons l'ambition de pérenniser cette liaison sur les périodes de vacances scolaires. La compagnie Chalair reste attachée à Pau, d'où elle a déjà opéré, et où nous souhaitons nous renforcer dans l'avenir. »

TOURISME SURFER SUR LA SEIGNOSSE ATTITUDE

À Seignosse, l'augmentation de la fréquentation à la sortie des confinements a conforté l'office de tourisme et la commune dans leur stratégie de mener la station balnéaire sur le chemin de l'éco-destination.

Par Nelly BÉTAILLE



Avec 2 500 hectares de forêts, 500 hectares de zone naturelle protégée et 6 kilomètres de plages, « notre ADN c'est la nature. Pour nous, le tourisme écoresponsable s'impose comme une évidence pour assumer notre différence », affirme Joëlle Garat, directrice de l'office de tourisme (OT) de Seignosse. La démarche, initiée dès 2019 par l'OT et 12 de ses partenaires locaux avec l'adhésion à la charte du tourisme durable portée par le Pays Adour Landes Océanes, prend un nouveau relief à la sortie des confinements. « Ici, l'accueil est basé sur l'appartenance, l'hospitalité, la bienveillance et le partage, poursuit-elle. En 2020, avec l'afflux soudain, pendant quelques mois, de touristes qui avaient d'autres habitudes et pas forcément les codes, nous avons pris conscience que notre territoire est fragile, qu'il faut le préserver et que nous risquons un rejet du tourisme estival par des habitants au fort sentiment d'appartenance et très attachés à la tranquillité de leur ville. »

15 PRESTATAIRES ÉCO-LABELLISÉS

Campings, hôtels, restaurants, villages vacances, écoles de surf, loueurs de vélo... 12 prestataires touristiques seignossais sont aujourd'hui estampillés « Tourisme durable » par le Pays Adour Landes Océanes, trois sont engagés sur le programme de La Clé verte ou l'écolabel européen, et ils pourraient être 18 détenteurs d'un label environnemental d'ici la fin de l'année.



Les messages de la Seignosse Attitude sont déclinés en mode positif sur 25 panneaux dans les différents lieux de vie

© OT Seignosse

CAMPAGNE DE COMMUNICATION LOCALE

Comment composer avec ce constat pour un office de tourisme dont la mission est de promouvoir la station balnéaire ? « En accord avec la commune, nous avons choisi de limiter, au moins pendant quelques temps, nos opérations séduction au-delà du territoire, pour éviter la sur-fréquentation de la haute saison. » Un budget de communication de 15 000 euros reporté sur une campagne locale de sensibilisation aussi bien des locaux que des visiteurs, avec la création d'un logo et d'un slogan : « Seignosse Attitude – Je protège ce que j'aime ». « Il se décline sur les valeurs que nous aimons et que nous avons envie de partager » : aimer la plage, les étangs, la forêt, limiter ses déchets, recycler, réutiliser, réduire son empreinte carbone, la consommation d'eau et d'énergie, consommer local, respecter les lieux et les habitants... Autant d'invitations déroulées en mode positif sur 25 panneaux aux entrées des plages, au départ des sentiers, en forêt, au skatepark, sur les aires de pique-nique, sur 500 cabas offerts par la commune aux nouveaux habitants, 4 000 sachets de pain en tissu chez les boulangers, les fiches écogestes en vacances dans les brochures de l'office de tourisme et ses réseaux sociaux ou dans le journal municipal. En 2023, les messages continueront à être distillés sur 2 000 cendriers de plage et autres produits dérivés. Au programme également des animations pour sortir de la logique « tout plage », une gamme d'expériences nature : éco-marches, bains de forêt, visites guidées avec l'Office national des forêts... comme autant de prétextes à la pédagogie.

ASSOCIER LES PARTENAIRES LOCAUX

Si avec 2 millions de nuitées (soit + 10 % par rapport à 2019), la fréquentation touristique est quasiment revenue à « la normale » en 2022, la station balnéaire prolonge sa démarche. Prochaine étape, après la constitution d'un groupe de prestataires pilotes : inviter les 170 adhérents locaux de l'OT à participer à la diffusion des valeurs de la Seignosse Attitude.

SEIGNOSSE « CÔTÉ VERT »

« La Seignosse Attitude est essentielle pour préserver la ville et les espaces que nous aimons. Le message doit passer en douceur pour susciter l'adhésion sans cliver », estime Alexandre d'Incau, adjoint au maire de Seignosse, à la transition écologique. Avant de citer quelques actions menées par la commune pour préserver son « côté mer, côté vert » : installation de trois toilettes sèches, mise en œuvre des plages sans poubelles et réflexion en cours sur la régulation des douches de plage pour économiser l'eau, tri et gestion des déchets du marché, équipement en cendriers des « spots à mégots » (sorties de discothèques et de bars), création de deux jardins partagés que cultivent 80 Seignossais... « Et globalement, tous les projets d'aménagements en cours sont étudiés dans une perspective de développement durable. »



© OT Seignosse

ÉTERNELS COMPAGNONS

Alors que certains secteurs d'activité peinent à recruter, le milieu de l'apprentissage des métiers du bâtiment voit quant à lui ses effectifs croître depuis quelque temps. C'est le cas avec la Fédération Compagnonique d'Agen qui voit l'avenir en rose.

Par Mathieu DAL'ZOVO

Dans les bureaux de la Fédération Compagnonique d'Agen, où trônent de magnifiques structures en bois réalisées par les anciens apprentis, le directeur Christophe Bousquet a le sourire ! Dans un contexte pourtant morose pour le recrutement, la fédération voit l'avenir en rose depuis la crise sanitaire : « Nos effectifs (qui comptent cette année 110 apprentis, 130 élèves en reconversion et une vingtaine d'autres en formation) sont en effet en hausse car les parents veulent aujourd'hui du concret pour leurs enfants ! La qualité de l'apprentissage réalisé dans les métiers du bâtiment offre la garantie d'un emploi stable dès la sortie de la formation avec la perspective de pouvoir ensuite se mettre à son compte ».

La section charpente connaît la plus forte hausse d'inscription

Dans les ateliers, les apprentis, notamment la section charpente qui connaît la plus forte hausse d'inscription, travaillent sur des réalisations concrètes comme les ailes du moulin de Cuq, la travée de Notre-Dame de Paris... Ces chantiers entrent dans le cadre des « qualifications nouvelles chances » menées par la Région Nouvelle-Aquitaine qui développe fortement l'apprentissage.

Si la sécurité de l'emploi est l'une des principales raisons d'une telle hausse, le travail de revalorisation des métiers du bâtiment réalisé depuis plus de 5 ans maintenant n'y est pas étranger.

BTP 2.0

Afin d'attirer les jeunes et de dépoussiérer l'image du secteur, la Fédération Compagnonique de Lot-et-Garonne a lancé divers projets ludiques autour des nouvelles technologies comme des clips décalés sur Tik-Tok, des témoignages d'apprentis et de jeunes artisans sur les réseaux sociaux ou bien encore des escape game, diffusés en direct sur internet, permettant de plonger directement dans la réalité des métiers, tout en soulignant l'importance de la cohésion d'équipe. Ouvert à toutes et tous, l'espace game a permis à des jeunes, des demandeurs d'emploi ou des personnes en réinsertion, pourtant plutôt réfractaires avant l'aventure, de confier à la fin de la journée qu'ils avaient enfin trouvé leur voie autour des valeurs défendues depuis des siècles par les Compagnons.

SEMAINE DE 4 JOURS

Ces initiatives locales s'inscrivent en parallèle d'une politique nationale menée par tout le secteur du BTP, avec le concours des centres de formation, et des entreprises qui participent ainsi plus activement, quand elles avaient auparavant pour habitude de se concurrencer pour attirer des apprentis, au développement de l'apprentissage : « Elles n'ont pas le choix, car la demande est forte ! C'est ainsi que nous voyons des

entreprises venir sur les forums dédiés aux jeunes, et même réfléchir à l'organisation d'une semaine de travail à 4 jours, une révolution chez nous », complète le directeur de la Fédération Compagnonnique d'Agen.

FÉMINISATION DU BTP

Autre point de rupture marquant dans un secteur en pleine évolution, la présence des femmes grandit ainsi chaque année dans les rangs des apprentis, principalement dans les sections menuiserie et peinture mais également en carrelage. En Lot-et-Garonne, les femmes représentent aujourd'hui 20 % des effectifs de la Fédération Compagnonnique qui estime « pouvoir aller encore plus loin sur certains métiers ». Dans les ateliers agenais, se mêlent donc des jeunes apprentis sortis du collège, du BAC général et des adultes en reconversion ou en recherche d'emploi. Si la plupart viennent du Lot-et-Garonne, d'autres arrivent des

métropoles toulousaines et bordelaises pour privilégier les conditions de travail proposées à Agen (des classes de 16 apprenants en moyenne) et l'esprit familial qui y règne : « Cette proximité rassure beaucoup les parents qui peuvent suivre l'évolution de leurs enfants via une application », précise Christophe Bousquet.

LE MYTHIQUE TOUR DE FRANCE

Dans cette même dynamique, la Fédération Compagnonnique se félicite aussi de voir le nombre de participants au Tour de France des Compagnons suivre la même ascension. Tradition ancestrale permettant aux apprentis ayant terminé leur formation de voyager dans toute la France, grâce au réseau des Fédérations et en tant que salarié, pour découvrir de nouvelles techniques, méthodes de travail, matériaux et architectures, le Tour de France forge autant des Hommes que des artisans : « Quand ils reviennent, ce ne sont clairement plus les mêmes... Ils sont reconnus dans leur métier et se sont révélés, au fil des épreuves et étapes à franchir, en tant qu'Homme. En Lot-et-Garonne, nous avons pour habitude de leur confier l'écriture d'un livre (baptisé « Invisible ») où chacun témoigne de ce qu'il a vécu et traversé ». Pour accompagner ce bel élan vers l'apprentissage, les collectivités (Agglomération d'Agen, Conseil Départemental, Conseil Régional) vont investir près de 500 000 euros sur la Fédération Compagnonnique d'Agen en 2023 pour la rénovation et la solarisation de la toiture, l'installation de nouvelles machines dans les ateliers pour pallier la hausse des effectifs, la rénovation du système d'aspiration...



CHRISTOPHE BOUSQUET

Directeur de la Fédération
Compagnonnique d'Agen.

LE MORAL, DES MÉNAGES SE RÉTABLIT LÉGÈREMENT, LA CONSOMMATION STAGNE

Les dernières données de l'Insee révèlent une légère progression de la confiance des ménages en avril. Cependant, les Français se montrent encore inquiets quant à la situation économique. Le niveau d'inflation les contraint à réduire leur consommation.

Par Aïcha BAGHDAD et B. L.

Un léger mieux. L'indicateur qui mesure le moral des Français s'est établi à 83 en avril, en hausse d'un point par rapport au mois précédent. Il se maintient toutefois à un point bas, inférieur à son niveau de longue période (100 points). Mais, les ménages interrogés par l'Insee semblent plus optimistes quant à l'évolution de leur niveau de vie et de leur situation financière.

Dans le détail, l'opinion relative à leur niveau de vie au cours des 12 prochains mois s'améliore : le solde dédié augmente de trois points. Celle liée à l'évolution passée reste quasi-stable. Les deux avis demeurent à des niveaux très faibles, souligne l'Insee. Les Français sont aussi plus confiants quant à leur situation financière personnelle (+ 3 points). Mais le solde d'opinion demeure stable lorsqu'il s'agit de la situation passée.

MOINS D'ACHATS IMPORTANTS

Signe plus favorable pour la consommation, l'opportunité d'épargner décroît à nouveau. Au sujet de leur capacité d'épargne actuelle, les ménages étaient un peu moins confiants en avril (- 2 points). L'opinion sur leur capacité d'épargne future s'améliore, en revanche, nettement : le solde correspondant gagne cinq points.

Pour autant, les ménages restent prudents. La part de ceux estimant opportun de faire des achats importants recule de deux points, nettement en deçà de sa moyenne de longue période. De fait, en mars, les dépenses en biens durables ont enregistré un net repli (- 2,2 %), les Français étant moins enclins à acheter notamment des voitures (neuves et d'occasion) ainsi que des camping-cars, ou à améliorer l'équipement de leur logement (meubles, électroménager...), précise l'Insee.

CONFIANTS SUR L'ÉVOLUTION DES PRIX

Côté perception de l'inflation, ils étaient encore plus nombreux ce mois d'avril à constater que les prix ont nettement augmenté sur les 12 derniers mois. En avril, « le solde d'opinion associé gagne 3 points et atteint un nouveau point haut, après celui du mois dernier », explique l'Insee. En avril, l'inflation a rebondi à 5,9 % en rythme annuel, selon une première estimation de l'Institut de statistique. En parallèle, les ménages se montrent moins inquiets sur l'évolution des prix lors des prochains mois : la proportion de ceux prévoyant une accélération de l'augmentation des prix baisse considérablement (- 17 points).

Enfin, alors que le marché du travail résiste, les craintes liées à l'évolution du chômage se stabilisent. Elles se maintiennent à un niveau inférieur à leur moyenne de longue période. Au premier trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) a diminué de 1,2 % en France (hors Mayotte), par rapport au trimestre précédent.



« Les ménages se montrent **moins inquiets** sur l'évolution des **prix** lors des prochains mois »

LA CROISSANCE À PETITE VITESSE

La croissance de l'activité économique a progressé de 0,2 % ce premier trimestre, selon une première estimation de l'Insee. Le PIB a été soutenu par le dynamisme de la production industrielle et aussi du commerce extérieur, qui contribue positivement à la croissance du PIB (0,6 point), indique l'Insee.

Moteur de la croissance, la consommation des ménages reste en berne : elle n'a pas progressé entre le dernier

trimestre 2022 et les trois premiers mois de cette année. Avec l'envolée des prix de l'alimentaire (+ 14,9 % en avril, sur un an), l'arbitrage des consommateurs se confirme : les dépenses consacrées à ces produits dévissent encore ce premier trimestre (- 2,3 %). L'investissement des ménages se replie aussi, pour le sixième trimestre consécutif (- 1,4 %) « du fait d'une baisse de la construction de logements neufs et d'une baisse des transactions immobilières dans le neuf et dans l'ancien ».

LE LOGEMENT

AU CŒUR DU 119^E CONGRÈS DES NOTAIRES

Pour leur prochain congrès, en septembre, les notaires de France ont retenu cette année le thème du logement. Éclairage sur les principaux axes de travail des commissions préparatoires.

Par Miren LARTIGUE

Le logement est « un sujet majeur qui engage le quotidien des Français, mais aussi leur avenir pour les 30 ans à venir », a rappelé Yves Delecraz, notaire à Lyon et président du 119^e congrès de la profession, lors de la présentation à la presse des propositions qui seront soumises au vote des notaires lors de ce grand rendez-vous annuel, prévu du 27 au 29 septembre, à Deauville. Ils devront se prononcer sur des évolutions et des aménagements législatifs et réglementaires qui visent trois objectifs : développer l'offre de logement, favoriser l'accès au logement, et pérenniser le logement.

AU CŒUR DU PATRIMOINE DES MÉNAGES

La France compte 37,6 millions de logements, il s'en construit environ 380 000 chaque année, et on enregistre, en moyenne, un million de transactions sur le logement ancien par an, actuellement. « Le logement, c'est important pour l'économie nationale, comme pour le patrimoine des Français », a déclaré Éric Cevaër, notaire à Cap-d'Ail (Alpes-Maritimes) et rapporteur général du 119^e congrès.

Cet actif occupe en effet une place centrale dans le patrimoine des ménages. « Le logement constitue le principal et, dans une majorité de cas, le seul actif patrimonial de la plupart des Français. » Et les dépenses liées au logement accaparent une part très importante des budgets. « Pour bien des ménages, le logement est de très loin la première des dépenses. » Or, aujourd'hui en France, « nous avons trop de sans logis, et plus encore de mal-logés ».

DÉVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT

La première commission a étudié les possibilités de développer l'offre de logements, tout en intégrant le principe du Zéro artificialisation nette (ZAN) des sols à l'horizon 2050, qui implique « de produire du logement sans construire », a résumé Éric Cevaër. « Les architectes nous montrent que cela est possible et le droit doit leur emboîter le pas, en concevant un nouvel environnement juridique ».

Le rapport de la première commission préconise notamment d'encourager la densification des terrains, la surélévation en secteur urbain dense, la reconversion en logements des immeubles tertiaires vacants depuis plusieurs années, ou encore de créer un permis de construction réversible. Il présente ainsi en détail des solutions juridiques pour l'élévation des immeubles, qui est un projet assez complexe, notamment en copropriété.

Pour développer l'offre de logements à destination des plus modestes, il propose des solutions d'urbanisme transitoires, qui permettent, par exemple, de loger temporairement des personnes en grande difficulté dans des constructions modulaires dont le permis de construire est simplifié, ou de changer l'affectation de bureaux inutilisés pour les destiner au logement de manière temporaire et de façon bien plus simple qu'en suivant une procédure normale.

FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT

La deuxième commission s'est penchée sur les solutions juridiques permettant de faciliter l'accès au logement. Elle va notamment s'efforcer d'avancer des propositions concrètes sur la création d'un statut du bailleur privé,



réclamé par des organisations telles que la Fnaim, Fédération nationale de l'immobilier, et l'Union nationale de la propriété immobilière. Elle a également réfléchi aux moyens d'aider les ménages à acheter leur logement, à l'heure où le décalage croissant entre les revenus et le prix du mètre carré rend l'acquisition d'un bien de moins en moins accessible aux primo-accédants.

Le rapport de la deuxième commission va proposer des pistes permettant d'améliorer les solutions d'accès social à la propriété, et notamment le bail réel solidaire, un dispositif qui permet de faire supporter le coût du logement proprement dit au ménage, tandis que le coût du terrain est financé par un organisme foncier solidaire. C'est « une technique juridique innovante qui est actuellement en plein développement », a relevé Éric Cevaër.

PÉRENNISER SON LOGEMENT

La troisième commission s'est penchée sur de multiples sujets sociétaux en passant au crible tous les dispositifs permettant de conserver son logement (en cas de décès d'un membre du couple, en cas de faillite, de divorce...), de le transmettre (en facilitant les donations-partages pour les familles recomposées, en facilitant la vente du logement en cas de divorce ou de survenance d'une incapacité) et de l'adapter aux évolutions de la vie de ses occupants.

Elle a ainsi étudié les solutions pour adapter un logement au handicap, au vieillissement, à la perte d'autonomie, ainsi qu'au changement climatique. En soulignant la nécessité de s'adapter « à l'évolution des normes, notamment environnementales, qui peuvent déclasser le logement », a souligné Éric Cevaër, « c'est ce qui se produit

aujourd'hui avec la législation sur la décence qui a été reliée à celle de la performance énergétique ».

La troisième commission s'est également intéressée aux habitats non conventionnels : « 300 000 familles en France les ont choisis, du camping-car à la yourte, en passant par la maison semi-enterrée ». Or si la question de ces nouvelles formes d'habitats « est assez bien gérée par le droit de l'urbanisme, elle n'est pas encore appréhendée par le droit civil ».

L'ÉQUIPE DU 119^E CONGRÈS DES NOTAIRES

Président du 119^e congrès : Yves Delecraz, notaire à Lyon

Rapporteur général : Éric Cevaër, notaire à Cap-d'Ail (Alpes-Maritimes)

Commission 1 : Alexandre Leroux, notaire au Mans (Sarthe) ; Raphaël Leonetti, notaire à Paris ; Sophie Lambert, notaire à Antibes (Alpes-Maritimes)

Commission 2 : Xavier Lièvre, notaire à Paris ; Yann Judeau, notaire à Plouvorn (Finistère) ; Paul Bernard, notaire au Mans

Commission 3 : Agnès Maurin, notaire à Gignac (Hérault) ; Vincent Morati, notaire à Annecy ; Emmanuelle Courchelle, notaire à Saint-André-lez-Lille

L'ŒUF PRODUIT

Avec la crise, les Français, déjà grands mangeurs d'œufs, se tournent encore plus vers cet aliment bon marché. Mais si la demande est là, la filière rencontre d'autres difficultés et a perdu sa place de producteur numéro 1 en Europe. Trois questions à Yves-Marie Beudet, président du CNPO, Comité national pour la promotion de l'œuf, qui réunit les professionnels de la filière.

Par Anne DAUBRÉE



YVES-MARIE
BEAUDET
président du Comité
national pour la
promotion de l'œuf

Quel est l'impact de la baisse actuelle du pouvoir d'achat sur la consommation d'œufs ?

Y.-M. B. : L'œuf est un produit anti-crise : il s'agit de la protéine la moins chère du marché. De fait, sa consommation est en progression. Sur les deux premiers mois de l'année 2023, ses ventes en grande distribution ont même augmenté de 5,9 % en volume, par rapport à la même période l'année dernière. Plus de 9 ménages sur 10 en achètent. Mais la demande évolue : les différentes catégories d'œufs ne connaissent pas le même succès. Ceux bio ont vu leur consommation baisser, à l'image des autres produits de ce type. Il est probable que les personnes ayant subi une contraction de leur pouvoir d'achat se sont tournées vers d'autres produits de qualité comparable. La catégorie des œufs en cage est également en décroissance. Mais cette tendance est compensée par la hausse croissante de la consommation d'œufs en sol et en plein

air. Par ailleurs, les clients achètent majoritairement leurs œufs en grande surface. Et ils privilégient les marques distributeur qui représentent l'essentiel du marché.

Pourquoi la France a-t-elle perdu sa place de leader des producteurs d'œufs en Europe ?

Y.-M. B. : La consommation d'œufs a beau augmenter, la filière est sous pression ! Nous cumulons plusieurs types de difficultés, en particulier d'ordres réglementaire et sanitaire. L'épidémie d'influenza aviaire sévit partout, en France, mais aussi aux Pays-Bas, en Pologne, aux États-Unis... Depuis le début du mois de mars, nous n'avons pas eu de nouveaux cas, mais ce printemps, nous avons perdu 1,5 million de poules pondeuses, et à l'automne dernier, 3 millions. Cette crise nous a valu de perdre notre souveraineté alimentaire en matière d'œufs : en 2021, nous étions le premier producteur d'œufs en Europe, et notre autonomie était de 102 %. À présent, elle est descendue à 96 %... La pression réglementaire pourrait aggraver encore cette situation. En effet, la directive européenne IED [sur les émissions industrielles] impose des normes, par exemple sur la qualité de l'air, destinées à réduire la pollution émise par certaines activités industrielles et agricoles, dont les élevages qui comptent plus de 40 000 poules.

« Cette crise nous a valu de **perdre notre souveraineté alimentaire** en matière d'œufs »

ANTI-CRISE

Il est envisagé d'abaisser ce seuil à 20 000. Cela imposerait des investissements inaccessibles pour ces exploitations de taille modeste, nombreuses en France.

Les associations véganes ou écologistes se font très fortement entendre, aujourd'hui. Comment votre secteur prend-il en compte le bien-être animal ?

Y.-M. B. : La filière est déjà très engagée dans une démarche volontaire concernant le bien-être animal. Mais sur le plan réglementaire, nous estimons qu'il faut en rester au *statu quo*. Cette année,

une révision des règlements européens relatifs au bien-être animal est prévue et nous en redoutons les effets. Par exemple, sur le sujet des cages, nous sommes conscients du fait que leur fin est écrite. En France, déjà cela ne concerne plus que 25 % des poules pondeuses. Mais si on impose une interdiction totale de cette pratique, avec un délai de mise en application de la mesure trop brutal, des producteurs vont devoir fermer. Cela

représentera une perte de 12 à 15 millions de poules pondeuses. Autant d'aliments qui seront importés... À cet égard, d'ailleurs, nous préconisons la mise en place de clauses commerciales miroir concernant le bien-être animal, pour les importations d'œufs en Europe. Par ailleurs, pour nous, ce n'est pas aux associations de décider. Il revient au consommateur de choisir s'il veut privilégier le prix ou le bien-être animal, en particulier en ce moment de difficultés économiques.



SÉCHERESSE : NE PAS SE TROMPER DE SOLUTION



© Shutterstock

Face à l'enjeu vital de la diminution de la ressource en eau, prendre la mesure exacte du phénomène et élaborer des stratégies réellement efficaces s'impose. En France, les chercheurs de l'INRAE s'y emploient.

Par Anne DAUBRÉE

Sécheresses et inondations... Le 13 avril dernier, lors d'une conférence de presse (accessible en ligne), Thierry Caquet, directeur scientifique environnement de l'INRAE, Institut de recherche public œuvrant pour un développement cohérent et durable de l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, rappelait les dernières mises en garde du GIEC, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Ce dernier souligne, en effet, le lien entre accélération du changement climatique, sécheresses accrues et inondations plus fréquentes. Même en France, selon Thierry Caquet, « les tensions vont s'exacerber. Il faut anticiper et s'adapter, en évitant les options de mal-adaptation » qui pourraient sembler pertinentes à court terme, mais se révèlent contre-productives sur le plus long terme. Ce risque éclaire l'importance de disposer de données fiables pour être en mesure de mener une politique publique efficace.

« Il faut aller
vers **une irrigation
de résilience** »

En France, l'INRAE fait partie des opérateurs publics qui apportent leur contribution scientifique sur le sujet de l'eau. Parmi ses thématiques de recherche figurent, notamment, la dynamique des flux et les risques qui y sont associés, les usages sociaux, les instruments économiques qui peuvent être utilisés pour les faire évoluer, les moyens de gestion de la ressource... Par exemple, l'INRAE s'attache à prévoir les conséquences du changement climatique sur la sécheresse. « Plus on s'approche de la Méditerranée, plus les ressources annuelles diminuent dans le temps. Nous disposons d'outils pour prévoir les séquences de sécheresse qui amènent des tensions sur le partage de l'eau », explique Éric Sauquet, hydrologue et coordinateur scientifique du projet Explore2. Ce programme, mené, notamment, avec le CNRS, EDF, ou Météo-France vise à actualiser les connaissances sur l'impact du changement climatique sur l'hydrologie (de surface et souterraine). Il s'agit aussi d'accompagner les acteurs des territoires (préfet, collectivités locales...) qui doivent élaborer des stratégies de gestion de la ressource, pour qu'ils puissent utiliser ces données. Les premières projections hydrologiques

sont déjà accessibles en ligne et seront complétées cet été. Le sujet est d'une grande complexité, vu la diversité géographique du territoire. Tous les secteurs ne sont pas également sensibles aux sécheresses. Par exemple, dans une large bande allant de la Lorraine au Poitou, les sols argilo-calcaires, caillouteux et peu profonds, le sont particulièrement. Des études locales sont menées sur différents grands bassins hydrographiques (Moselle, Meuse, Durance, Garonne, etc.).

LE GOUTTE-À-GOUTTE NE SUFFIRA PAS

Autre axe de recherche de l'INRAE, celui de l'utilisation des ressources en eau qui soulève des questions techniques, et aussi, plus larges, de modèle de production. « L'idée consiste à aller vers plus de sobriété en limitant notre empreinte eau, quels que soient les usages, agricoles ou urbains », pointe Sami Bouarfa, agronome et spécialiste de la gestion de l'eau en France et à l'international. Par exemple, pour le secteur agricole, premier consommateur d'eau (58 %) et qui subit des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents, plusieurs leviers peuvent être utilisés. Parmi eux, l'optimisation de l'irrigation. « Les agriculteurs ont déjà réalisé des efforts en ce sens. Toutefois, nous avons encore une majorité d'irrigation par aspersion, qui n'est pas la plus performante », constate Sami Bouarfa. À Montpellier, l'INRAE a mis sur pied une plateforme, PReSTI, destinée à mener des expérimentations de terrain et des simulations numériques sur l'amélioration de l'efficacité de l'irrigation. Le constat : en grandes cultures, par exemple, le passage de l'aspersion au goutte-à-goutte permet des économies d'eau de 10 à 30 %. Mais pour l'INRAE, il faut aller beaucoup plus loin : pour faire face au manque d'eau, une remise en cause radicale du modèle et des pratiques agricoles majoritaires actuelles est nécessaire. « Il ne faut pas rester dans l'idée d'une agriculture productiviste, en arrosant pour obtenir un maximum de rendements, mais aller vers une transition agroécologique et une irrigation de résilience », résume Sami Bouarfa. L'institut de recherche a mené des expérimentations d'agroécologie, qui combine des pratiques comme la diminution du travail du sol ou la diversification des cultures, qui en captant et conservant au maximum l'eau dans les sols, permet d'aller vers une agriculture moins gourmande en eau. Sur le bassin Adour-Garonne, le programme BAG'AGES a permis d'accroître les capacités d'infiltration du sol (et donc de résilience face au manque d'eau) avec, pour l'exploitation, des niveaux de rentabilité équivalents à ceux des pratiques conventionnelles.

UN MOIS,
UNE ŒUVRE

AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX



TAILLÉE DANS LA PIERRE

MARGUERITE DE NAVARRE,
DENIS MONFLEUR, 2019

Denis Monfleur est l'artiste invité du musée des Beaux-Arts de Bordeaux, qui lui consacre sa première exposition personnelle d'envergure dans un musée en France : Peuples de pierre. Né à Périgueux en 1962 et se partageant entre son atelier de Fontenay-sous-Bois, en région parisienne, et celui de Dordogne, Denis Monfleur est l'un des derniers sculpteurs de sa génération à perpétuer la taille directe.

Privilégiant depuis le début des années 2000 les pierres les plus dures (granit, diorite, orgue basaltique, lave volcanique...), il excelle à la fois dans la réalisation de sculptures de plusieurs tonnes, destinées surtout à l'espace urbain, et dans celle d'œuvres plus intimistes qu'il qualifie lui-même de « domestiques ». En marge des modes et des circuits officiels, son travail oscille entre archaïsme et modernité, abstraction et figuration, inspiration sacrée et profane.

Plus connue sous son surnom de « Reine Margot », immortalisée par le roman d'Alexandre Dumas puis par le film du même nom interprété par Isabelle Adjani, Marguerite de France (1553-1615) devint reine de Navarre par son mariage avec le futur Henri IV en 1572. D'origine périgourdine, Denis Monfleur a souhaité rendre hommage à cette grande dame de l'ancienne Aquitaine, taillée dans une lave d'Auvergne, terre d'exil de l'infortunée souveraine. Le sculpteur s'attache à décrire la physionomie d'une femme dont le visage, marqué par les signes de l'âge et les drames d'une vie conjugale malheureuse, est comme enchâssé dans son austère coiffe de pierre.

Retrouvez cette œuvre dans la cour de l'Hôtel de Ville de Bordeaux, en avant-première de l'exposition de l'artiste à la Galerie et au musée des Beaux-Arts, à découvrir du 2 juin 2023 jusqu'au 7 janvier 2024.





Denis Monfleur, Marguerite de Navarre, 2019, lave de Chambois, 228 x 100 x 80 cm. © ADAGP Paris 2023, Denis Monfleur, photo : F. Deval.



LES GARDIENS DE LA GALAXIE 3

LA FIN D'UNE ÉPOQUE

Peter Quill reste endeillé par la perte de sa compagne Gamorra, tuée par son propre père Thanos. Une autre version d'elle existe désormais mais venant d'un passé lointain, avant la formation des Gardiens de la Galaxie. Elle ne fait donc plus partie de la troupe, toujours composée par sa sœur Nebula ; Drax le destructeur ; Rocket ; Groot, l'arbre vivant et Mantis l'empathe, rejoints par Kraglin guère habile avec sa flèche magique et par la chienne Cosmo, envoyée par les Soviétiques dans l'espace avant d'être récupérée par une race extra-terrestre. Ils vivent tranquillement sur leur vaisseau-planète de Knowhere lorsqu'un certain Adam Warlock les attaque sans motif apparent et blesse grièvement le raton-laveur. Une course contre la montre est lancée pour sauver leur ami en danger de mort... James Gunn fait ici ses adieux à la troupe dont il signe les aventures depuis 2014. Ses personnages ont vécu des déracinements imposés, été séparés de leurs proches, de leur planète voire de leur civilisation parfois entièrement déci-

mée. C'est au sein de cette équipe hétérogène que ces anti-héros hantés par leurs traumatismes ont recomposé une famille unie. Dans ce volet, les origines de Rocket sont mises en avant. On découvre comment il est passé du statut d'animal sauvage à celui de créature dotée de la raison et de la parole. Sa transformation imposée explique ses colères et la mélancolie qui se dégage de lui.

« Lorsque j'ai imaginé le scénario de cette suite, je savais que, pour moi, le cœur du récit reposerait sur Rocket et son histoire : d'où il vient, qui il est. D'une certaine manière, on peut dire que Rocket est le personnage principal et que je me sens proche de lui. Le premier film racontait l'histoire de la mère, le second celle du père. Ce dernier parle du Moi, ce qui le rend naturellement plus intimiste. C'est un petit animal qui a été enlevé et transformé en quelque chose qu'il n'aurait pas dû être. Il s'est senti complètement ostracisé et aliéné par toutes les autres formes de vie de la galaxie. Cette solitude est d'ailleurs l'essence même des trois épisodes. »

En salle depuis le 3 mai

Un film de James Gunn
Avec Chris Pratt,
Zoe Saldana, Dave Bautista

**Action, Fantastique,
Science fiction**

grante de cette saga depuis le tout début. L'humour est essentiel mais je ne voulais pas non plus qu'une blague vienne gâcher l'émotion. Il fallait donc permettre aux personnages d'être drôles, parce que ce sont des héros comiques embarqués dans des situations cocasses, mais il fallait également laisser l'émotion affleurer et ne pas en avoir honte. »

C'est son créateur, le Maître de l'évolution, qui le traque, obsédé par l'idée de récupérer son cerveau qui lui permettrait de finaliser ses expériences eugénistes. Il restera un méchant marquant de Marvel, avec sa quête de perfection qui en rappelle d'autres, bien plus réelles. Il est joué avec ce qu'il faut de démesure par l'effrayant Chukwudi Iwuji. Chris Pratt est toujours ce meneur romantique et volontaire, amateur de pop music et Zoe Saldana son ex au fort caractère. Dave Bautista reste irrésistible en grand costaud nigaud au cœur d'or, animé par une bienveillance inaltérable... même s'il ne comprend pas tout ce qu'on lui dit ! L'humour et les péripéties sont menées avec une maestria qui dynamite les codes des films de super-héros, en les respectant juste ce qu'il faut. Le sujet est néanmoins porté par des enjeux plus sérieux qu'en apparence, comme le souligne James Gunn :

« C'est drôle parce que le public considère la série des Gardiens comme des films légers alors qu'ils sont portés par les émotions de cet équipage de marginaux qui ne se sentent pas à leur place. Mais des failles apparaissent entre les personnages et ils commencent à s'apprécier et s'aimer les uns les autres. Quand on revient au premier film, on réalise que les ruptures de tons font partie inté-

Un divertissement de bonne facture dans un cadre futuriste inventif, avec la même approche humaine revendiquée par James Gunn depuis le premier épisode. Une conclusion satisfaisante à son excellente trilogie, définitive dans la recomposition finale du groupe mais suffisamment ouverte pour ne pas faire exagérément table rase du passé. Un film qui revient de loin, comme James Gunn : en 2018, il a été renvoyé durant les préparations lorsque des blagues de mauvais goût qu'il a publiées sur Twitter ont refait surface. Grâce à la solidarité de ses acteurs, il a été réintégré, une complicité résumée ainsi par Chris Pratt :

« La relation que nous avons tissée est rare. Toutes ces années passées ensemble ont fait de nous une sorte de famille. La différence cette fois, c'est que nous avons conscience d'arriver au bout de l'aventure et chacun d'entre nous le vit à sa manière. En ce qui me concerne, il s'agit de jouir du moment présent, de boire la coupe jusqu'à la dernière goutte et de lécher l'assiette ! Le ton répond à ce que l'on attend de James Gunn pour la saga : endiablé, insolite, drôle, amusant et repoussant les limites. Il explore la singularité, les élans du cœur, la compassion, l'imagination, la musique et d'ingénieux univers alternatifs. C'est la dernière virée des Gardiens de la Galaxie, et seul James Gunn pouvait la conclure ainsi. »

LE COURS DE LA VIE

Agnès Jaoui enseigne l'écriture

Vincent, directeur d'une école de cinéma, invite Noémie à donner une masterclass. Scénariste à succès, elle va passer une journée en compagnie de celui qui fut son amour de jeunesse, sous le regard des étudiants qui vivent leurs propres tracasseries sentimentales... Tout en creusant avec pertinence ce métier à travers des réflexions profondes sur ce que cela implique d'écrire – en connaître les règles et comment s'en affranchir – Frédéric Sojcher rend vivante cette leçon de cinéma en quasi huis-clos. Il s'est inspiré d'un essai d'Alain Layrac, avec Agnès Jaoui qui partage certaines des expériences vécues par son personnage, à qui elle infuse sa personnalité aussi rigoureuse que chaleureuse. Jonathan Zaccai est touchant en ex toujours meurtri par leur séparation soudaine trente ans plus tôt et Géraldine Nakache est la belle-soeur de ce dernier, mais aussi sa régisseuse piquante et témoin intriguée, sans trop le montrer, par ces retrouvailles. Les amateurs de *Plus belle la vie* se réjouiront de revoir Stéphane Henon (le policier Boher) en restaurateur haut en couleur qui aurait aimé vivre de sa plume. Un film tendre, animé par un amour sincère pour l'acte d'écrire pour le 7^e Art.



© D.R.

LA FILLE D'ALBINO RODRIGUE

Ton père va bien, ne t'en fais pas

Rosemay, seize ans, vit en famille d'accueil et ne voit ses vrais parents que pour les vacances. Cet été là, son père n'est pas là pour l'accueillir à la gare comme d'habitude et ne répond pas à ses appels. Lorsqu'elle demande à sa mère où il est, elle lui répond qu'il est à l'hôpital sans être très précise et son frère n'est pas moins évasif. Convaincue qu'on lui cache la vérité, elle pose de plus en plus de questions... C'est un projet casse-gueule que propose Christine Dory. Dès le départ, on sent que quelque chose de grave s'est passé, et le mystère semble très fragile. Galatea Bellugi est émouvante en jeune fille tentant de faire ce qui est juste, sans avoir toutes les clés sociales pour le faire. Un charme diffus permet de rester intrigué par ce qui se joue entre l'adolescente perdue dans son devoir de fille entre l'absent et sa génitrice qui ne cesse d'improviser ce qui apparaît comme des mensonges ou des circonvolutions plus ou moins crédibles. Émilie Dequenne est parfaite en femme fatale de province presque comique qui mérite le titre de pire mère du monde. Un étonnant film noir, entre la perfidie d'un Chabrol et la sécheresse d'un Pialat.

© D.R.



EN BREF

CAMÉLIA JORDANA vient de tourner au Maroc *Les Tempêtes* de Dania Reymond-Boughenou, avec notamment Shirine Boutella, vue dans la série *Lupin*. Un projet qui s'annonce bien étrange : dans une ville oubliée où s'abattent d'étranges tempêtes de poussière jaune, un journaliste couvre le phénomène pour son journal. Sa compagne, de retour d'exil, s'installe chez lui et son neveu médecin se met à entendre les morts.

ROBERT DOWNEY JR devrait tenir le premier rôle d'un remake du classique du 7^e art, *Sœurs froides* d'Alfred Hitchcock, pourtant considéré comme un des meilleurs jamais tournés selon plusieurs sondages. On souhaite bon courage à ce projet dont il sera le producteur, annoncé comme une nouvelle adaptation du roman *D'entre les morts* écrit par les Français Boileau et Narcejac. Il reprendrait le rôle du détective privé joué en 1958 par James Stewart.

AUDREY TAUTOU et **GUILLAUME CANET** seront les principaux doubleurs du film d'animation *Nina et le secret du hérisson* d'Alain Gagnol et Jean-Loup Felicioli. Le monde d'une fillette de dix ans est bouleversé depuis que son père a perdu son emploi. Après des semaines de grève, son usine a fermé. Le gérant a commis des malversations qui ont précipité la faillite mais un pactole serait dissimulé dans un recoin de l'usine...

DEUX VIEUX AMIS À LA MODE

Thierry Lhermitte et Patrick Timsit seront des amis en proie à des difficultés financières dans la comédie *Sexygénéaires* de Robin Sykes qui sort en juin prochain. À soixante ans passés, ils vont tenter de tirer profit de leur image dans le milieu de la mode et de la publicité. L'un est encore beau, l'autre ne l'a jamais été mais au-delà du jeu des apparences, se pose la question de savoir ce qu'est l'âge de la retraite aujourd'hui ? La distribution inclut aussi Marie Bunel, Zineb Triki (Nadia El Mansour, la compagne secrète de Mathieu Kassovitz dans *Le Bureau des légendes*) et Jeremy Charvet, connu comme chanteur qui a notamment remplacé Matthieu Chedid dans le rôle-titre du *Soldat rose*, en particulier en tournée, et été candidat dans la saison 4 de *The Voice*.

VALERIA BRUNI TEDESCHI ET PIO MARMAI PROCHES

Les comédiens se rapprocheront dans un cadre tragique dans *L'Attachement* de Carine Tardieu (*Les Jeunes Amants*). Une libraire solitaire ne souhaite pas s'attacher à un homme, ni moins à des enfants. Un jour, un couple de voisins lui demande de garder leur fils, pendant qu'il se rend à la maternité pour que la femme accouche de son deuxième enfant. Mais, juste après avoir accouché d'une petite fille, elle décède. La libraire se retrouve alors avec le garçon et le père dans le chagrin. Cette femme solitaire et l'homme en deuil vont s'attacher l'un à l'autre...

LE RETOUR DU PÈRE DE L'EXORCISTE

William Friedkin, 87 ans, prépare son premier film depuis *Killer Joe* en 2011. Le grand cinéaste, remarqué pour plusieurs chefs d'oeuvre dont *L'Exorciste*, *French Connection* ou *Police Fédérale Los Angeles*, vient d'achever l'écriture d'une nouvelle adaptation du roman *Ouragan sur le Caine* de Herman Wouk, près de soixante-dix ans après celle avec Humphrey Bogart. Kiefer Sutherland reprendra son rôle de capitaine d'un navire anti-mines, relevé de son commandement contre son gré durant un violent typhon. À leur retour sur la terre ferme, il décide de faire juger ses officiers pour mutinerie. L'histoire d'origine se déroulait durant la Seconde Guerre mondiale, la nouvelle version se situera de nos jours. William Friedkin souligne qu'il s'agit d'un récit fictif car il n'y a jamais eu de mutinerie dans toute l'histoire de la Marine américaine !

JOAQUIN PHOENIX ET ROONEY MARA, COUPLE DE CINÉMA

Joaquin Phoenix et sa compagne Rooney Mara, qui ont déjà travaillé ensemble sur les films *Her*, *Don't Worry, He Won't Get Far on Foot* et *Marie Madeleine*, se retrouveront une nouvelle fois, sous la direction de Pawel Pawlikowski (*Ida* et *Cold War*) pour *The Island*. L'histoire, librement tirée de faits réels, se déroule dans les années 1930. Un couple d'Américains tourne le dos à la civilisation pour construire son propre Eden sur une île déserte et vivre de la terre. Bientôt, une comtesse se rend sur l'île avec ses deux étranges amants et projette de s'emparer du lieu pour y construire un hôtel de luxe.

L'ENTREPRISE ET COTISATIONS SOCIALES

François TAQUET, avocat, spécialiste en droit du travail et protection sociale

REVUE DE RÉCENTES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRÔLES ET REDRESSEMENTS URSSAF.

OPÉRATIONS DE CONTRÔLE

Dans le cadre de la procédure de vérification par échantillonnage, en l'espèce, dès lors que les fichiers constituant les échantillons ont été sélectionnés avec l'assentiment de la cotisante qui a été informée des critères définis par les inspecteurs du recouvrement, et sans avoir manifesté la moindre observation durant les opérations de contrôle, celle-ci n'est pas fondée à contester les bases de calcul du redressement établies à partir des fichiers qu'elle a elle-même fournis : la vérification est régulière et le redressement doit être validé. (Cass. 2^e civ., 16 février 2023, pourvoi n° 21-13025)

Les dispositions des articles L300-2 et L311-1 du Code des relations entre le public et l'administration relatives à l'accès aux documents administratifs sont sans incidence sur la régularité des opérations de contrôle diligentées par les Urssaf, lesquelles obéissent aux dispositions spécifiques du Code de la sécurité sociale. (Cass. 2^e civ., 16 février 2023, pourvoi n° 21-13025)

EMPLOI DISSIMULÉ

L'élément intentionnel n'étant pas requis pour fonder le redressement au titre des cotisations afférentes à l'emploi dissimulé, c'est vainement que la société concernée invoque que l'infraction ne serait pas caractérisée au motif que le non-accomplissement de la formalité de déclaration préalable à l'embauche n'était pas intentionnel. (Lyon., Chambre sociale D (PS), 28 février 2023, RG n° 20/00332)

LETTRÉ D'OBSERVATIONS

En l'espèce, la lettre d'observations ne comportait pas la date de fin de contrôle, l'une des mentions expressément requises par l'article R 243-59 du Code de la sécurité sociale. Cette information concourant à garantir le respect du contradictoire et le plein exercice des droits de la défense constitue une formalité substantielle dont dépend la validité de la procédure. Pour la cour d'appel,

cette irrégularité affecte la validité de la procédure de contrôle et de redressement qui doit ainsi être annulée, tant en ce qui concerne les chefs de redressement que les observations pour l'avenir procédant du même contrôle irrégulier. Une telle nullité prive en conséquence de fondement l'obligation au paiement des sommes visées à la lettre d'observations, puis objet des mises en demeure. (Rennes, 9^e Ch Sécurité Sociale, 1^{er} mars 2023, RG n° 21/00671)

Aucun texte n'interdit la rectification d'une lettre d'observations par l'Urssaf avant l'émission de la mise en demeure. (Bordeaux, Chambre sociale, section B., 9 mars 2023, RG n° 21/02675)

MISE EN DEMEURE

La notification d'une mise en demeure régulière constituant un préalable obligatoire aux poursuites, la nullité de celle-ci prive de fondement l'obligation au paiement des sommes qui en font l'objet. (Cass. 2^e civ., 16 février 2023, pourvoi n° 21-15313)

La mise en demeure n'est pas de nature contentieuse, si bien que les dispositions du Code de procédure civile, notamment relatives à la notification, ne s'appliquent pas, et que celle-ci produit effet quel que soit son mode de délivrance ; peu importe qu'elle ait touché son destinataire. Le moyen soulevé selon lequel la société contrôlée n'aurait pas reçu la mise en demeure envoyée à son adresse est donc inopérant. (Pau, Chambre sociale, 3 mars 2023, RG n° 21/00010)

CONTRAINTÉ

La seule erreur affectant la date de la mise en demeure (21 février 2018, et non 20 février 2018), reprise à la contrainte, n'a pu avoir pour effet de faire obstacle à l'exacte information du cotisant sur la cause, la nature et l'étendue de ses obligations sur ce point. (Amiens, 2^e protection sociale, 27 février 2023, RG n° 22/00822)

RECOURS

En l'absence de texte spécifique, l'action de l'employeur aux fins d'inopposabilité de la décision de la caisse de reconnaissance du caractère professionnel d'un accident, d'une maladie ou d'une rechute figure parmi les actions qui se prescrivent par cinq ans, en application de l'article 2224 du Code civil. (Cass., 2^e civ., 16 février 2023, pourvoi n° 21-17068)

BORDEAUX VENTES DU 1^{ER} JUIN 2023, À 15 H

N° ROLE	DÉTAIL DE LA VENTE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
23/27	EJG 7-04-2023	Cabinet FORZY - BOCHE-ANNICE - MICHON	MAISON D'HABITATION DE PLAIN-PIED AVEC TERRAIN	SAINT-LOUBÈS	106 route des Palus	150 000 €
23/31	EGJ 7-04-2023	Cabinet FORZY - BOCHE-ANNICE - MICHON	MAISON D'HABITATION AVEC GARAGE ET TERRAIN	LÈGE-CAP-FERRET	12 bis allée des Gourbets	700 000 €

LIBOURNE VENTES DU 2 JUIN 2023, À 14 H

N° ROLE	DÉTAIL DE LA VENTE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
21/21	EJG 21-04-2023	L-VERON - AARPI MONTESQUIEU AVOCATS	MAISON D'HABITATION AVEC TERRAIN	COUTRAS	16 chemin des Genêts, lieudit Troquereau des Landes Est	50 000 €
23/20	EJG 14-04-2023	SCP LATAILLADE-BREDIN	MAISON D'HABITATION	PLASSAC	26 route des Coteaux	175 000 €

BORDEAUX RÉSULTATS DES VENTES DU 4 MAI 2023, À 15 H

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
22/103	M ^e Gwendal LE COLLETER - SARL ABL AVOCATS	MAISON DE PLAIN-PIED	GIRONDE-SUR-DROPT	11 route de Beauséjour	35 000 €	151 000 € M ^e GÉRARD-DEPREZ

LIBOURNE RÉSULTATS DES VENTES DU 5 MAI 2023, À 14 H

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
21/14	SELARL RODRIGUEZ & CARTRON	MAISON D'HABITATION	SAINT-SULPICE- DE-FALEYRENS	Lieudit Court d'Argent, 386 Court d'Argent	128 700 €	180 000 € M ^e BONNAN

E-mail : annonces-legales@echos-judiciaires.com - Plateforme : annoncelegalepro.echos-judiciaires.com

Les ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département de la Gironde.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires. Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) : Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département de la Gironde.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département de la Gironde ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

BILAN

BATIMAP

Société financière, R.C.S Bordeaux : 470 201 369 B – APE : 6491Z, Société anonyme au capital de 3.812.000 euros,
Siège social : Parc d'Activité Kennedy, Bât D, 1 avenue Henri Becquerel 33700 Mérignac
COMPTES ANNUELS APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2 MAI 2023

BILAN PUBLIABLE 2022 - en euros

ACTIF	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Caisse, banque centrale, c.c.p.			
Créances sur les Etablissements de crédit	1	11 825 237	12 829 404
A Vue		5 424 367	6 066 414
A terme		6 400 870	6 762 990
Créances sur la clientèle	3	0	0
Autres concours à la clientèle		0	0
Comptes ordinaires débiteurs		0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	370 765	370 765
Credit bail et location avec option d'achat	5	267 120 269	303 455 837
Location simple	6	4 104 940	4 417 816
Immobilisations incorporelles	7	0	772
Autres immobilisations financières	8	*	100
Autres actifs	9	95 780	32 228
Comptes des régularisation	10	591 419	560 226
TOTAL DE L'ACTIF		284 108 511	321 667 148

PASSIF	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Dettes envers les établissements de crédit	11	254 069 794	288 973 462
A Vue		4 417 492	13 533 205
A terme		249 652 302	275 440 257
Comptes créditeurs de la clientèle	12	57 198	57 198
A Vue		57 198	57 198
A terme			
Autres passif	13	18 094 529	20 347 224
Comptes de régularisation	14	2 856 712	2 977 427
Provisions pour risques et charges	15	30 699	125 923
Provisions réglementées			
Subventions d'investissement	16	1 168 766	1 614 008
Capital souscrit	17	3 812 000	3 812 000
Réserves	17	2 902 361	2 902 361
Report à nouveau	17	857 546	792 436
Résultat de l'exercice		258 907	65 110
TOTAL DU PASSIF		284 108 511	321 667 148

HORS BILAN	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
ENGAGEMENTS DONNÉS	18	2 462 053	3 425 254
Engagements de financement		2 462 053	3 425 254
Engagements en faveur de la clientèle		2 462 053	3 425 254
Engagements de garantie		0	0
Engagements en faveur d'établissements de crédit		0	0
ENGAGEMENTS REÇUS	18	264 399 827	301 231 926
Engagements de financement		17 559 643	29 361 696
Engagements reçus d'établissements de crédit		17 559 643	29 361 696
Engagements reçus de la clientèle		0	0
Engagements de garantie		246 840 185	271 870 230
Engagements reçus d'établissements de crédit		246 840 185	271 870 230

COMPTE DE RÉSULTAT PUBLIABLE - en euros

	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits et charges d'exploitation bancaires			
+ Intérêts et produits assimilés	19	593 433	406 993
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les Ets de crédit		593 433	406 993
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle		0	0
- Intérêts et charges assimilées	20	-8 003 443	-7 763 295
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les Ets de crédit		-7 847 310	-7 585 810
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		-156 133	-177 485
+ Produits sur opérations de crédit bail et assimilées	21	43 442 454	44 025 669
- Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	22	-35 497 026	-36 036 285
+ Produits sur opérations de location simple	23	396 143	390 525
- Charges sur opérations de location simple	24	-390 259	-367 566
+ Commissions (produits)	25	132 127	59 230
- Commissions (charges)	25	-172 661	-108 583
Autres produits d'exploitation bancaire	26	503 366	378 998
Autres charges d'exploitation bancaire	27	-74	-450
PRODUIT NET BANCAIRE		1 004 062	985 236
- Charges générales d'exploitation	28	-658 851	-897 382
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		345 210	87 854
+/- Coût du risque	29	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION		345 210	87 854
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		345 210	87 854
- Impôt sur les bénéfices	30	-86 303	-22 744
+/- RESULTAT NET		258 907	65 110

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER
BATIMAP, Société financière, est soumise aux dispositions de la Loi Bancaire du 24 janvier 1984.

II - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 21 octobre 2014, à la suite de sa demande, BATIMAP a fait l'objet d'un retrait d'agrément en qualité de société de crédit spécialisée pour être agréée en qualité de société de financement.

Sur l'exercice 2022, l'activité de Crédit-Bail Immobilier a permis de mettre en place de 2 nouveaux dossiers d'extension d'un existant pour un total d'investissement de 8,1M€. La baisse est liée à la mise en place des dossiers directement à l'actif des caisses.

III - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

IV - INFORMATIONS SUR LES REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes individuels annuels de BATIMAP sont établis et présentés conformément

aux règles définies par BPCe dans le respect du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes de l'exercice 2022.

Les textes adoptés par l'Autorité des normes comptables et d'application obligatoire en 2022 n'ont pas d'impact sur les comptes individuels de l'établissement.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par l'Autorité des normes comptables lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

V - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

COMPTES DE BILAN
I - CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Ce poste regroupe l'ensemble des créances détenues sur des établissements de crédit (au sens de la loi bancaire de 1984), y compris les opérations internes au réseau du Groupe BPCE.

II - OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

Elles comprennent des titres à revenus variables.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus et moins-values de cessions réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

III - CREDIT-BAIL ET LOCATIONS AVEC OPTION D'ACHAT

a) IMMOBILISATIONS

Valeur brute des immobilisations :

Elles comprennent l'ensemble des immobilisations exploitées (crédit-bail et locations simple), celles en attente de location suite à résiliation d'un contrat de crédit-bail ainsi que celles en cours de construction.

Cette valeur brute correspond à l'ensemble du coût de revient des dites immobilisations en y incluant les frais d'acquisition.

Amortissements et provisions des immobilisations

Deux régimes distincts cohabitent en matière d'amortissement des immobilisations :

1 - Régime applicable aux opérations de crédit-bail conclues avant le 1.01.1996 sous régime SICOMI.

Jusqu'au 31.12.1987, les immobilisations remises en crédit-bail étaient amorties selon le mode linéaire, prorata temporis, sur une durée de 20 ans.

BATIMAP peut constituer une provision dite «Provision article 64» qui permet de provisionner la perte future qu'elle supportera lors de la vente, au preneur en crédit-bail, du bien à un prix correspondant à la valeur financière du bien tel que prévu par le contrat de crédit-bail immobilier. Cette «Provision article 64» est destinée à compenser la différence entre l'amortissement fiscal linéaire et l'amortissement financier.

Cependant afin de mieux respecter le concept d'image fidèle, BATIMAP sous régime SICOMI, a décidé d'opter à compter du 01.01.1998 pour un plan d'amortissement de ses immobilisations en crédit-bail immobiliser plafonné à l'amortissement financier inclus dans les loyers, ainsi que la loi l'y autorise.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont, en ce qui les concerne, amortis sur la durée maximale autorisée de cinq ans, en mode linéaire.

2 - Régime applicable aux opérations de crédit-bail conclues à partir du 1.01.1996 après suppression du régime SICOMI.

Ce régime consiste à amortir l'immobilisation sur la durée du contrat de crédit-bail, pour un montant égal à l'amortissement du capital engagé pour acquérir l'immobilisation (ou amortissement financier). Cet amortissement est affecté, dans un premier temps, au frais d'acquisition, ensuite aux éléments amortissables puis enfin, aux éléments non amortissables. Concernant ces derniers, il est constitué en franchise d'impôt, une provision dite «Provision article 57» permettant d'étaler la perte supportée en fin de contrat du fait d'un prix de levée d'option plus faible que la valeur nette comptable de l'immeuble.

Ainsi que la loi l'y autorise en tant que «ancienne SICOMI», BATIMAP a opté pour un plan d'amortissement de ses immobilisations en crédit-bail immobilier plafonné à l'amortissement financier inclus dans les loyers.

BATIMAP a exercé cette option à l'occasion du dépôt de la déclaration des résultats au 31/12/2000 à l'administration fiscale.

Quel que soit le régime applicable, en cas de résiliation d'un contrat de crédit-bail, le mode d'amortissement «financier» est caduc. L'immeuble doit être amorti en mode linéaire, pour une durée restant à courir jusqu'au terme de la durée normale d'utilisation du bien (20 ans en général).

Provisions pour dépréciation des immobilisations :

Il est procédé annuellement à une valorisation des immeubles inoccupés, suite à résiliation de contrats de crédit-bail, ainsi que les immeubles consentis en location simple et ayant fait l'objet auparavant d'un contrat de crédit-bail.

Valorisation des immeubles destinés à la location patrimoniale :

Il est procédé également à une valorisation de ce patrimoine, se traduisant par la constatation d'une provision pour dépréciation ou d'une reprise.

Du fait de l'absence totale de contre-garantie des sociétés contre-garante sur ce patrimoine, tout mouvement de dotation ou reprise de provision a une incidence directe sur le résultat de BATIMAP.

b) CREANCES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION SIMPLE

Créances douteuses sur opérations de crédit-bail et de location simple :

En application du règlement ANC N°2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit, les créances sur la clientèle sont classées :

- douteuses dès lors qu'elles sont impayées depuis trois mois ou qu'elles présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, procédure d'alerte notamment).

- compromises à la déchéance du terme, à la résiliation du contrat de CBI et dès lors qu'elles sont douteuses depuis un an ou plus et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Dispositif de provisionnement des créances douteuses et de contre-garantie :

Chaque dossier apporté fait l'objet de la part de son entité apporteuse d'une garantie financière couvrant l'intégralité de la ressource affectée à l'opération de CBI et d'une garantie commerciale couvrant les accessoires induits par l'opération apportée.

Compte tenu de l'application de la convention de garantie, seules sont provisionnées en fonction de leurs risques, deux sortes de créances clients :

a) Les créances clients (loyers financiers) qui continuent à figurer dans les comptes de BATIMAP alors même que la reddition des comptes a été faite entre la société contre-garante et BATIMAP et que la contre-garantie a été mise en jeu. Ces créances ne figurent plus alors que dans l'attente de la clôture des comptes par le liquidateur judiciaire du preneur défaillant et les comptes sont soldés dès réception d'un certificat d'irrecouvrable.

Ces créances sont ainsi devenues un risque propre à BATIMAP, la société contre-garante étant déchargée de son obligation.

Tout retour à meilleure fortune sur ces créances devra faire l'objet d'un reversement à l'identique à la société contre-garante en remboursement de la contre-garantie préalablement honorée.

b) De même, les indemnités de résiliation facturées lors de la résiliation des contrats doivent être provisionnées.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, à l'exception des créances douteuses compromises pour lesquelles les intérêts ne sont plus comptabilisés en application du règlement n°2002-03 du CRC.

Pour la présentation des comptes en annexe, la segmentation des encours retenue est celle adoptée au sein du Groupe Caisse D'Epargne pour les besoins de sa gestion interne notamment dans les domaines commerciaux, financiers et des risques.

Créances rattachées

Outre les créances clientèle non douteuses ci-dessus et conformément aux règles de présentation édictées par le Comité de Réglementation Bancaire, le montant des comptes de régularisation représenté par des produits à recevoir est rattaché à chaque catégorie d'actif concerné.

Avances-preneurs à recevoir

Les avances-preneur complètent, lorsque nécessaire, les emprunts pour financer la totalité des immobilisations en CBI. Elles sont enregistrées en créances rattachées dès la signature de protocole de crédit-bail et, en général exigibles dès cette même date.

Subventions à recevoir

Les subventions allouées à BATIMAP par différentes collectivités complètent les emprunts et les avances preneurs éventuellement pour financer la totalité de l'immobilisation.

Provisions pour risques et charges

Il est constaté une provision pour perte future, suite à recommercialisation d'immeubles CBI, lorsque le prix de recommercialisation est inférieur à la valeur nette comptable de l'immeuble.

TVA

BATIMAP est sous le régime «TVA sur les encassements»

ENGAGEMENTS HORS BILAN
Engagements en faveur de la clientèle :

Ils représentent l'ensemble des opérations de crédit-bail immobilier dont la date de prise d'effet n'est pas intervenue, pour un montant égal aux sommes non encore décaissées ainsi que les opérations de crédit-bail dont la date de prise d'effet du contrat est effective, pour un montant égal à l'enveloppe du financement n'ayant pas encore donné

A signature de marchés.

Engagements de garanties données :

Ils représentent les engagements de garantie relatifs aux opérations sur instruments financiers à terme, couverts par des garanties reçues d'établissements de crédit.

Engagements reçus d'Etablissements de crédit :

Ils correspondent :

- aux engagements pris par le contre-garant ou d'autres établissements de crédit de financer tout ou partie des opérations non encore mise en place, en matière d'engagement de financement.

- aux engagements de garantie des contre-garants des opérations mise en place.

Engagements reçus de la clientèle :

Ils correspondent aux engagements, pris par les futurs preneurs en crédit-bail, de financer partiellement des opérations pour lesquelles le protocole de crédit-bail n'est pas encore signé, mais au titre desquels un accord réciproque est intervenu.

COMPTES DE RESULTAT

Les charges financières d'emprunt ainsi que les loyers sont enregistrées au compte de résultat prorata temporis et figurent respectivement dans les postes de «charges» ou «produits d'exploitation bancaire».

Concernant les intérêts négatifs, l'option suivante a été retenue :

- lorsque la rémunération d'un actif est négative, elle est présentée au compte de résultat en diminution des produits d'intérêts ;

- lorsque la rémunération d'un passif est positive, elle est présentée au compte de résultat en diminution des charges d'intérêts.

Les rémunérations versées correspondant aux commissions liées aux mises en place de dossiers, sont également classées en charge d'exploitation bancaire. Par contre, les rémunérations versées à BATIGESTION, au titre de la mise en place de dossiers et de leur gestion, figurent en rubrique

«Rémunérations d'intermédiaires» dans la catégorie des «Autres frais administratifs».

Ces classements sont conformes à la normalisation bancaire. La contrepartie de ces charges, « commission de mise en

place» et «commission de gestion», fait partie intégrante des «Produits d'exploitation bancaire».

Les charges d'exploitation refacturées aux locataires sont classées au débit du poste «Charges sur opérations de crédit-bail». Le produit de ces refacturations est porté dans la rubrique «Produits sur opérations de crédit-bail»

IMPOT SUR LES SOCIETES

L'intégralité du résultat a été imposée au taux de 25 %.

ACTIONNAIRAT
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTE 33,27 %

Nombre de titres en pleine propriété : 83 170

CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON 33,27 %

Nombre de titres en pleine propriété : 83 169

CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES 33,27 %

Nombre de titres en pleine propriété : 83 172

SCET 0,19 %

Nombre de titres en pleine propriété : 486

Monsieur Serge PARADIS

Nombre de titres en pleine propriété : 2

Monsieur Jean-Michel MILLET

Nombre de titres en pleine propriété : 1

Nombre de titres au total : 250 000

AUTRES INFORMATIONS

Consolidation :

En application du § 1000 in fine règlement n° 99-07 du comité de la réglementation comptable, modifié par le règlement ANC N°2016-10 du 12 décembre 2016, BATIMAP n'établit pas de comptes consolidés.

Ses comptes sont intégrés dans les comptes consolidés des caisses d'Epargne de Midi-Pyrénées, de Languedoc-Roussillon, d'Aquitaine Poitou Charente, ainsi que ceux du Groupe BPCE.

Honoraires des Commissaires aux comptes : KPMG – Toulouse

Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés

Exercice 2022 Exercice 2021
Montant (HT) Montant (HT)
45 200 46 700

Autres :

Aucun élément significatif est à signaler.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

NOTE 1 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

ETABLISSEMENTS DE CREDIT	au 31-12-2022	au 31-12-2021
A vue	5 424 367	6 066 414
Disponibilités en trésorerie - réseau	3 875 728	4 862 649
Disponibilités en trésorerie - hors réseau	0	0
Partenaires, appels de fonds chantiers	0	0
Créances partenaires sur facturation	1 522 748	1 005 911
Contregarantie commerciale	22 413	22 413
Créances rattachées	3 479	175 442
A terme	6 400 870	6 762 990
Contregarantie financière	5 128 857	5 613 134
Contregarantie financière sur dépréciation immobilisations	0	0
Fonds et dépôts de garantie	143 991	162 456
Créances rattachées	1 128 023	987 400
TOTAL	11 825 237	12 829 404

Créances à vue :
a) Les appels en contregarantie auprès des contregarants, au titre de l'assistance commerciale.

Conformément à la convention de contregarantie liant BATIMAP aux contregarants, les appels en contregarantie auprès de celles-ci sont effectués trimestriellement. Dossier par dossier, il est constaté une créance (ou éventuellement une dette provenant d'un retour à meilleure fortune du preneur en crédit-bail)

b) Conformément aux règles de présentation édictées par les instructions du Comité de Réglementation Bancaire, le montant des comptes de régularisation actif, représenté par des produits à recevoir, est rattaché à chaque actif concerné.

c) Les sommes dues par nos partenaires sur les opérations indivises et pour lesquelles BATIMAP assure le chef de file. Elles correspondent aux sommes engagées sur les chantiers de construction, en attente de remboursement.

d) Les sommes diverses dues par les contrepartants au titre d'échéances d'emprunts réglées alors même que les loyers de crédit-bail correspondant sont impayés. L'application de la convention de contrepartant nous liant avec elle nous autorisant à différer le remboursement des échéances d'emprunts, celles indument réglées font l'objet d'un appel en remboursement.

Créances à terme :

a) Les fonds de garantie réseau - Fonds retenues par les contrepartants lors de la mise en place des refinancements et gérés par elle.

b) Les appels en contrepartant auprès des contrepartants, au titre de l'assistance financière - Échéances d'emprunts échus depuis la résiliation du contrat de crédit-bail en vue de neutraliser les charges financières de nos emprunts, et l'amortissement fiscal des immobilisations.

NOTE 2 - DUREE RESIDUELLE DES EMPLOIS ET RESSOURCES

Les emplois et ressources à terme défini sont présentés selon la durée restant à courir.

EMPLOIS	de 0 à 3 mois	de 3 mois à 1an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	au 31-12-2021
Caisses, Banques centrales, CCP		0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	168 709	522 552	2 720 853	2 988 756	6 400 870
Créances sur la clientèle					0
TOTAL DES EMPLOIS	168 709	522 552	2 720 853	2 988 756	6 400 870
Dettes envers les établissements de crédit	6 518 824	20 191 064	105 132 026	115 483 635	247 325 550
Opérations avec la clientèle					0
Fonds publics affectés					
TOTAL DES RESSOURCES	6 518 824	20 191 064	105 132 026	115 483 635	247 325 550

NOTE 3 - CREANCES SUR LA CLIENTÈLE

AUTRES CONCOURS A LA CLIENTÈLE	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Moratoire TTC	0	0
SOUS-TOTAL	0	0
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Contregarantie financière non établissements de crédit		
Contregarantie commerciale non établissement de crédit		
Créances rattachées		
SOUS-TOTAL	0	0
TOTAL	0	0

NOTE 4 - OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE

TITRES A REVENU VARIABLE	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Certificats de dépôts		
OPCVM	370 765	370 765
TOTAL	370 765	370 765

NOTE 5 - CREDIT BAIL ET LOCATIONS AVEC OPTION D'ACHAT

IMMOBILISATIONS	au 31-12-2021	ACQUISITIONS	CESSIONS ET LVO	MUTATIONS	au 31-12-2022
Immobilisations en Crédit-bail	480 472 265	317 408	-36 853 613	9 989 616	453 925 676
Immobilisations temporairement non louées	1 854 244		315 000		2 169 244
Immobilisations en cours	7 684 878	3 442 401		-9 989 616	1 137 663
TOTAL	490 011 387	3 759 809	-36 538 613	0	457 232 583

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	au 31-12-2021	DOTATIONS	REPRISES suite cessions	MUTATIONS	au 31-12-2022
Amortissements des Immobilisations en Crédit-bail	-201 858 613	-26 188 384	26 953 248	0	-201 093 748
Provisions Art. 64 et Art.57	-3 786 617	-1 133 446	2 517 134		-2 402 929
Amortissements des ITNL	-1 579 716	-113 179	-216 572	0	-1 909 467
Provisions des ITNL	-76 225				-76 225
TOTAL	-207 301 171	-27 438 692	29 257 493	0	-205 482 369
VALEURS NETTES DES IMMOBILISATIONS	au 31-12-2021	ACQUISITIONS NETTES de DOTATIONS	CESSIONS ET LVO		au 31-12-2022
	282 710 216	-23 678 883		-7 281 120	251 750 214

PROVISIONS SUR CRÉANCES	au 31-12-2021	DOTATIONS	REPRISES	MUTATIONS	au 31-12-2022
Sur créances saines	0				0
Sur créances douteuses	-50 000				-50 000
Sur créances compromises	-17 701 179		797 648		-16 903 531
TOTAL	-17 751 179		797 648	0	-16 953 531

CRÉANCES	au 31-12-2021	VARIATIONS DE L'EXERCICE	au 31-12-2022
Créances clientèle	11 745 862	-2 796 205	8 949 657
Créances douteuses	727 658	211 617	939 276
Créances compromises	25 335 555	-3 481 949	21 853 606
Créances rattachées	529 265	51 783	581 048
Avances preneur à recevoir	0	0	0
Subventions à recevoir	158 459	-158 459	0
TOTAL	38 496 799	-6 173 213	32 323 586

	au 31-12-2021	au 31-12-2022
crédit bail et location avec option d'achat	303 455 837	267 120 269
TOTAL	303 455 837	267 120 269

VENTILATION SECTORIELLE DES ENCOURS BRUTS DE CREDIT-BAIL	au 31-12-2022				
Créances sur :	Créances saines	Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
		Brut	Dépréciation	Brut	Dépréciation
administrations centrales	10 148 746				
autres entreprises financières	2 696 704				
entreprises financières	248 323 493	22 904 857	-16 953 531	21 853 606	-16 903 531
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2022	261 168 943	22 904 857	-16 953 531	21 853 606	-16 903 531
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2021	295 143 802	26 063 214	-17 751 179	25 335 555	-17 701 179

NOTE 6 - LOCATION SIMPLE

IMMOBILISATIONS	au 31-12-2021	ACQUISITIONS	CESSIONS	MUTATIONS	au 31-12-2022
Immobilisations en location simple	6 061 901	0			6 061 901
TOTAL	6 061 901	0	0	0	6 061 901
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	au 31-12-2021	DOTATIONS	REPRISES	MUTATIONS	au 31-12-2022
Amortissements des immob.en location simple	-1 762 651	-312 915			-2 075 566
Provision des immobilisations en location simple					0
TOTAL	-1 762 651	-312 915	0	0	-2 075 566
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS EN LOCATION SIMPLE	4 299 250	-312 915	0	0	3 986 335

PROVISIONS SUR CRÉANCES	au 31-12-2021	DOTATIONS	REPRISES	MUTATIONS	au 31-12-2022
Sur créances douteuses LS et IOP					0
Sur créances compromises LS et IOP					0
TOTAL	0	0	0	0	0

CRÉANCES	au 31-12-2021	VARIATIONS DE L'EXERCICE		au 31-12-2022
Créances clientèle LS et IOP		118 566	40	118 606
Créances douteuses LS et IOP		0	0	0
Créances compromises LS et IOP		0	0	0
Créances rattachées		0	0	0
SOUS-TOTAL		118 566	40	118 606

	au 31-12-2021	au 31-12-2022
LOCATION SIMPLE	4 417 816	4 104 940
TOTAL	4 417 816	4 104 940

NOTE 7 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS	au 31-12-2021	ACQUISITIONS	CESSIONS	MUTATIONS	au 31-12-2022
Logiciels	357 281				357 281
TOTAL	357 281	0	0	0	357 281
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	au 31-12-2021	DOTATIONS	REPRISES	MUTATIONS	au 31-12-2022
Amortissements des logiciels	-356 509	772			-357 281
TOTAL	-356 509	772	0	0	-357 281

	au 31-12-2021	au 31-12-2022
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	772	0
TOTAL	772	0

NOTE 8 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

AUTRES ACTIFS	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Fonds de garantie des dépôts	0	0
Titres de participation OPCI	100	100
TOTAL	100	100

Les certificats d'associations détenus auprès du Fonds de garantie des dépôts, auparavant enregistrés en Immobilisations incorporelles, sont dorénavant repris en «Autres immobilisations financières».

NOTE 9 - AUTRES ACTIFS

AUTRES ACTIFS	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Etat- TVA à récupérer	47 288	29 673
Etat - créances fiscales	0	2 555
Acomptes notaires	0	0
Fournisseurs débiteurs	0	0
Organismes sociaux débiteurs	0	0
Débiteurs divers	48 492	0
Compte d'attente	0	0
TOTAL	95 780	32 228

NOTE 10 - COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Charges payées d'avance - intérêts sur emprunts	548 273	540 886
Charges constatées d'avance	43 146	19 340
TOTAL	591 419	560 226

Conformément aux règles comptables, les charges d'intérêts financiers sont enregistrés prorata temporis.

PASSIF

NOTE 11 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	au 31-12-2022	au 31-12-2021
A VUE	4 417 492	13 533 205
Échéances différées à payer	170 116	1 287 493
Comptes de préfinancement réseau	1 084 357	8 821 904
Contregarantie commerciale	0	0
Partenaires sur facturation	3 009 422	3 206 690
Dettes rattachées	153 596	217 118
A TERME	249 652 302	275 440 257
Emprunts auprès des étab.de crédit	247 325 550	272 411 035
Contregarantie financière Etab.de crédit / dép. immobilisations	0	0
Contregarantie financière et de financement Etab. de crédit	51 000	288 055
Stock contregarantie commerciale	2 275 753	2 741 166
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	254 069 794	288 973 462

NOTE 12 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	au 31-12-2022	au 31-12-2021
A VUE	57 198	57 198
Autres dettes des non étab.de crédit		
Échéances différées des non étab.de crédit	57 198	57 198
Dettes rattachées		
A TERME	0	0
Contregarantie financière des non Etab.de crédit		
Emprunts auprès des non étab.de crédit		
TOTAL	57 198	57 198

NOTE 13 - AUTRES PASSIF

AUTRES PASSIF	au 31-12-2022	au 31-12-2021
CREDITEURS DIVERS	11 730 887	13 316 400
Avances preneurs	11 672 207	13 280 720
Dépôts et cautionnements-location simple	58 680	35 680
Divers	0	0
ETAT et AUTRES ORGANISMES	6 363 642	7 030 824
TVA	3 502 715	4 446 690
Etat - IS	64 847	0
Etat - Autres impôts	13 143	11 996
Fournisseurs chantiers	1 108 995	2 289 737
Fournisseurs, charges d'exploitation	0	0
Personnel, rémunérations dues	0	0
Organismes sociaux	98	98
Compte d'attente	1 580 404	207 856
Dettes rattachées	93 440	74 448
TOTAL	18 094 529	20 347 224

NOTE 14 - COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

PRODUITS PERCUS D'AVANCE	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Loyers courus	2 646 867	2 760 386
Ecart amortissements comptables et financiers	65 854	54 584
Résultat des fonds de garantie	143 991	162 456
TOTAL	2 856 712	2 977 427

Les charges d'intérêts financiers et loyers de crédit-bail sont enregistrés prorata temporis, d'où la constatation de produits perçus d'avance.

NOTE 15 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Autres provision pour risques	0	0
Provisions pour pertes futures - CBI	30 699	125 923
TOTAL	30 699	125 923

NOTE 16 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT - FONDS PUBLICS AFFECTES

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT - FONDS PUBLICS AFFECTES	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Subventions d'investissement	5 203 889	5 645 374
rapportées au résultat	-4 035 122	-4 031 366
Fonds publics affectés	0	0
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	1 168 766	1 614 008

BATIMAP est amené à percevoir des subventions d'investissement allouées par différentes collectivités, en sa qualité de propriétaire des immobilisations.

Partie intégrante de l'assiette financière du crédit-bail, elles sont rapportées aux résultats sur une durée identique à celle du contrat de crédit-bail. Toutefois, ces subventions ne constituent pas un profit complémentaire car le profit apparent ainsi constaté est neutralisé par l'amortissement du bien donné en crédit-bail.

NOTE 17 - EVOLUTION DES FONDS PROPRES

EVOLUTION DES FONDS PROPRES	au 31-12-2021	affectation du résultat 2021	au 31-12-2022
Capital social	3 812 000	0	3 812 000
Réserve légale	381 200		381 200
Réserves facultatives	2 521 161		2 521 161
Report à nouveau	792 436	65 110	857 546
Résultat de l'exercice N-1	0	-65 110	0
Résultat de l'exercice avant affectation			
Dividendes	65 110		258 907
TOTAL APRES AFFECTATION	7 571 906	0	7 830 813

Le capital social est constitué de 250 000 actions de 15,24 Euros

HORS BILAN

NOTE 18 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS HORS BILAN	au 31-12-2022	au 31-12-2021
ENGAGEMENTS DONNES	2 462 053	3 425 254
Engagements de financement en faveur de la clientèle	2 462 053	3 425 254
Engagements de garantie donnés sur instruments financiers	0	0
ENGAGEMENTS RECUS	264 399 827	301 231 926
Engagements de financement reçus des étab.de crédit	17 559 643	29 361 696
Engagements de financement reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie reçus des étab.de crédit	246 840 185	271 870 230

Engagements en faveur de la clientèle

Ils représentent l'ensemble des opérations de crédit bail dont la prise d'effet du contrat n'est pas intervenue, pour un montant égal aux sommes non

encore décaissées ainsi que les opérations de crédit-bail dont la date de prise d'effet du contrat est effective, pour un montant égal à l'enveloppe du financement

n'ayant pas encore donné lieu à signature de marchés.

Engagements de garantie donnés

Ils représentent les engagements de garantie relatifs aux opérations sur instruments financiers à terme, couverts par des garanties reçues d'établissements de crédit.

Engagements reçus d'Etablissements de crédit

Ils correspondent :

- aux engagements pris par les contreparties ou d'autres établissements de crédit de financer tout ou partie des opérations non encore mise en place, en matière d'engagement de financement.

- aux engagements de garantie des contreparties des opérations mise en place.

Engagements reçus de la clientèle

Ceux-ci correspondent aux engagements, pris par les futurs preneurs en crédit-bail, de financer partiellement des opérations pour lesquelles le protocole de crédit-bail n'est pas encore signé, mais au titre desquelles un accord réciproque est intervenu.

COMPTE DE RESULTAT

NOTE 19 - INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

INTERETS ET PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Intérêts bancaires	4 580	58
Contregarantie commerciale et financière	588 852	406 935
Contregarantie - dépréciation	0	0
SOUS-TOTAL	593 433	406 993
INTERETS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS NON EC	AU 31/12/2022	AU 31/12/2021
Contregarantie commerciale et financière		
SOUS-TOTAL	0	0
TOTAL	593 433	406 993

NOTE 20 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

INTERETS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Intérêts bancaires	27 262	80 607
Intérêts sur emprunts	7 127 743	7 504 665
Gains ou pertes sur SWAPS	0	0
Reprise contregarantie	692 305	538
Reprise contregarantie - dépréciation	0	0
SOUS-TOTAL	7 847 310	7 585 810
INTERETS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS NON EC	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Intérêts sur emprunts	156 133	177 485
Reprise contregarantie		
SOUS-TOTAL	156 133	177 485
TOTAL	8 003 443	7 763 295

NOTE 21 - PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILEES

PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Loyers de crédit-bail immobilier	34 265 444	35 981 678
Indemnités d'occupation précaire	0	0
Indemnités de résiliation	0	0
Préloyers	129 904	290 405
Produits accessoires	5 289 937	5 423 427
Intérêts de retard	111 198	213 257
Reprises provisions Art 57 et Art 64	2 520 820	1 914 630
Reprises amortissements exceptionnels	0	0
Reprises provisions dépréciation immobilisations CBI	0	0
Reprises provisions dépréciation immobilisations TNL	0	0
Reprise prov.pour risques CBI	0	0
Reprise provision pour pertes futures	0	0
Reprise Prov.clients douteux	797 648	3 389
Plus-values sur levées d'option	327 503	198 883
Divers	0	0
TOTAL	43 442 454	44 025 669

NOTE 22 - CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILEES

CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Dotations aux amortissements immobilisations CBI	26 175 601	27 266 462
Dotations aux amortissements immobilisations TNL	113 179	110 408
Dotation dépréciation immobilisations TNL	0	0
Dotations amortissements exceptionnels	0	0
Dotation provisions Art 57 et Art 64	1 140 238	1 221 184
Créances irrécouvrables	179 689	6 838
Dotations.provisions créances douteuses	0	0
Dotations aux amortissements fonds et dépôts de garantie	0	0
Dotation provision pour perte future	-95 225	30 699
Taxes foncières, loyers et charges locatives, honoraires et assurances	5 367 507	5 486 855
Charge diverses	0	0
Moins-values sur levées d'option	2 616 037	1 913 840
TOTAL	35 497 026	36 036 285

NOTE 23 - PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE

PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Loyers location simple	396 110	389 142
Produits accessoires	33	1 383
Autres produits LS	0	0
Reprises provisions dépréciation créances LS	0	0
Plus-values de cessions	0	0
TOTAL	396 143	390 525

NOTE 24 - CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE

CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Taxes foncières, loyers et charges locatives, honoraires et assurances	77 344	55 963
Dotations aux amortissements et provisions	312 915	311 604
Charges diverses	0	0
TOTAL	390 259	367 566

NOTE 25 - COMMISSIONS

COMMISSIONS CLIENTELE	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Commissions versées par la clientèle	132 127	59 230
TOTAL	132 127	59 230
COMMISSIONS VERSEES	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Commissions versées	172 661	108 583
TOTAL	172 661	108 583

NOTE 26 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Profits résultant des subventions	430 673	357 360
Plus-values sur cessions	0	0
Produits divers	72 693	21 638
TOTAL	503 366	378 998

NOTE 27 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Moins-values sur cessions à tiers	0	0
Autres charges d'exploitation bancaire	74	450
Dotation aux provisions pour perte future	0	0
TOTAL	74	450

AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Rémunérations prestation BATIGESTION	434 811	578 431
Contribution économique territoriale	9 544	43 681
Organic	15 764	15 846
Autres Impôts et taxes	1 049	13 050
Honoraires	46 033	53 259
Prestations de services	0	21
Assurances	44 967	39 805
Jetons de présence	0	6 000
Maintenance informatique	85 443	119 505
Frais informatiques	3 741	3 715
Documentation, côtisations et dons	5 167	5 371
Annonces et insertions	10 263	9 249
Frais d'actes	443	704
Salaires et traitements	0	4 000
Côtisations sociales	0	2 104
Dotation amortissements logiciels	772	1 750
Charges diverses	854	891
Reprise provision pour risques	0	0
Pénalités et amendes fiscales	0	0
TOTAL	658 851	897 382

NOTE 29 - COUT DU RISQUE

CORRECTIONS DE VALEURS	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Créances irrécouvrables		
Dotations provisions pour créances douteuses		
Reprises provisions pour créances douteuses		
TOTAL	0	0

NOTE 30 - IMPOT SUR LES BENEFICES

IMPOT SOCIETE	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Impôt sociétés au taux de droit commun	86 303	22 744
Contribution d'IS exceptionnelle		
TOTAL	86 303	22 744

RESERVE LATENTE

FORMATION DE LA RESERVE LATENTE	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Valeur brute des immobilisations	453 925 676	480 472 265
- Amortissements comptables	-201 093 748	-201 858 613
- Provisions Art 57 et Art 64	-2 402 929	-3 786 617
- Provisions pour dépréciation		
VALEUR NETTE COMPTABLE	250 428 999	274 827 036
ENCOURS FINANCIERS	250 678 464	275 063 139
RESERVE LATENTE HORS IMMOBILISATIONS TEMPORAIREMENT NON LOUEES	249 465	236 103
Impôt différé sur la réserve latente	62 998	88 472
RESERVE LATENTE NETTE HORS IMMOBILISATIONS TEMPORAIREMENT NON LOUEES	312 463	324 575

RESULTAT FINANCIER AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2018	2019	2020	2021	2022
1- SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 812 000	3 812 000	3 812 000	3 812 000	3 812 000
Nombre d'actions	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
2- RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	47 519 596	45 474 878	44 442 230	42 372 432	40 822 080
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	30 257 761	21 185 506	28 471 504	25 890 758	23 629 209
Impôts sur les sociétés	72 646	37 181	26 722	22 744	86 303
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	208 711	95 607	73 518	65 110	258 907
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
3- RESULTAT DES OPERATIONS REDUITS A UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	120,74	84,59	113,78	103,47	94,17
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,83	0,38	0,29	0,26	1,04
Dividendes versées à chaque action	0	0	0	0	0
Avoir fiscal attaché à chaque action					
4- PERSONNEL					
Nombre de salariés fin d'exercice					
Montant de la masse salariale					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, retraite, etc)					

PASSAGE DU RESULTAT COMPTABLE AU RESULTAT FINANCIER	au 31-12-2022	au 31-12-2021
RESULTAT COMPTABLE	258 907	65 110
«-Dotation aux amortissements comptables nettes de reprises»	-2 148 000	-6 214 000
«-Dotation aux amortissements financiers nettes de reprises»	2 161 000	6 116 000
VARIATION DE LA RESERVE LATENTE	13 000	-98 000
-Subventions virées au compte de résultat (Fiscal)	-430 673	-357 360
+Subventions virées au compte de résultat (Financier)	430 673	357 360
Variation Impôt sur la variation de la réserve latente	25 474	32 549
Autres	-95 225	
RESULTAT FINANCIER	202 156	-341

OPERATIONS EFFECTUEES AVEC DES SOCIETES DU GROUPE

OPERATIONS EFFECTUEES AVEC DES SOCIETES DU GROUPE	au 31-12-2022	au 31-12-2021
BILAN ACTIF		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9 030 476	10 498 196
Comptes ordinaires débiteurs	3 879 206	4 862 649
Créances rattachées à vue	22 413	22 413
Créances sur contrepartie commerciale	5 128 857	5 613 134
Autres comptes d'actifs	548 273	540 886
Charges payées d'avance - intérêts sur emprunts	548 273	540 886
BILAN PASSIF		
Dettes envers des établissements de crédit à vue	1 202 974	8 935 083
Comptes ordinaires créditeurs	1 084 357	8 821 904
Dettes rattachées à vue	118 617	113 179
Dettes envers des établissements de crédit à terme	249 979 658	276 439 694
Comptes d'emprunts à terme	247 325 550	272 411 035
Dettes rattachées à terme	2 654 108	4 028 659
Autres comptes de passif	0	0
Autres charges à payer		
RESULTAT		
PRODUITS	228 037	248 110
Intérêts bancaires	4 580	
Loyers de gestion	223 457	248 110
CHARGES	7 325 688	7 692 079
Intérêts débiteurs	25 284	78 841
Intérêts sur emprunts	7 127 743	7 504 655
Frais informatiques		
Commissions sur opérations avec la clientèle	172 661	108 583
HORS-BILAN		
Engagements de garantie donnés	0	0
Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	0
Engagements de financement reçus	17 559 643	21 061 696
Engagements reçus d'établissements de crédit	17 559 643	21 061 696
Engagements de garantie reçus	246 840 185	271 870 230
Engagements reçus d'établissements de crédit	246 840 185	271 870 230

A l'Assemblée générale de la société Batimap S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Batimap S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société est exposée aux risques attachés à la valeur résiduelle des immobilisations qu'elle porte dans le cadre de ses activités de crédit-bail immobilier et de location simple.

En effet, les encours de crédit-bail et de location simple de la société représentent un poids significatif de son bilan, et des pertes de valeur des actifs loués pourraient avoir un impact conséquent sur sa situation financière en cas de défaillance des locataires et de revente des biens.

La couverture comptable des risques attachés à la valeur résiduelle des immobilisations (louées et non louées) et au recouvrement des loyers impayés est matérialisée d'une part par des provisions de passif et d'autre part par des dépréciations individuelles des biens et encours impayés afférents à des clients douteux et contentieux.

Les actifs liés aux activités de crédit-bail immobilier et de location simple représentent une valeur nette de 271.225 K€ au 31 décembre 2022. Les dépréciations individuelles attachées à la valeur des biens et aux loyers impayés douteux et contentieux sont de 16.954 K€, et les provisions de passif de 30 K€.

La note Comptes de bilan – III – Crédit-bail et locations avec option d'achat de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et la dépréciation des immobilisations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes

annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article L. 823-16 du Code de commerce confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 14 avril 2023

KPMG Audit FS I S.A.S.

Pierre Subreville

Associé

L23EJ20348

POUR RECEVOIR LE SERVICE REGULIER DE NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM

Cabinet FORZY - BOCHE-ANNIC - MICHON
Avocats à la Cour
89 Rue Judaïque - B.P. 577 - 33006 Bordeaux Cédex
Tél. : 05.56.24.28.41.
Email : sekretariat.sbm@sbmavocats.fr

VENTE AUX ENCHERES

A l'audience publique des criées du Tribunal Judiciaire de Bordeaux,
siégeant dite ville, au Palais de Justice, Rue des Frères Bonie.

**MAISON D'HABITATION
AVEC TERRAIN**

Située commune d'AMBES (33810), 1 Rue Léon Blum

MISE A PRIX : 80.000 €

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE
JEUDI 6 JUILLET 2023 À 15 HEURES**

A la requête de :

La CAISSE DE CREDIT MUTUEL D'AMBARES ET LAGRAVE, société coopérative de crédit à capital variable, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n° D.479.324.436, dont le siège social est 2 rue Edmond Faulat à AMBARES ET LAGRAVE (33440), prise en la personne de son directeur, domicilié en cette qualité audit siège.

Désignation :

Une maison d'habitation avec terrain située commune d'AMBES (33810), 1 Rue Léon Blum, cadastré section AN, numéro 238 pour 10 a 04 ca, comprenant pièce principale avec cuisine ouverte, cellier, toilettes, salle de bains, 3 chambres et un abri de jardin.

Occupation : Occupé par les gérants de la SCI

Mise à prix :

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de QUATRE VINGT MILLE EUROS (80.000,00 €).

Fait et rédigé le présent avis par moi, Avocat poursuivant soussigné. Signé : Sylvie MICHON

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Cabinet FORZY - BOCHE-ANNIC - MICHON, Avocat poursuivant, lequel comme tous les autres avocats au Barreau de Bordeaux, pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable, les enchères ne pouvant être portées que par un avocat inscrit au barreau de Bordeaux.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution, service des ventes, du Tribunal Judiciaire de Bordeaux, Rue des Frères Bonie, 4^{ème} étage (n° 23/00001) et au Cabinet de l'Avocat poursuivant.

Visites : sur place

- Jeudi 15 juin 2023 de 10 heures à 12 heures,
- Mardi 20 juin 2023 de 14 heures 30 à 16 heures 30

L23EJ21122

en cette qualité audit siège, venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE SUD OUEST, Société Anonyme au capital de 212566742,76 €, ayant son siège social 11 Cours du XXX Juillet 33000 BORDEAUX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le N° B 391 761 137 représentée aux fins des présentes par son représentant légal ayant tous pouvoirs à cet effet, à la suite d'une fusion absorption en date du 1^{er} mai 2016, ayant pour avocat l'Avocat ci-dessus désigné.

DESIGNATION : Les biens immobiliers sis à SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE (33820), 146 avenue de la République, cadastrés Sections F n°344 pour une contenance de 10ca et F n°345 pour une contenance de 02a15ca, F n°346 pour une contenance de 04a40ca, F n°349 pour une contenance de 05a95ca, F n°350 pour une contenance de 27a80ca.

IMPORTANT : Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution - ventes - du Tribunal judiciaire de LIBOURNE RG N° 22/00026. Avis rédigé par l'avocat poursuivant la vente lequel comme tous les avocats inscrits au Barreau de LIBOURNE pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

VISITES SUR PLACE :

08/06/2023 de 9h30 à 11h30

14/06/2023 de 9h30 à 11h30

L23EJ21065



Maître Nicolas DROUAULT
86 cours des Girondins - 33500 LIBOURNE
TEL : 05.57.74.42.43
conseil@drouault-avocat.com

VENTE AUX ENCHERES

au TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE
AU PALAIS DE JUSTICE 22, rue Thiers

MAISON D'HABITATION

385 Allée de Boisvieil 33620 LARUSCADE (33620)

MISE A PRIX 1.000 €

LE 16 JUIN 2023 À 14 HEURES

Le cahier des conditions de vente peut être consulté auprès du greffe du juge de l'exécution -service des ventes - du Tribunal judiciaire de LIBOURNE et au cabinet de l'Avocat poursuivant la vente.

VISITE SUR PLACE :

15/05/2023 de 09h00 à 11h00

22/05/2023 de 09h00 à 11h00

Référence Greffe : 22/00025

L23EJ18592



Maître Nicolas DROUAULT
86 cours des Girondins - 33500 LIBOURNE
TEL : 05.57.74.42.43
conseil@drouault-avocat.com

VENTE AUX ENCHERES

au TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE
au Palais de Justice - 22 rue Thiers

MAISON D'HABITATION

146 avenue de la République
33820 SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE

MISE A PRIX 28.500 €

ADJUDICATION LE 07 JUILLET 2023 À 14 HEURES

A LA REQUETE DE : Le CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, Société anonyme à Conseil d'administration, au capital de 124.821.620,00 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n°379 502 644, dont le siège social est 26/28 rue de Madrid, 75008 PARIS, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés

SCP AVOCAGIR

22 rue Elisée Reclus 33000 BORDEAUX
TEL: 05.56.44.68.86 - FAX : 05.56.44.68.79
Courriel : contact@avocagir.com

VENTE AUX ENCHERES SUR LICITATION

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
30 RUE DES FRERES BONIE

MAISON DE PLAIN-PIED

8 Place Léo Lagrange 33150 CENON
Immeuble cadastré Section AI n°95 (5a 37ca)

MISE A PRIX : 130 000 €

LE JEUDI 22 JUIN 2023 À 15 HEURES

IMPORTANT : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet d'avocats poursuivant. Rens. Tél. au 05.56.44.68.86.

VISITES : Le 08.06.2023 de 10h à 12h et le 13.06.2023 de 14h à 16h.

RG : 23/35

L23EJ19131



Publication effectuée en application des articles L 141-1et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AS 33 23 0042 01 Vignes AOC MEDOC **SAINT-YZANS-DE-MEDOC** 1 ha 34 a 15 ca - 'Bel-air': C- 975- 976- 977- 978- 984- 985- 986- 987 - 'La canau': C- 833- 834- 835, N de la carte communale

AS 33 23 0168 01 Parcelles de vignes, terres et bois avant bâtiments d'exploitation **CAUDROT** 16 a 34 ca - 'La tuque du merle': A- 477- 478 - 'Lalagotte': ZD- 14 DAUBEZE 3 ha 74 a 60 ca - 'Bois des martins': WC- 13 **GORNAC** 20 ha 10 a 97 ca - 'Bachon': ZI- 58 - 'La marioche': ZH- 4- 14- 76[15]- 78[15] - 'Lacombe': ZE- 6- 65[2](A) - 65[2](B)- 65[2](C)- 65[2](D)- 65[2](E)- 65[2](Z) - 'Moulins de gonin': ZI- 120[89]- 126[90] (A)- 126[90](Z) - 'Pre des brules': ZI- 43- 44- 47- 48- 74[42] **SAINT-JEAN-DE-BLAIGNAC** 30 a 70 ca - 'Pre de lauzun': ZA- 83 **SAUVETERRE-DE-GUYENNE** 39 a 05 ca - 'A la biquette': ZE- 21, Zone A et N du PLU (CAUDROT) / RNU NU (DAUBEZE) / RNU NU et U (GORNAC) / Zone A du PLU (SAINT-JEAN-DE-BLAIGNAC) / Zone N du PLU (SAUVETERRE-DE-GUYENNE)

AS 33 23 0154 01 Parcelles en nature de prés **BEGADAN** 1 ha 70 a 60 ca - 'Le groit': A- 1230 - 'Palu de begadanet': A- 1204- 1205, Zone N du PLU

AS 33 23 0160 01 Parcelles en nature de vignes AOC Medoc, terres AOC MEDOC et bois taillis **QUEYRAC** 3 ha 61 a 90 ca - 'Au maine de bas': ZD- 79 - 'Aux champs du dez': ZH- 336(*)[F1]- 336(*)[F2]- 337(*)[F1]- 337(*)[F2] - 'La grange-ouest': ZH- 121, Zone A et N du PLU

AS 33 23 0166 01 Parcelles de vignes, terre et bois **SOULIGNAC** 16 ha 05 a 47 ca - 'Au bos': B- 321- 322- 352(*) - 'Au roc': B- 16(*)- 17(*)- 18 - 'Bois de merlet': A- 769(*) - 'La riviere': B- 68- 83 - 'Lagua': B- 979[318]- 981[319] - 'Lauylaney': B- 10- 13(*)- 14(*) - 955[15](*) - 'Les barreaux': B- 845[279] - 'Reganave': B- 19(*)- 20- 21- 22- 23- 24- 25 - 32- 33- 34- 35(*)- 1198[37](*) , Carte communale non constructible

AS 33 23 0177 01 Vigne et terre **SAINT-GENES-DE-BLAYE** 1 ha 84 a 95 ca - 'La croix ouest': B- 246- 247- 251- 252- 253 - 'Segonzac': B- 144- 145- 172- 173[F1] - 173[F2]- 174(J)- 174(K)- 175- 178- 179- 180, A du PLU

AS 33 23 0178 01 Vigne **PUGNAC** 33 a 50 ca - 'Viaud': ZO- 122, A du PLU- B10

AS 33 23 0179 01 Vigne AOC SAINT-ESTEPHE **SAINT-ESTEPHE** 1 ha 14 a 95 ca - 'Chanchoit': A- 573- 574- 575- 576- 577- 584- 585- 587- 588- 589- 590- 591- 594, A du PLU, Situation locative : Loué sur la totalité

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Les personnes intéressées devront manifester leur **candidature, au plus tard le 30/05/2023** : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 16, Avenue de Chavaillies CS 10235 - 33520 BRUGES - Tel : 05 56 69 29 99 où des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - Les Coreix - 87430 Verneuil-Sur-Vienne), ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.saferna.fr/>.

L23EJ21046



SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant une enquête publique préalable à la Déclaration d'intérêt général (DIG) pour la réalisation du premier plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant du Guâ sur les communes de

Ambarès et Lagrave - Bassens - Carignan de Bordeaux - Fargues Saint Hilaire - Lormont - Pompignac - Saint Loubès - Tresses - Artigues près Bordeaux - Carbon Blanc - Cenon - Floirac - Montussan - Sainte Eulalie - Saint Louis de Montferrand - Yvrac

Les permanences du Commissaire enquêteur se tiendront dans les communes de Yvrac - Ambarès et Lagrave - Artigues près Bordeaux - Tresses

Une enquête publique est prescrite du mardi 30 mai 2023 au jeudi 29 juin 2023 inclus, afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'intérêt général (DIG) sur la mise en place du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau affluents de la Dordogne sur le département de la Gironde.

Le responsable du projet est le SYNDICAT MIXTE RUISSEAU DU GUÂ - 9, avenue de Blanczac 33370 YVRAC. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél : 05 56 77 34 77.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable dans les Mairies de Yvrac - Tresses - Artigues près Bordeaux - Ambarès et Lagrave, siège de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques «publications», «publications légales», «enquêtes-publiques 2023».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de Ambarès et Lagrave siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Hervé MILLER Ingénieur eau, environnement et infrastructures retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique et de Madame Laure LAMY DE LA CHAPELLE désignée en qualité de suppléant. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après:

- Mercredi 31/05 14h30-17h00 TRESSES mairie salle du conseil
- Vendredi 02/06 14h00 - 16h30 YVRAC mairie
- Mercredi 07/06 14h30-17h00 YVRAC mairie
- Samedi 10/06 9h00 -11h30 TRESSES mairie salle du Conseil
- Jeudi 15/06 9h00-11h30 AMBARES-LAGRAVE mairie Ambarès salle du cercle
- Vendredi 16/06 14h00-16h30 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX salle de réunion à la maison ECO, 10 avenue Desclaux locaux de la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement durable
- Mercredi 21/06 9h00-11h30 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX même adresse
- Samedi 24/06 9h00-11h30 AMBARES LAGRAVE mairie Ambarès bureau dédié
- Lundi 26/06 14h00-16h30 AMBARES LAGRAVE mairie Ambarès salle du cercle

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les Mairies de Yvrac - Ambarès et Lagrave - Artigues près Bordeaux - Tresses, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'Etat de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer, par un arrêté, sur cette demande.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

L23EJ20744



COMMUNE DE MARTILLAC

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
PROCEDURE ADAPTEE

Identification de l'organisme qui passe le marché : **COMMUNE DE MARTILLAC** représentée par son Maire : M. CLAVERIE Dominique

Objet du marché et lieu d'exécution :

CONSTRUCTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS - «CLUB HOUSE ET VESTIAIRES FOOT» Stade Hervé de Venancourt - 33650 MARTILLAC

Type de procédure de passation : Procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret relatif aux marchés publics du 25 mars 2016

Période des travaux : Juillet 2023 à Avril 2024

Mode d'attribution : Possibilité de présenter une offre pour un seul lot, plusieurs lots ou la totalité des lots.

Nombre et consistance des lots : 10 Lots

LOT 1 : GROS ŒUVRE

LOT 2 : CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE - ETANCHEITE

LOT 3 : MENUISERIE ALUMINIUM

LOT 4 : SERRURERIE

LOT 5 : MENUISERIE BOIS

LOT 6 : PLATRERIE - ISOLATION

LOT 7 : ELECTRICITE

LOT 8 : PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION

LOT 9 : CARRELAGE

LOT 10 : PEINTURE

Critères d'attribution :

1° - prix de la prestation (60%)

2° - valeur technique de la prestation (40%)

Le Maître d'Ouvrage choisira l'offre la plus avantageuse à l'issue d'un classement effectué selon les critères énumérés précédemment. Les éléments à fournir par l'entreprise pour l'appréciation de la valeur technique de la prestation sont définis dans le Règlement de la Consultation.

Retrait des Dossiers de Consultation : Le dossier sera disponible à compter du MARDI 09 MAI 2023.

Les documents et informations sont accessibles gratuitement à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr>

Et sur www.martillac.fr rubrique marchés publics

Pendant, le retrait du dossier sous forme papier reste possible auprès de COPIFAC, 51 cours des Fossés - 33 210 LANGON.

Merci de bien vouloir réserver préalablement par Tél : 05 56 76 72 80 ou mail : langon@copifac.fr.

Ouverture de COPIFAC : du Mardi au vendredi de 9H00 à 13H00.

Modalité de remise des offres : La remise des offres se fera de manière dématérialisée à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr>

Date limite de réception des offres : VENDREDI 09 JUIN 2023 à 09H00

Renseignements techniques : Agence Christian PRADAL, architecte dp1g 7, rue du Dr Amand Papon 33210 LANGON - Tél : 05 56 63 01 05 - Email : pradalchristian@wanadoo.fr

Renseignements administratifs :

Commune de MARTILLAC - M. TAUZIN Cédric DGS : 05 56 72 71 20 - Mail : sg@mairie-martillac.fr

Pour information : Ouverture de la Mairie de MARTILLAC Lundi et Vendredi : 8H30 - 12H00 / 13H30 - 17H00

Mardi et Jeudi : 13H30 - 17H00 Mercredi : 9H00 - 12H00 / 13H30 - 18H00 Samedi : 9H00 - 12H00

Tél : 05 56 72 71 20 - Mail : secretariat@mairie-martillac.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : Mardi 09 Mai 2023

L23EJ21019

BORDEAUX METROPOLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SECOND AVIS D'ENQUETE

11^{ème} MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE BORDEAUX METROPOLE

Le public est informé, que par arrêté du président de Bordeaux Métropole, en application des dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, le projet 11^{ème} modification du PLUI de Bordeaux Métropole sera soumis à enquête publique pendant une période de 37 jours consécutifs du

MARDI 9 MAI 2023 au MERCREDI 14 JUIN 2023 inclus.

La 11^{ème} modification du PLUI vise à adapter le document d'urbanisme sur les 28 communes de Bordeaux Métropole.

Bordeaux Métropole, domiciliée esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex, est l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique ainsi que le siège de l'enquête publique. Toute information relative à cette enquête publique et à son objet pourra être demandée auprès du service planification urbaine de la Direction de l'Urbanisme de Bordeaux Métropole au 05 33 89 56 56 et à plu@bordeaux-metropole.fr.

Par décision du 3 mars 2023, madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux a constitué la commission d'enquête composée de :

- Monsieur Philippe LEHEUP, Président de la commission d'enquête, Officier Général 2^{ème} section
- Monsieur Walter ACCHIARDI, Commissaire enquêteur, Urbaniste - Retraité
- Madame Laurie SOULARD, Commissaire enquêteur, Chef de projet
- Monsieur Lawrence BULGHERESI-DESCUILHES, Commissaire enquêteur, Directeur de promotion immobilière - Retraité
- Monsieur Georges SEPTOURS, Commissaire enquêteur, Officier - Retraité

Le projet de 11^{ème} modification du PLUI de Bordeaux Métropole a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui est intégrée dans le rapport de présentation. L'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) est joint au dossier d'enquête publique. De même, le projet de 11^{ème} modification du PLUI de Bordeaux Métropole a fait l'objet d'une concertation préalable dont le bilan est joint au dossier d'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil de Bordeaux Métropole se prononcera par délibération sur l'approbation de la 11^{ème} modification du PLUI de Bordeaux Métropole.

L'enquête publique se déroulera dans les locaux de Bordeaux Métropole situés bâtiment Laure Gatet, 41 cours du maréchal Juin à Bordeaux et dans les mairies des communes suivantes : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bègles (Pôle Stratégie Territoriale - 77 rue Calixte Camelle), Blanquefort, Bordeaux (Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier), Bouliac, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Eysines, Floirac (DSTU - 89 avenue Pasteur), Gradignan, Le Bouscat (DSTU - 9 rue Cou-dol), Le Haillan, Le Taillan-Médoc (Pôle Aménagement - 57 chemin de Mathiadeux), Lormont (PTRD - 1, rue Romain Rolland), Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre, Pessac, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Vincent-de-Paul, Talence, Villenave d'Ornon.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier dans les lieux précités aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr ainsi que sur un poste informatique mis à sa disposition dans le bâtiment Laure Gatet, 41 cours du maréchal Juin, 33000 Bordeaux.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet dans les locaux précités des 28 communes concernées et à Bordeaux Métropole (au sein du bâtiment Laure Gatet, 41 cours du maréchal Juin à Bordeaux), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, et de façon dématérialisée sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr en activant le bouton «Donnez votre avis» du mardi 9 mai 2023 à partir de 9h jusqu'au mercredi 14 juin 2023 à 17h. Les observations et propositions transmises par voie dématérialisée seront consultables sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Les observations et propositions pourront être adressées par voie postale, avant clôture de l'enquête publique le mercredi 14 juin 2023, à monsieur le président de la commission d'enquête à l'adresse de Bordeaux Métropole (Direction de l'Urbanisme), esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex, pour être annexées au registre d'enquête publique disponible dans les locaux de Bordeaux Métropole où elles seront consultables.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Bordeaux Métropole (Direction de l'Urbanisme) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, recevra le public dans les lieux d'enquête précités, pendant la durée de l'enquête, aux lieux, jours et heures énoncés ci-dessous :

Ambarès-et-Lagrave

15 mai 2023 de 9h à 12h - 22 mai 2023 de 13h30 à 16h30 - 5 juin 2023 de 9h à 12h

Ambès

15 mai 2023 de 13h30 à 16h30 - 22 mai 2023 de 9h30 à 12h30

Artigues-près-Bordeaux

9 mai 2023 de 14h à 17h - 26 mai 2023 de 14h à 17h - 12 juin 2023 de 14h à 17h

Bassens

11 mai 2023 de 9h30 à 12h00 - 25 mai 2023 de 9h30 à 12h00

Bègles

23 mai 2023 de 14h à 17h - 31 mai 2023 de 8h30 à 11h30 - 9 juin 2023 de 9h30 à 12h30

Blanquefort

16 mai 2023 de 14h30 à 17h30 - 24 mai 2023 de 9h30 à 12h30 - 12 juin 2023 de 9h30 à 12h30

Bordeaux

16 mai 2023 de 9h à 12h - 1^{er} juin 2023 de 14h à 17h - 14 juin 2023 de 9h à 12h

Bouliac

12 mai 2023 de 14h30 à 17h30 - 24 mai 2023 de 14h30 à 17h30 - 14 juin 2023 de 14h30 à 17h30

Bruges

10 mai 2023 de 14h à 17h - 23 mai 2023 de 14h à 17h - 13 juin 2023 de 14h à 17h

Carbon-Blanc

11 mai 2023 de 13h30 à 16h30 - 25 mai 2023 de 13h30 à 16h30

Cenon

9 mai 2023 de 9h30 à 12h30 - 26 mai 2023 de 9h30 à 12h30 - 12 juin 2023 de 9h30 à 12h30

Eysines

15 mai 2023 de 9h à 12h - 30 mai 2023 de 9h à 12h - 7 juin 2023 de 9h à 12h

Floirac

12 mai 2023 de 9h à 12h - 24 mai 2023 de 9h à 12h - 14 juin 2023 de 9h à 12h

Gradignan

10 mai 2023 de 9h30 à 12h30 - 22 mai 2023 de 13h à 16h - 12 juin 2023 de 14h à 17h

Le Bouscat

15 mai 2023 de 14h à 17h - 30 mai 2023 de 14h à 17h - 7 juin 2023 de 14h à 17h

Le Haillan

16 mai 2023 de 14h à 17h - 24 mai 2023 de 14h à 17h - 7 juin 2023 de 9h à 12h

Le Taillan-Médoc

10 mai 2023 de 9h30 à 12h30 - 8 juin 2023 de 14h à 17h

Lormont

10 mai 2023 de 14h à 17h - 23 mai 2023 de 14h à 17h - 13 juin 2023 de 14h à 17h

Martignas-sur-Jalle

11 mai 2023 de 14h à 17h - 22 mai 2023 de 9h à 12h

Mérignac

16 mai 2023 de 15h à 18h - 24 mai 2023 de 15h à 18h - 8 juin 2023 de 9h à 12h

Parempuyre

10 mai 2023 de 9h à 12h - 23 mai 2023 de 9h à 12h - 13 juin 2023 de 9h à 12h

Pessac

9 mai 2023 de 14h à 17h - 24 mai 2023 de 8h30 à 11h30 - 8 juin 2023 de 14h à 17h

Saint-Aubin de Médoc

12 mai 2023 de 9h30 à 12h30 - 23 mai 2023 de 14h30 à 17h30

Saint-Louis-de-Montferrand

16 mai 2023 de 9h à 12h - 1^{er} juin 2023 de 9h à 12h

Saint-Médard-en-Jalles

23 mai 2023 de 9h à 11h - 31 mai 2023 de 14h à 17h - 9 juin 2023 de 14h à 17h

Saint-Vincent-de-Paul 16 mai 2023 de 13h30 à 16h30 - 1^{er} juin 2023 de 13h30 à 16h30

Talence

11 mai 2023 de 13h30 à 16h30 - 30 mai 2023 de 14h à 17h - 7 juin 2023 de 14h à 17h

Villenave d'Ornon

12 mai 2023 de 9h30 à 12h30 - 31 mai 2023 de 13h45 à 16h45 - 8 juin 2023 de 9h30 à 12h30

Bordeaux Métropole

9 mai 2023 de 9h30 à 12h30 - 25 mai 2023 de 9h30 à 12h30 - 1^{er} juin 2023 de 10h à 13h - 5 juin 2023 de 14h à 17h - 14 juin 2023 de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance à Bordeaux Métropole, dans toutes les mairies précitées et sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr pendant la durée d'un an.

L23EJ17364

POUR VOTRE
COMMUNICATION PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux dispositions de l'article 625-1 et suivants et R 625-1 et suivants du Code de Commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales a été déposé au Greffe pour les affaires suivantes :

- Liquidation Simplifiée du 12/04/2023**
SARL BPFS 17-19 AV DE BORDEAUX DRAYTON SQUARE 33340 LESPARRÉ-ME-DOC
 N° greffe: 2021J00553 - N° siren: 851118646
 Liquidation Simplifiée du 26/04/2023
ARNAUD LUC GUSTAVE FRESNEL 216 BLD DE LA REPUBLIQUE 33510 ANDERNOS-LES-BAINS
 N° greffe: 2022J00043 - N° siren: 450445218
 Liquidation Judiciaire du 15/02/2023
SAS D.R 4 ROUTE DE PEY DE BORDES 33430 BERNOS-BEAULAC
 N° greffe: 2022J00594 - N° siren: 833002645
 Liquidation Simplifiée du 18/01/2023
SAS WILDSHARE 17 RUE RAZE 33000 BORDEAUX
 N° greffe: 2022J00654 - N° siren: 848522777
 Liquidation Simplifiée du 01/03/2023
SARL LE BISTROT DES CAPUCINS 27 Place des Capucins 33800 BORDEAUX
 N° greffe: 2022J00744 - N° siren: 494057904
 Liquidation Judiciaire du 04/01/2023
SARL DUFORT RDP AV DES GUERLANDES 33530 BASSENS
 N° greffe: 2022J00745 - N° siren: 840794580
 Liquidation Simplifiée du 04/01/2023
SARL CHEZ DESEV 31 RUE DES FONDERIES 33380 BIGANOS
 N° greffe: 2022J00762 - N° siren: 840573927
 Liquidation Simplifiée du 04/01/2023
SARL LA QUEUE DU CHAT 56 RUE PASCAL LAFARGUE 33300 BORDEAUX
 N° greffe: 2023J00019 - N° siren: 482481660
 Liquidation Judiciaire du 04/01/2023
SAS MESHROOM VR RUE DU CARDINAL RICHAUD 33300 BORDEAUX
 N° greffe: 2023J0017 - N° siren: 828700690
 Liquidation Simplifiée du 15/03/2023
SARL NAPSTER CC AUCHAN BOULIAC CELLULE 61 33270 FLOIRAC
 N° greffe: 2023J00015 - N° siren: 839314085
 Liquidation Simplifiée du 04/01/2023
EIRL ATO DAVID 30 rue du Capitaine 33260 LA TESTE DE BUCH
 N° greffe: 2023J00021 - N° siren: 381440114
 Liquidation Simplifiée du 11/01/2023
SARL LCG 8A CGEMIN DE LA GRANGE 33650 MARTILLAC
 N° greffe: 2023J 00044 - N° siren: 851378737
 Liquidation Judiciaire du 15/03/2023
SARL BA ZA DE TERREFORT 33520 BRUGES
 N° greffe: 2023J00050 - N° siren: 800829707
 Liquidation Simplifiée du 29/03/2023
SARL BOULANGERIE MILLET 46 BIS AV DU CHEMIN DE LA VIE 33440 AMBARES-ET-LAGRAVE
 N° greffe: 2023J00054 - N° siren: 814244224
 Liquidation Judiciaire du 25/01/2023
SASU GASTRONOMIE EPICURE PRESTIGE GROUPE 3 RUE DU GOLF 33701 MERIGNAC CEDEX
 N° greffe: 2023J00087 - N° siren: 901042432
 Liquidation Simplifiée du 25/01/2023
SARL PIXAGRAM 13 AV DE LA RESISTANCE 33310 LORMONT
 N° greffe: 2023J00109 - N° siren: 479016255
 Liquidation Simplifiée du 01/02/2023
SAS TOUT BONNEMENT COMMERCIAL 10 RUE MONTGOLFIER ZA 33510 ANDERNOS-LES-BAINS
 N° greffe: 2023J00128 - N° siren: 799344551
 Liquidation Simplifiée du 01/02/2023
SAS MICRO HABITAT 8 ALLEE DES DUNES 33470 GUJAN-MESTRAS
 N° greffe: 2023J00129 - N° siren: 848084810
 Liquidation Simplifiée du 01/02/2023
EURL RENOVE MOI 8 ALLEE DES DUNES 33470 GUJAN-MESTRAS
 N° greffe: 2023J00130 - N° siren: 901284133
 Liquidation Simplifiée du 01/02/2023
SARL POMPES FUNEBRES OSIRIS MS 105 rue du Grand Maurian 33000 BORDEAUX
 N° greffe: 2023J00131 - N° siren: 508370244

- Liquidation Simplifiée du 08/02/2023
SAS DA SILVA AMENAGEMENTS ISOLATION RUE CANTELAUDETTE IMM LE TITANIUM 33310 LORMONT
 N° greffe: 2023J00151 - N° siren: 813858339
 Liquidation Simplifiée du 08/02/2023
SARL MECA LUCMAU 23 ROUTE DE MONT DE MARSAN 33840 CAPTIEUX
 N° greffe: 2023J00154 - N° siren: 809745599
 Liquidation Simplifiée du 15/02/2023
SAS RENOV AQUITAINE 9 RUE MONTGOLFIER 33700 MERIGNAC
 N° greffe: 2023J00156 - N° siren: 910791946
 Liquidation Simplifiée du 15/02/2023
SAS BOURDIN TRANSPORT 8 AV PIERRE ET MARCELLE GIRA 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
 N° greffe: 2023J00186 - N° siren: 897729174
 Liquidation Judiciaire du 22/02/2023
SASU SPHINX BUREAU D'ETUDES 2 CRS DE L'INTENDANCE 33000 BORDEAUX
 N° greffe: 2023J00207 - N° siren: 892377482
 Liquidation Simplifiée du 01/03/2023
SARL LOUISE CHASSEUR 10 CRS MAR. LATTRE DE TASSIGNY 33210 LANGON
 N° greffe: 2023J00246 - N° siren: 838282267
 Liquidation Simplifiée du 15/03/2023
SARL MMAR 18 IMPASSE NOEL 33300 BORDEAUX
 N° greffe: 2023J00298 - N° siren: 853156735
 Liquidation Simplifiée du 15/03/2023
SAS HESTIAM 185 BLD MARECHAL LECLERC 33000 BORDEAUX
 N° greffe: 2023J00300 - N° siren: 830364931
 Liquidation Judiciaire du 15/03/2023
EURL POLTEK 5 RUE LAPLACE 33700 MERIGNAC
 N° greffe: 2023J00302 - N° siren: 500743190
 Liquidation Simplifiée du 15/03/2023
SAS MARCOS 9 IMPASSE DU BOIS DE LA GRANGE 33610 CANEJAN
 N° greffe: 2023J00303 - N° siren: 809458854
 Liquidation Simplifiée du 22/03/2023
SARL NEMESIA CC -LA TESTE CAP OCEAN 33260 LA TESTE-DE-BUCH
 N° greffe: 2023J00326 - N° siren: 385235494
 La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L625-1 du Code de Commerce.
 Pour avis le 12-04-2023, Selarl FIRMA Mandataire Judiciaire CS 71036 33081 BORDEAUX
 L23EJ20469

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 39 € TTC SOIT 26 NUMÉROS
 1 AN D'ABONNEMENT 69 € TTC SOIT 52 NUMÉROS
 2 ANS D'ABONNEMENT 109 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM

PRÉNOM

ENTREPRISE

ADRESSE

EMAIL

TEL

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS 106 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS
 ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55



Société d'Expertise Comptable
Andernos - Cenon - Langon - Mérignac -
Porteils
www.a3caudit.com

Aux termes d'un ASSP en date de
BLANQUEFORT du 26 avril 2023, il a été
constitué une société présentant les ca-
ractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabi-
lité limitée

Dénomination sociale : **3i**
Siège social : 16 rue de Laubarède
33290 BLANQUEFORT

Objet social : L'acquisition, la prop-
riété, l'administration, la gestion et la
location de tous biens immobiliers ; l'ac-
quisition par voie d'achat ou d'apport, la
construction, la valorisation, la mise en
valeur, la transformation, l'aménagement
et la cession de tous biens immobiliers
devenus inutiles à la société ; la mise en
location meublée, la mise en location
de meublé touristique de tous biens im-
mobiliers, conciergerie ; l'acquisition de
meubles, équipements et aménagements
destinés à équiper les biens immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter
de la date de l'immatriculation de la So-
ciété au RCS

Capital social : 1 000 euros
Gérance : M. Julien IMBAUD, demeurant
16 rue de Laubarède 33290 BLAN-
QUEFORT

Immatriculation de la Société au RCS de
BORDEAUX.

Pour avis
La Gérance

L23EJ19269

DU PONTON

Société civile immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social : 132 B Route des Palues,
33450 ST LOUBES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signa-
ture privée en date à SAINT LOUBES du
28/04/2023, il a été constituée une société
présentant les caractéristiques sui-
vantes :

Forme sociale : Société civile immobi-
lière

Dénomination sociale : DU PONTON

Siège social : 132 B Route des Palues,
33450 ST LOUBES

Objet social : la propriété et la gestion
de tous biens immobiliers et mobiliers et
plus particulièrement de toutes partici-
pations dans toutes sociétés et de tous
autres biens meubles et immeubles, à
quelque endroit qu'ils se trouvent ; l'ac-
quisition, la prise à bail, la location-vente,
la propriété ou copropriété de terrains,
d'immeubles construits ou en cours de
construction ou de rénovation, de tous
autres biens immeubles et de tous biens
meubles ; la construction sur les terrains
dont la société est, ou pourrait devenir
propriétaire ou locataire, d'immeubles
collectifs ou individuels à usage d'habi-
tation, commercial, industriel, profession-
nel ou mixte ; l'administration, la mise en
valeur et l'exploitation par bail ou autre-
ment des biens sociaux.

Durée de la Société : 99 ans à compter
de la date de l'immatriculation de la So-
ciété au RCS

Capital social : 500 euros, constitué
uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Gildas DUBOIS
demeurant 28 Rue de Calais, 17000 LA
ROCHELLE

Clauses relatives aux cessions de
parts : agrément requis en cas de cession
à des tiers. Agrément des associés repré-
sentant au moins les deux tiers des parts
sociales

Immatriculation de la Société au Re-
gistre du commerce et des sociétés de
BORDEAUX.

Pour avis.La Gérance

L23EJ19826



Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

PRO'DT Société à responsabilité li-
mitée unipersonnelle au capital de 1 000
euros Siège social : 42 Rue du Maquis
33180 VERTHEUIL Aux termes d'un acte
sous signature privée en date à VER-
THEUIL du 19/01/2023 il a été constitué
une société présentant les caractéris-
tiques suivantes : Forme sociale : Société
à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : PRO'DT Siège
social : 42 Rue du Maquis, 33180 VER-
THEUIL Objet social : Direction technique
de manifestations événementielles ;
Aménagement d'aires de spectacles et
de rassemblements. Durée de la Société
: 99 ans à compter de la date de l'im-
matriculation de la Société au Registre
du commerce et des sociétés Capital
social : 1 000 euros Gérance : Monsieur
Ludovic POURPOINT, demeurant 42 rue
du Maquis 33180 VERTHEUIL, assure la
gérance. Immatriculation de la Société au
Registre du commerce et des sociétés de
BORDEAUX. Pour avis, la Gérance

L23EJ19937

Aux termes d'un ASSP en date du
02/05/2023, il a été constitué une SARL
ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **EURHOS**

Objet social : • Ensemble de prestation
technique et intellectuelle dans le do-
maine du génie climatique, qualité de l'air
et économie d'énergie ;

• Ensemble de maintenance sur tout
type d'installation, équipement assujéti
au domaine du génie climatique ;

• Ensemble de travaux sur tout type
d'installation, équipement assujéti au do-
maine du génie climatique dans le cadre
d'un projet neuf ou existant ;

Siège social : 32 Quater Avenue des 3
Lieux, 33370 TRESSSES

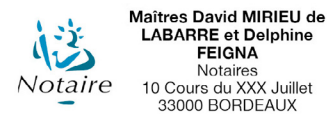
Capital : 1 500 €

Durée : 99 ans à compter de son imma-
trication au RCS BORDEAUX

Gérance : BRETHES Sébastien, de-
meurant 32 Quater Avenue des 3 Lieues,
33370 TRESSSES

BRETHES Sébastien

L23EJ20053



Société civile immobilière JVML

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître David MI-
RIEU de LABARRE, notaire à BORDEAUX
(33000) 10, cours du XXX-Juillet, le 25
avril 2023, a été constituée une société ci-
vile immobilière ayant les caractéristiques
suivantes, savoir :

La société a pour objet : l'acquisition,
en état futur d'achèvement ou achev-
vés, l'apport, la propriété, la mise en
valeur, la transformation, la construc-
tion, l'aménagement, l'administration, la
location et la vente (exceptionnelle) de
tous biens et droits immobiliers, ainsi que
de tous biens et droits pouvant constituer
l'accessoire, l'annexe ou le complément
des biens et droits immobiliers en ques-
tion.

La dénomination sociale est : SCI
JVML.

Le siège social est fixé à : MERIGNAC
(33700) 16, rue Lebrix Mesmin.

La société est constituée pour une du-
rée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de
MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle
que soit la qualité du ou des cession-
naires, sont soumises à l'agrément préa-
lable à l'unanimité des associés.

Les co-gérants de la société sont :
Monsieur Yann Martial VARRAIN, de-
meurant à PAREMPUYRE (33290) 36, rue
de Landegrand,

Monsieur Anthoni dominique JOSSE-
LIN, demeurant à MERIGNAC (33700) 16,
rue Lebrix Mesmin.

La société sera immatriculée au Re-
gistre du commerce et des sociétés de
BORDEAUX.

Pour avis.

Le notaire.

L23EJ20274



**Cabinet d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes**

9 rue Théodore Blanc -
33049 Bordeaux Cedex
6 route de Bordeaux -
33340 Lesparre Médoc
32 Avenue de Taussat -
33510 Andernos les Bains
Tél : 05.56.69.81.26
Fax : 05.56.69.81.19
cab-bordeaux@cab.experts-
comptables.fr

M&F

Société civile au capital de 100 €uros
Siège social : 19 Rue Trouche, 33780
SOULAC SUR MER-33780

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date du 3 mai 2023 à Soulac sur
mer il a été constituée une société pré-
sésent les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : M&F

Siège social : 19 Rue Trouche, 33780
SOULAC SUR MER-33780

Objet social : - l'acquisition, l'admini-
stration et l'exploitation par bail, location
ou autrement de tout immeuble ou bien
immobilier dont elle pourrait devenir pro-
priétaire ultérieurement, par voie d'ac-
quisition, échange, apport ou autrement,

- toute opération financière, mobilière
ou immobilière de caractère purement
civil se rattachant directement ou indi-
rectement à cet objet et susceptible d'en
favoriser la réalisation

- éventuellement et exceptionnelle-
ment l'aliénation du ou des immeubles
devenus inutiles à la Société, au moyen
de vente, échange ou apport en société,
et généralement toutes opérations quel-
conques pouvant se rattacher directe-
ment ou indirectement à l'objet ci-dessus
défini, pourvu que ces opérations ne mo-
difient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à com-
pter de la date de l'immatriculation de la
Société au Registre du commerce et des
sociétés

Capital social : 100 €uros, constitué
uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Marion BAHOUGNE 4 Allée
du Lihan 33780 SOULAC SUR MER

Immatriculation de la Société au Re-
gistre du commerce et des sociétés de
Bordeaux.

Pour avis

La Gérance

L23EJ20324

Par un acte SSP en date du 03/05/2023,
il a été constituée une EURL dénommée :

SEYRAC SERVICES

Capital : 1000 € Siège social : Lieu-dit
Seyrac, 33410 RIONS

Durée : 99 ans Objet : Le conseil et l'as-
sistance aux entre- prises dans leur or-
ganisation, leur gestion, leur administration,
leur développement, et notamment dans
les domaines de la stratégie d'entreprise,
du pilotage de pro-jets, de la finance,
du management et des ressources hu-
maines; L'assistance commerciale, finan-
cière, administrative, comptable à toutes
sociétés qu'elle contrôle ou non, par voie
de mandat social ou non, la gestion de
trésorerie et plus généralement toutes
prestations liées à la gestion et la direc-
tion de sociétés, et ce par tous moyens

Gérance : Monsieur Cyril HOTTOT de-
meurant Lieu-dit Seyrac, 33410 RIONS.

Immatriculation au RCS de BOR-
DEAUX

L23EJ20333



Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

NATHANAELLE Société par actions
simplifiée au capital de 5 000 euros Siège
social : Zone Industrielle de la Ballastière,
181 Avenue Georges Pompidou 33500 LI-
BOURNE **AVIS DE CONSTITUTION** Aux
termes d'un acte sous signature privée en
date à LIBOURNE du 27/04/2023, il a été
constitué une société présentant les ca-
ractéristiques suivantes : Forme : Socié-
té par actions simplifiée Dénomination :
NATHANAELLE Siège : Zone Industrielle
de la Ballastière, 181 Avenue Georges
Pompidou, 33500 LIBOURNE, Durée : 99
ans à compter de son immatriculation au
RCS Capital : 5 000 euros Objet : La vente
en gros, demi gros et au détail de fruits
et légumes, produits frais et alimentaires ;
la vente de produits d'épicerie et boissons
non alcoolisées ; la vente de produits non
alimentaires. Exercice du droit de vote :
Tout associé peut participer aux déci-
sions collectives sur justification de son
identité et de l'inscription en compte de
ses actions au jour de la décision col-
lective. Sous réserve des dispositions
légalles, chaque associé dispose d'autant
de voix qu'il possède ou représente d'ac-
tions. Agrément : Les cessions d'actions
au profit d'associés ou de tiers sont sou-
mises à l'agrément de la collectivité des
associés. Président : Monsieur Frédéric
LAMOUREUX, demeurant 1 Route de
Couleau, 17270 CERCOUX La Société
sera immatriculée au Registre du com-
merce et des sociétés de LIBOURNE.
Pour avis, le Président

L23EJ20346



**Etude de Maîtres
Cécile YAIGRE-BOYÉ,
Frédéric YAIGRE,
Stéphane YAIGRE
et Nicolas YAIGRE,**
notaires associés,
à BORDEAUX (Gironde),
14 rue de Grassi.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Frédéric
YAIGRE, Notaire Associé de la société
«YAIGRE NOTAIRES ASSOCIES», Socié-
té à responsabilité limitée titulaire d'Of-
fices Notariaux, dont le siège est à BOR-
DEAUX, 14, rue de Grassi, le 3 mai 2023,
a été constituée

Forme : société civile immobilière

Objet : acquisition, en état futur
d'achèvement ou achevés, l'apport, la
propriété, la mise en valeur, la transfor-
mation, la construction, l'aménagement,
l'administration, la location et la vente (ex-
ceptionnelle) de tous biens et droits im-
mobiliers, ainsi que de tous biens et droits
pouvant constituer l'accessoire, l'annexe
ou le complément des biens et droits im-
mobiliers en question.

Dénomination sociale :

SCI RICHELIEU MEDICAL.

Siège social : LE BOUSCAT (33110), 14
allée Labarthe.

Durée 99 années

Capital social : DEUX MILLE EUROS
(2 000,00 EUR).

Apports numéraire

Toutes les cessions de parts, quelle
que soit la qualité du cessionnaire, sont
soumises à l'agrément préalable de la
collectivité des associés donné par une
décision extraordinaire.

Gérant Hubert de LARY de LATOUR
époux de Magali Elodie LARREGLE, de-
meurant à LE BOUSCAT (33110)14 allée
Labarthe.

La société sera immatriculée au re-
gistre national des entreprises et au re-
gistre du commerce et des sociétés de
BORDEAUX

Pour avis

Le notaire.

L23EJ20455

Suivant acte reçu par Me Daniel CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 3 mai 2023, a été constituée la société civile immobilière dénommée «**SCI D'ATTRIBUTION MONCLA ALCARAZ**», siège social : LE BOUSCAT (33110), 23 chemin Routeau.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 100 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100,

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de BORDEAUX.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommés premiers gérants de ladite société :

- Monsieur Pierre Louis MONCLA, radiologue, demeurant à LE BOUSCAT (33110), 23 chemin Routeau.

- Monsieur Arnaud Vincent-Marie MONCLA, commercial, demeurant à BORDEAUX (33000), 89 rue du Palais Gallien.

L23EJ20461



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

BENMAX

Société à responsabilité limitée
au capital de 533 000 euros
Siège social : 1 avenue Marcel Pagnol
33260 LA TESTE DE BUCH
RCS BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA TESTE DE BUCH du 27/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BENMAX
Siège social : 1 avenue Marcel Pagnol - 33260 LA TESTE DE BUCH

Objet social : L'activité de société Holding

- L'exercice de tout mandat social, notamment au sein des filiales de la Société
- Toute prestation de conseils et de services aux entreprises ; notamment dans les domaines

du management d'entreprise et de l'animation à caractère financier, commercial, technique et stratégique

- L'apport d'affaires,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 533 000 euros
Gérance : Monsieur Christophe SAGNES, demeurant 1 avenue Marcel Pagnol - 33260 LA TESTE DE BUCH

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.

Pour avis
La Gérance

L23EJ20497

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/05/2023, il a été constitué une Société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **A.T.F**

Siège social : 18 F Rue des Navarries, 33380 MIOS

Objet social : L'acquisition, la souscription, la détention, la prise de participation

ou d'intérêts, directes ou indirectes, dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, que ce soit par voie de création de sociétés nouvelles ou d'acquisition de sociétés existantes, d'apports, de fusions, de scissions ou de sociétés en participation, et plus généralement toutes activités rentrant dans le cadre d'une société holding ; L'acquisition de tous produits commerciaux ou industriels ne nécessitant pas d'autorisations particulières et nécessaires à l'activité de ses filiales ; La prestation de services en tous genres aux entreprises et sociétés auxquelles la société est intéressée, y compris l'assistance et le conseil en matière financière, de gestion ou de vente, ainsi que la conception, la fabrication ou la promotion de tous produits ;

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 20 000 euros

Gérance : Mr Alexandre FARGE, demeurant 18F rue des Navarries 33380 MIOS, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS de BORDEAUX. Pour avis
L23EJ20571



292 A avenue
Aristide Briand
33700 Mérignac

JB CONCEPT METAL

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 5B Chemin Neuf
33480 LISTRAC MEDOC

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, par acte sous seing privé en date du 4 mai 2023, d'une société par actions simplifiée unipersonnelle qui sera immatriculée au RCS de BORDEAUX, dénommée JB CONCEPT METAL, au capital de 1.000 € dont le siège est 5B Chemin Neuf (33480) LISTRAC MEDOC, pour 99 années, dont l'objet est en France et à l'étranger : la participation de la société dans toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ; l'animation, le management et la conduite de la politique du groupe, la fourniture de moyens et de prestations de services administratifs, juridiques, comptables et financiers au profit des sociétés filiales, la gestion et l'administration de la trésorerie des sociétés filiales, la participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voies de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus de nature à favoriser son développement ou son extension.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la société par décision collective extraordinaire des associés.

Président : Monsieur Jamel BEN EL RHAZI demeurant 5B Chemin Neuf 33480 LISTRAC MEDOC.

L23EJ20604

ABONNEZ-VOUS !



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

LADY DRIVER VTC

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : DOMAINE DU HAURAT -
165 allée du Haurat - Bat C - Apt 11
33470 GUJAN MESTRAS
RCS BORDEAUX

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GUJAN MESTRAS du 3 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : LADY DRIVER VTC Siège social : DOMAINE DU HAURAT - 165 allée du Haurat - Bat C - Apt 11 - 33470 GUJAN MESTRAS Objet social : - VTC - Convoyeur de véhicule privé ou pour le compte d'une société Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros Gérance : Madame Corinne CLERC, demeurant DOMAINE DU HAURAT - 165 allée du Haurat - Bat C - Apt 11 33470 GUJAN MESTRAS, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux. Pour avis La Gérance

L23EJ20674



ASSOCIATION DES DIRIGEANTS DANS LEURS PRISES DE DÉCISION
SOUVERAINEMENT FINANCIER, FISCAL, JURIDIQUE, SOCIAL ET COMPTABLE

LA CREPE DES QUAIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 Quai du Général d'Amade
33500 LIBOURNE

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LA CREPE DES QUAIS

Siège social : 13 Quai du Général d'Amade, 33500 LIBOURNE

Objet social : La restauration traditionnelle sur place ou à emporter et notamment crêperie.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Alexandre ARNAUD, demeurant 3 Rue Auguste Lemeland, 33500 ARVEYRES et Madame Elodie VEAUD, demeurant 3 Rue Auguste Lemeland, 33500 ARVEYRES.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE.

Pour avis

La Gérance

L23EJ20681



FIDUCIAL
SOFIRAL

Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

PINHA Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : Centre Hélios Marin, 46 Avenue de l'Europe 33930 VENDAYS MONTALIVET
AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VENDAYS MONTALIVET du 24/04/2023,

il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : PINHA Siège social : Centre Hélios Marin, 46 Avenue de l'Europe, 33930 VENDAYS MONTALIVET
Objet social : Exploitation d'un fonds de crêperie, cidrerie ; restauration sur place ou à emporter, bar, épicerie fine, glacier, vente de produits régionaux ; organisation d'événements, location de salle Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros Gérance : Monsieur David GORIE, demeurant 82 rue de Cantelaude, 33680 LACANAU, Madame Karel OLIVIERO, demeurant 82 rue de Cantelaude, 33680 LACANAU, Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX Pour avis, la Gérance

L23EJ20694



ASSOCIATION DES DIRIGEANTS DANS LEURS PRISES DE DÉCISION
SOUVERAINEMENT FINANCIER, FISCAL, JURIDIQUE, SOCIAL ET COMPTABLE

YJ INVESTISSEMENTS

Société civile au capital de 800 001 euros
Siège social : 127 Route de Médrac,
33480 MOULIS EN MEDOC

AVIS DE CONSTITUTION

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : YJ INVESTISSEMENTS

Siège social : 127 Route de Médrac,
33480 MOULIS EN MEDOC

Objet social : la prise de participation dans toutes sociétés de quelque forme que ce soit et de quelques manières que ce soit ;

- la gestion des titres dont elle est ou pourrait devenir propriétaire par achat, apport ou tout autre moyen ;

- la fourniture de tous services d'assistance, d'accompagnement et de conseil en matière de management, d'administration et de gestion d'entreprise, notamment l'analyse, la planification et l'organisation des activités, la négociation de contrats commerciaux, la gestion de ressources humaines, le développement de stratégies commerciales, la mise en œuvre de démarches promotionnelles et publicitaires, l'aide au rapprochement d'entreprises, le conseil aux entreprises en matière d'organisation, de structuration, de restructuration, de fusion, d'acquisition ;

- de participer activement à la conduite de la politique de son groupe et au contrôle de tout ou partie des filiales ; l'animation sous toutes ses formes des participations détenues.

- de consentir tout prêt ou garantie aux sociétés de son groupe et de contracter tous emprunts ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 800 001 €, constitué à concurrence de 1,00 € au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 800 000,00 € au moyen de l'apport de la pleine propriété de 200 000 parts sociales de la société MENUISERIE CHARPENTE PIERRE JEAN JUSTE & FILS, évaluées à 4 € par part sociale.

Gérance : Monsieur Yohan JUSTE demeurant 127 Route de Médrac, 33480 MOULIS EN MEDOC.

Clauses relatives aux cessions de parts :

agrément requis dans tous les cas

agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

La Gérance

L23EJ20695



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

HOLDING DES TROIS COLONNES

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
19 allée Ferdinand de Lesseps
33470 GUJAN MESTRAS
RCS BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GUJAN MESTRAS du 4 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : HOLDING DES TROIS COLONNES

Siège : 19 allée Ferdinand de Lesseps - 33470 GUJAN MESTRAS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros
Objet : L'acquisition, la gestion en commun et la cession de valeurs mobilières, parts d'intérêts, droits mobiliers et tous placements financiers ;

- L'exercice de tout mandat social, notamment au sein des filiales de la Société ;
- L'animation, le conseil et le contrôle du groupe formé par la société et ses filiales, notamment par sa participation active à la politique du groupe, la fourniture de prestations de services administratifs, juridiques, comptables, financiers, commercial, logistiques, stratégiques, immobiliers, marketing, communication ;
- L'apport d'affaires ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Olivier GOUYOU, demeurant 134 allée des aubépines, 40460 SANGUINET

Directrice générale : Madame Alexandra GOUYOU, demeurant 134 allée des aubépines - 40460 SANGUINET

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.

POUR AVIS
Le Président

L23EJ20697

Aux termes d'un ASSP en date du 05/05/2023, il a été constituée une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **INGBNV**

Objet social : **MARKETING DIGITAL**

Siège social : 5 rue Fenelon, 85 RUE PIERRE TOUFAIRE, 33000 BORDEAUX

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BORDEAUX

Gérance : Monsieur BICHON DOMINIQUE, demeurant 85 RUE PIERRE TOUFAIRE, 17300 ROCHEFORT

BICHON DOMINIQUE

L23EJ20713



POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com



ACCOMPAGNER LES DIRIGEANTS DANS LEURS PHASES DE DÉCISION
DROIT FISCAL, SOCIAL, JURIDIQUE, SOCIÉTÉ, COMPTABLE

FJ INVESTISSEMENTS

Société civile au capital de 800 001 euros
Siège social : 10 Chemin de Coulonet, 33460 LAMARQUE

AVIS DE CONSTITUTION

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : FJ INVESTISSEMENTS

Siège social : 10 Chemin de Coulonet, 33460 LAMARQUE

Objet social : la prise de participation dans toutes sociétés de quelque forme que ce soit et de quelques manières que ce soit ;

- la gestion des titres dont elle est ou pourrait devenir propriétaire par achat, apport ou tout autre moyen ;

- la fourniture de tous services d'assistance, d'accompagnement et de conseil en matière de management, d'administration et de gestion d'entreprise, notamment l'analyse, la planification et l'organisation des activités, la négociation de contrats commerciaux, la gestion de ressources humaines, le développement de stratégies commerciales, la mise en œuvre de démarches promotionnelles et publicitaires, l'aide au rapprochement d'entreprises, le conseil aux entreprises en matière d'organisation, de structuration, de restructuration, de fusion, d'acquisition ;

- de participer activement à la conduite de la politique de son groupe et au contrôle de tout ou partie des filiales ; l'animation sous toutes ses formes des participations détenues.

- de consentir tout prêt ou garantie aux sociétés de son groupe et de contracter tous emprunts ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 800 001 €, constitué à concurrence de 1,00 € au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 800 000,00 € au moyen de l'apport de la pleine propriété de 200 000 parts sociales de la société MENUISERIE CHARPENTE PIERRE JEAN JUSTE & FILS, évaluées à 4 € par part sociale.

Gérance : Monsieur Florian JUSTE demeurant 10 Chemin de Coulonet, 33460 LAMARQUE.

Clauses relatives aux cessions de parts :

agrément requis dans tous les cas

agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

La Gérance

L23EJ20719



CGIA BORDEAUX
Imm. 'Le Lac Sud'
9, rue Théodore Blanc
33520 BRUGES

Suivant acte SSP du 27/04/2023, il a été constituée une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI PREVERT**

Forme : Société Civile Immobilière
Siège social : 16 Ter Avenue des Acières 33600 PESSAC

Objet : l'acquisition, la vente, l'administration, et la gestion par voie de location ou autrement de tout bien immeuble bâti ou non bâti à usage personnel ou à usage professionnel dont elle viendra à être propriétaire, l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet

Durée : 99 ans

Capital : 100 €

RCS : BORDEAUX

Gérance : Monsieur Benoît MELIS, demeurant 16 Ter Avenue des Acières 33600 PESSAC.

Tout associé a le droit d'assister aux AG, d'y participer quel que soit le nombre de parts possédées et a autant de voix qu'il possède de parts. Toutes les cessions de parts sociales ne peuvent avoir lieu qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant aux conditions de majorité extraordinaire.

POUR AVIS

L23EJ20761

Par ASSP en date du 05/05/2023, il a été constitué une SASU dénommée : **GOURMAND GOURMET** Siège social : 5, Allées de Tourny 33000 BORDEAUX
Capital : 1000 €
Objet social : Vente de produits de restauration à emporter
Président : Mme CORREIA Déolinda demeurant 86, Avenue d'Arès 33000 BORDEAUX élu pour une durée de 99 ans.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.

L23EJ20763



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

ARTISANS-CONSEILS-TRAVAUX

Société par actions simplifiée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 53, avenue de la Libération 33800 BIGANOS
RCS Bordeaux

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Biganos du 4/05/2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Sigle : ACT
Dénomination : ARTISANS-CONSEILS -TRAVAUX

Siège : 53, avenue de la Libération, 33800 BIGANOS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3 000 euros
Objet : Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment ; Achat, vente, location de tout matériel, outil et engins de chantiers ; Le conseil, nous soumis à réglementation, d'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs ; L'apport d'affaire

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Mathieu LAPORTE demeurant «678, route de Saint-Symphorien - 40430 ARGELOUSE»

Directeur Général : Monsieur Serge CARRIO demeurant «2 C, rue Gueydon 33640 Portets»

Directeur Général : Monsieur Gilles LAPORTE demeurant «20, bis rue des Ecuireuils Cazaux 33260 La Teste De Buch»

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux

POUR AVIS

Le Président

L23EJ20798



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

JULIEN DUQUAIRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 11 Chemin du Follet 33360 QUINSAC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUINSAC du 05 mai 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : JULIEN DUQUAIRE

Siège social : 11 Chemin du Follet, 33360 QUINSAC

Objet social : Fabrication et commercialisation de confiseries - Pâtisserie création de contenus pour les réseaux sociaux

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Monsieur Julien DUQUAIRE, demeurant 11, Chemin du Follet 33360 QUINSAC

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis
La Gérance

L23EJ20826



LAPLACE

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 70 avenue du Merlot 33950 LEGE CAP FERRET

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LEGE CAP FERRET du 05/05/2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LAPLACE

Siège social : 70 avenue du Merlot 33950 LEGE CAP FERRET

Objet social : Vente de fruits et légumes, de tous produits issus du sol, du miel et des œufs, en magasin et sur les marchés ; Commerce d'antiquités en magasin et sur les marchés ; Achat et revente de véhicules d'occasion

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3 000 euros

Gérance : Monsieur Yves-Alain LOMBRIERE et Madame Pauline RICARD demeurant 9 rue Bouguereau 33000 BORDEAUX

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX

L23EJ20918

POUR RECEVOIR LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SC GAMA TRAVAINI

Aux termes d'un acte sous seing-privé en date du 20.04.2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : SC. DENOMINATION : SC GAMA TRAVAINI. SIEGE : SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE (33180), 6 rue Clément Lemaignan. OBJET : acquisition par achat ou apport, propriété, mise en valeur, transformation, aménagement, administration et location, de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Vente de ces biens, même dans le cas où ceux-ci constituent l'essentiel de l'actif social (dès lors qu'elle intervient de façon occasionnelle et sans revêtir un quelconque caractère habituel ni commercial). Apport, acquisition, constitution de tout portefeuille de valeurs mobilières, de toutes parts de sociétés civiles ou SCPL, de tout compte ou livret d'épargne, de tout bon de capitalisation, comptes titres, créance, compte courant d'associé, contrat d'épargne ou produit financier de quelque forme ou nature que ce soit. Occupation à titre gratuit des biens par la première gérance en contrepartie de la prise en charge de l'ensemble des frais, taxe et entretien desdits biens. Gestion et administration de ces produits. Organiser ou favoriser la transmission patrimoniale au sein de la famille des associés. Acquisition de biens démembrés en usufruit ou en nue-propriété seulement, de toutes natures, immobilière ou mobilière. CAPITAL : 1 000 €. GERANT : M. Elian TRAVAINI et Mme Kelly GALLARD demeurant ensemble à SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE (33180), 6 rue Clément Lemaignan. DUREE - IMMATRICULATION : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX. CESSION DE PARTS : librement cessibles entre associés. Dans tous les autres cas, les cessions ne peuvent s'effectuer qu'avec l'agrément de la collectivité des associés adopté par une décision des associés dont le nombre représente plus de la moitié des parts sociales.

L23EJ21057

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 mai 2023, à PINEUILH.

Dénomination : **2 L COUVERTURE.**

Forme : Société à responsabilité limitée.

Siège social : 40 Rue Edmond Rostand, 33220 PINEUILH.

Objet : Tous travaux de Couverture, Traitement charpentes et toitures, Terrasses en bois et Toutes activités annexes.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Gérant : Monsieur Lucas Rémy ESTIBAL, demeurant 159 rue Lecocq, 33000 Bordeaux

Gérant : Monsieur Loïc Etienne REINARD, demeurant 40 Rue Edmond Rostand, 33220 PINEUILH

La société sera immatriculée au RCS LIBOURNE.

Pour avis.

L23EJ21097



Aux termes d'un ASSP en date du 03/05/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SURF BROS

Objet social : L'exploitation d'une école de surf, la dispense de cours de surf collectifs et individuels. La location et la vente de matériels tels que planches de surf, bodyboards, combinaisons et accessoires divers.

Siège social : 26 Avenue de la Côte d'Argent, 33680 LE PORGE
Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

Co-gérance : M. RODRIGUEZ-LACAZE Théo, demeurant 26 Avenue de la Côte d'Argent, 33680 LE PORGE et M. RODRIGUEZ-LACAZE Jules, demeurant 26 Avenue de la Côte d'Argent, 33680 LE PORGE

Pour avis
La Gérance

L23EJ21128

Suivant acte reçu par Me Jean-Charles BOUZONIE, notaire à BORDEAUX, le 9 mai 2023, a été constituée la société civile immobilière dénommée «ZOULOUPOU», siège social : LE HAILLAN (33185), 30 rue de Chavaillies.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 1000 parts sociales de UN EUROS (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 1 000,

Objet social : - La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

-L'acquisition, la vente à titre exceptionnel, la prise à bail, la location vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles,

-La construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte,

-La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination,

-L'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux ;

-L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société,

-Toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie d'hypothèque pour autrui,

-Et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Durée : QUATRE-VINGT DIX (99) ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de Bordeaux.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommé(e) premier gérant de ladite société : - Monsieur LUXIMON Dayanand, ingénieur, demeurant à LES MUREAUX (78130), 23 rue Madeleine Roch.

L23EJ21169

MODIFICATIONS

Société d'Expertise Comptable
Andernos - Cenon - Langon - Mérignac -
Porteils
www.a3caudit.comCONSTRUCTIONS TRAVAUX BOIS
CT BOISSARL au capital de 7 500 euros
Siège social : 2 Bis, route de Bazas
33730 VILLANDRAUT
834 450 660 RCS BORDEAUX

MODIFICATIONS

Aux termes d'une décision en date du 1^{er} avril 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 2 Bis, route de Bazas 33730 VILLANDRAUT au 4 rue Bernard Palissy 33510 ANDERNOS LES BAINS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

L23EJ14096

Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

MEDICAL INTERNATIONAL FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 54 rue Léonce Motelay,
Résidence l'Autre Quai, Appt 1012,
33100 BORDEAUX
400 931 812 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 18/04/2023, l'AGE des associés de la société par actions simplifiée MEDICAL INTERNATIONAL FRANCE a décidé de transférer le siège social du 54 Rue Léonce Motelay - Résidence l'Autre Quai - Appt 1012, 33100 BORDEAUX au 8 avenue Jean Baptiste Lacoarret, 64270 SALIES-DE-BEARN à compter du 18/04/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L23EJ18492

Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.comSCEA LACROIX LARTIGUE
SCEA au capital de 2 851 250 €
Siège social : 321 route de Lartigue
33350 BELVES DE CASTILLON
423 730 795 RCS LIBOURNENOMINATION DE
COGERANT

Par AGEX du 15/12/2022, les associés ont décidé de nommer en qualité de co-gérant pour une durée illimitée à compter du même jour, Asli BASMAN, demeurant 146 route d'Aliénor d'Aquitaine «Château Claud Bellevue» 33350 BELVES DE CASTILLON. Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de LIBOURNE

L23EJ18917

FIDUCIAL
SOFIRAL
Rue du Cardinal Richaudeau
33000 Bordeaux

EDANOF TRONJOLLY Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social : 14 rue Tronjolly, 35200 RENNES 810 205 104 RCS RENNES
Aux termes d'une décision en date du 24/04/2023, l'associé unique a décidé à compter de ce jour : - de changer l'objet social qui devient l'acquisition, l'administration et la gestion de biens immobiliers ; l'acquisition de terrains et leur viabilisation, la construction sur ces terrains de tous bâtiments ; la vente de ces biens immobiliers ou terrains viabilisés ou non, bâtis ou non ; la location de ces terrains et bâtiments, meublés ou non ; l'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de fonds de commerce ; l'achat et la vente de titres financiers ou titres sociaux et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, - de remplacer la dénomination sociale «EDANOF TRONJOLLY» par «EDANOF SERVICES» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, - de transférer le siège social 14 rue Tronjolly, 35200 RENNES au 7 Square Pierre Ronsard, 33260 LA TESTE DE BUCH et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 810 205 104 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX. Président : Monsieur Laurent FONADE, demeurant 7 Square Pierre Ronsard, 33260 LA TESTE DE BUCH Pour avis, Le Président
L23EJ19439

26 Rue Beck
33800 BORDEAUXIMMO-LORRAIN
SARL au capital de 115 000 euros
Siège : 7 rue Chatillon 57000 METZ
332 076 058 RCS METZ
TRANSFERT DE SIÈGE
ET CHANGEMENT DE
GÉRANT

Suivant procès verbal du 28/04/2023, l'AGE a décidé de nommer M. Philippe DENY, demeurant 23 rue Louis Jouvét à LE BOUSCAT (33110) en qualité de gérant à compter du 28/04/2023 en remplacement de M. Albert DENY, décédé.

L'AGE du 28/04/2023 a également décidé de transférer le siège social au 23 rue Louis Jouvét à LE BOUSCAT (33110) à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX et sera radiée du RCS de METZ.

Pour avis et mention.

L23EJ20232

C.U.M.A. DE VIGNONET

Agrément n°14210 Immatriculation
RCS Libourne n° 328632732TRANSFERT SIÈGE
SOCIAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 13 mars 2023 à Vignonet, a décidé du transfert du siège social de la CUMA. Initialement situé au Bourg 33330 VIGNONET, le siège social est transféré chez M BOULADOU Bernard 185 Impasse du Rouy 33330 VIGNONET.

Pour avis, le Président, Bernard BOULADOU

L23EJ20263

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINSSERVICE
ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com

CHAI DES CHARTREUX
SARL au capital de 15 000 €
Siège social : 17 rue de la République
33230 SAINT MEDARD DE GUIZIERES
443.302.682 RCS LIBOURNE

Par AGO du 28/04/2023, les associés, constatant que les mandats de la société CABINET PAQUIER ET ASSOCIES, CAC titulaire, et de Patrick LIDONNE, CAC suppléant, sont arrivés à expiration, décide de ne pas procéder à leur remplacement.

L23EJ20297



EMILIE CARE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 28 000,00 euros
Siège social : 5, allées de Tourny
33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 901 428 185

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET DE MODIFICATION DE PRESIDENCE

Aux termes de délibérations en date du 28/04/2023, la collectivité des associés de la Société a décidé :

- Décidé l'augmentation du capital social de la Société d'une somme de 18 000,00 euros par voie d'apports en numéraire, et modifié en conséquences les statuts rendant obligatoires les mentions suivantes :

o Ancien capital : VINGT HUIT MILLE EUROS (28 000,00 €) ;

o Nouveau capital : QUARANTE SIX MILLE EUROS (46 000,00 €).

- Pris acte de la démission de la société MAEVE de ses fonctions de Président de la Société, à compter du même jour, et a nommé en remplacement Madame Anne-Laure HERVE, née le 26 août 1994 à SAINT-BRIEUC (22000), de nationalité Française, demeurant 22, rue de Guyenne à EYSINES (33320), à compter du même jour et pour une durée indéterminée,

Pour avis, la Présidence

L23EJ20298

«AROR»

Société civile immobilière
Siège social CESTAS (33610),
11 chemin de Guitayne
R.C.S. : 914 045 166 - BORDEAUX

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date 6 mars 2023, les associés ont accepté la démission de M Grégory VALETTE de ses fonctions de cogérant et ont décidé de nommer «VAL FINANCE», Société par actions simplifiée, siège social à CESTAS (33610), 11 chemin de Guitayne, RCS 920 696 267 - BORDEAUX, comme

L23EJ20322

VIGNOBLES BERTIN BIO

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social : 8 Route de Lamarche,
33910 ST DENIS DE PILE
904 080 777 RCS LIBOURNE

Aux termes d'une décision en date du 01/04/2023, Mme Sarah VITAL, demeurant 33 cours Marc Nouaux, 33000 BORDEAUX a été nommé en qualité de Présidente à compter de ce jour en remplacement de la société SCEA ROBERT BERTIN, démissionnaire.

POUR AVIS

La Présidente

L23EJ20323



TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 février 2023 Et d'un second procès-verbal en date du 1^{er} mars 2023 précisant la date d'effet du transfert de siège, concernant la société FAUSELGO société en nom collectif au capital de 10 000,00 euros dont le siège social est à LE BOUSCAT (33110), 20 Avenue de la Libération, identifiée au SIREN sous le numéro 522 193 622 au RCS de BORDEAUX CEDEX.

Il a été décidé le transfert de siège social avec effet au 01/03/2023, savoir :

ANCIEN SIEGE SOCIAL : 20 Avenue de la Libération 33310 LE BOUSCAT

NOUVEAU SIEGE SOCIAL : 289 boulevard de la Libération 83490 LE MUY

La société sera radiée au RCS de BORDEAUX et ré-immatriculée au RCS de FREJUS.

L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.

Pour avis

Le notaire

L23EJ20359

REDUCTION DE CAPITAL ET NOMINATION NOUVEAU CO-GERANT

Suivant acte reçu par Me Florence LEBLOND, notaire à PESSAC, le 17 avril 2023, a été constaté la réalisation de la réduction du capital social de la sté «VLADY», Société civile immobilière, dt le siège social est à ARES (33740), 32 b rue Brémontier identifiée sous le numéro 827 931 791 RCS BORDEAUX, le portant de 1.200 € à 601 €.

- la démission de Madame Florence Véronique AGULLO, de ses fonctions de cogérante

- et la nomination de Madame Sylvie Joëlle Marina PERDUCAT, dt au PORGE, 37C rte de la Jenny, comme co-gérante

Pour insertion

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis.- Me Florence LEBLOND

L23EJ20409

ZYMM

SASU au capital social de 11 250 €
Siège social : 8 Place Aristide Briand -
33360 QUINSAC
830 257 606 RCS BORDEAUX

Le 30/12/2022, l'Associée unique a nommé à compter du 31/12/2022 :

- la Société HOLDING ZY2M, Société Civile au capital de 462 000 €, dont le siège social est situé 16 Allée des Aubiers - 33270 BOULIAC, immatriculée au RCS sous le n°915 393 615 RCS BORDEAUX en qualité de nouveau président, en remplacement de M. Yoann GERARD-HUET, démissionnaire ;

- M. Yoann GERARD-HUET demeurant 16 Allée des Aubiers - 33270 BOULIAC, en qualité de Directeur Général

L23EJ20493

EARL DES AUBRAC DU MEDOC

Au capital de 7 500,00 Euros
Siège social : Talais (Gironde)
18, Route de Long Regat
RCS : Bordeaux 950 993 527

Aux termes d'une AGE en date du 27 avril 2023, l'associé unique de la société EARL DES AUBRAC DU MEDOC a décidé de modifier la dénomination sociale de la société, qui devient **EARL DES AUBRAC DE TALAIS EN MEDOC**, à compter du 27 avril 2023.

L'article 2 est modifié en conséquence.

Toutes les autres mentions restent inchangées.

Pour avis, la Gérance

L23EJ20514



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brede - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

MODIFICATION DENOMINATION SOCIALE

L'actionnaire unique de la société **SE-RENITY TRAVAUX**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5000 euros, dont le siège social est 3 Avenue du Maréchal Foch 33500 LISBOURNE, immatriculée 949 603 336 RCS LIBOURNE, a, en date du 03 MAI 2023, modifié la dénomination sociale qui devient «ALDEAK» et modifié en conséquence l'article 3 des statuts.

L23EJ20532



FIDUCIAL
SOFIRAL
Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

BAT'INOV Société à responsabilité limitée au capital de 17 565 euros Siège social : 39 Ter Route de la Poste 33370 POMPIGNAC 519 946 412 RCS BORDEAUX Aux termes d'une décision en date du 24/04/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 39 Ter Route de la Poste, 33370 POMPIGNAC au 1D chemin de Martinot 33370 POMPIGNAC à compter du 1^{er} mai 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

L23EJ20533

SOCIETE CIVILE DU DOMAINE DE BARONARQUES

Société Civile Immobilière
au capital de 16 000 €
Siège social : 10 rue de Grassi
33250 Pauillac
RCS Bordeaux D 420 915 746

SOCIETE D'EXPLOITATION DU DOMAINE DE BARONARQUES

Société par actions simplifiée
au capital de 9.600.044 €
Siège social : 11 300 Saint Polycarpe
RCS CARCASSONNE 421 060 310

AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 mai 2023, les sociétés, Société Civile du Domaine de Baronarques et Société d'Exploitation du Domaine de Baronarques ont établi un projet de fusion par absorption de la Société Civile du Domaine de Baronarques par la Société d'Exploitation du Domaine de Baronarques, à qui la Société Civile du Domaine de Baronarques apporterait la totalité de son actif évalué à 1.048.125,40 euros, à charge de la totalité de son passif, évalué à 1.132.000,00 euros, soit une prise en charge d'un passif net évalué à 83.874,60 euros.

La Société d'Exploitation du Domaine de Baronarques détenant la totalité des actions de la Société Civile du Domaine de Baronarques, il n'y a pas lieu à augmentation de capital. Compte tenu de la situation décrite, il n'a pas été établi de rapport d'échange.

La différence entre la valeur du passif net transféré et la valeur comptable dans les livres de la Société d'Exploitation du Domaine de Baronarques des 1.000 parts sociales de la Société absorbée, dont elle était propriétaire, constituera un mali technique, et pourra être affecté en totalité aux éléments d'actifs apportés au prorata des plus-values latentes afférentes à ces mêmes biens conformément à la réglementation comptable.

Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1^{er} janvier 2023 jusqu'à la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante.

La Société Civile du Domaine de Baronarques sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le projet de fusion est déposé le 4 mai 2023, au Greffe du Tribunal de Commerce de Carcassonne et au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Pour avis.

L23EJ20540



SCP CHEPEAU LUMEAU
& Associés
Avocats à la Cour
148, cours du Médoc
33300 BORDEAUX

Par Assemblée Générale du 04/05/2023, les associés de la société **EGERIS**, SARL au capital de 264.000 €, siège social : Route de Tabanac, ZA la Lande - 33880 BAURECH, 494 567 167 R.C.S. BORDEAUX, ont :

- décidé de réduire le capital de 131.980 € pour le ramener à 132.020 € par voie de rachat et d'annulation de 13.198 parts sociales ; après avoir constaté la réalisation définitive de la réduction du capital, nonobstant la survenance d'éventuelles oppositions dans le délai d'un mois suivant le dépôt au Greffe du procès-verbal, l'Assemblée Générale a donc décidé de modifier les articles 6 et 7 des statuts relatifs aux APPORTS et au CAPITAL SOCIAL ;

- pris acte de la démission de M. Alain EOOZINO et de M. Vincent SCHMIDT de leurs fonctions de cogérants.

L23EJ20544

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com



SCP CHEPEAU LUMEAU & Associés
Avocats à la Cour
148, cours du Médoc
33300 BORDEAUX

Par Assemblée Générale du 04/05/2023 de la société **FLAMAN DEVELOPPEMENT**, Société Civile au capital de 1.000 €, siège social : Route de Tabanac, ZA la Lande - 33880 BAURECH, 503 572 489 R.C.S. BORDEAUX, il a été pris acte de la démission de M. Alain EOZINOU et de M. Vincent SCHMIDT de leurs fonctions de cogérants.

L23EJ20548



SCP CHEPEAU LUMEAU & Associés
Avocats à la Cour
148, cours du Médoc
33300 BORDEAUX

Par Assemblée Générale du 04/05/2023, les associés de la société **SCI LA LANDE**, Société Civile au capital de 1.000 €, siège social : La Lande - 33880 BAURECH, 812 409 191 R.C.S. BORDEAUX, il a été pris acte de la démission de M. Alain EOZINOU et de M. Vincent SCHMIDT de leurs fonctions de cogérants.

L23EJ20553

VIVANT

Société par actions simplifiée
Au capital de 28.500,00 euros
Siège social : Le But
16 210 CHALAIS

R.C.S. d'ANGOULÊME N°839 292 141

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision du Président datée du 4 mai 2023 le siège social de la Société **VIVANT SAS** est transféré à compter du 4 mai 2023 à l'adresse suivante :

3 route du Molin 16360 Baignes-Sainte-Radegonde

Pour avis,

Le Président

Mention en sera faite auprès du registre du commerce et des sociétés de **BORDEAUX** par Maître **Timothée MOLIERAC**, avocat inscrit au Barreau de Bordeaux.

L23EJ20592

SAPIENS
AVOCATS

32 allées Jean Jaures
33000 TOULOUSE
www.sapiens-avocats.com

IQSPOT

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 78.314,40 €
Siège social : 185 boulevard du Maréchal Leclerc - 33000 BORDEAUX
R.C.S. BORDEAUX 809 096 043

Au terme d'assemblées générales extraordinaires des associés en date du 5 mai 2020 et 23 novembre 2021, et d'un conseil d'administration en date du 9 mars 2023, le capital de la société a été augmenté d'un montant nominal de 250 € pour le porter de 78.314,40 € à 78.564,40 €.

L23EJ20611

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS

SERVICE PUBLICITÉ

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

L'ATELIER DU MENUISIER - MENUISIER AGENCEUR

SAS en cours de transformation en SARL
au capital de 5 000 €
Siège social : 39B Chemin des Gassinières
33380 MIOS
845 009 901 RCS BORDEAUX

Par AGEX du 31/12/2022 les associés, statuant aux conditions prévues par la loi, ont décidé la transformation de la Société en SARL à compter du 01/01/2023, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 €, divisé en 500 parts sociales de 10 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par **Laura JOSLET** (Présidente). Sous sa nouvelle forme de SARL, la Société est gérée par **Laura JOSLET** et **Julien BERTRAND**, demeurant ensemble 39B Chemin des Gassinières 33380 MIOS.

L23EJ20665

IJA INSTITUT JURIDIQUE D'AQUITAINE

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 989,60 euros
Siège social : 74 Rue Georges Bonnac
33000 Bordeaux
440 263 366 RCS Bordeaux

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 Mai 2023 :

La collectivité des associés de la Société **IJA Institut Juridique d'Aquitaine** a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 4 Mai 2023. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

- Ancienne mention : Le capital social est fixé à 4 989,60 euros. Il est divisé en 324 parts sociales, de 15,40 euros chacune.

- Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 4 989,60 euros. Il est divisé en 324 actions, de 15,40 euros chacune entièrement libérées.

Forme

- Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

- Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

- Anciennes mentions :

Bénédicte CAILLERES épouse DEL RISCO, 8 avenue de Tivoli, 33110 LE BOUSCAT

Géraldine BRELOT épouse MARIOTTE, 64 rue Guillaume Leblanc, 33000 BORDEAUX

- Nouvelles mentions :

Présidente :

Géraldine BRELOT épouse MARIOTTE, demeurant 64 rue Guillaume Leblanc 33000 BORDEAUX

Directrice Générale :

Bénédicte CAILLERES épouse DEL RISCO

Demeurant 8 avenue de Tivoli 33110 LE BOUSCAT,

Mentions complémentaires

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux as-

semblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux

Pour avis,

L23EJ20669



NAÏA FINANCEMENT

SARL au capital de 138 500 €
siège social : 98 Avenue Roger Salengro
33130 BEGLES
453 849 275 RCS BORDEAUX

MODIFICATIONS

Par PV en date du 2 mai 2023, l'associé unique :

- a constaté la réalisation définitive du capital social d'un montant de 45 705 € par voie de rachat de 33 parts sociales pour le fixer à 92 795 €.

- a décidé de réduire le capital social de 5 762 € pour le ramener à 87 033 € par résorption à due concurrence des pertes,

- a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'achat et vente, importation et exportation de toutes marchandises et produits alimentaires ou non alimentaires, commercialisation et distribution de ces marchandises et produits de quelque manière que ce soit, activité de e-commerce, et a modifié les statuts en conséquence.

Le Gérant

L23EJ20670

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Me Pierre-Olivier FOURNIER, notaire à LE BOUSCAT (33110) 253 Ave de la Libération, le 31 janvier 2023, a été effectuée une augmentation de capital social par voie d'apport en nature.

L'ancien capital est de : 5.000 € divisé en 500 actions de 10 € chacune entièrement souscrites et libérées.

Le nouveau capital est de : 55.000 € divisé en 5.500 actions de 10 € chacune entièrement souscrites et libérées.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de **BORDEAUX** concernant la Société par actions simplifiée **JAF**, dont le siège est à **MARTIGNAS-SUR-JALLE** (33127) 16 rue du 503^{ème} régiment du Train, SIREN 898 439 351 RCS BORDEAUX.

Pour avis et insertion.

L23EJ20673



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

KAIROS FORTUNA

SASU au capital de 10 000€
Siège social : 32 rue Saint Joseph
33000 BORDEAUX
839 154 234 RCS BORDEAUX

Le 05/05/2023 l'associée unique a transféré le siège social 32 rue Saint Joseph 33000 BORDEAUX au 4 rue des 3 Conils 33000 BORDEAUX à compter de ce jour et a modifié l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Présidente

L23EJ20677



AVOCATS

JLL INGENIERIE

SARL au capital de 85 000 €
Siège social : rue Gutenberg, lot 25
33450 ST LOUBES
529 048 928 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 18/04/2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

L23EJ20708

L'ABRI FAMILIAL

Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM à forme anonyme
21 Quai Lawton - 33300 BORDEAUX
456 203 546 R.C.S. Bordeaux

DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET DU PRÉSIDENT - COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR - ELECTION DU PRÉSIDENT

Le Conseil d'Administration du 4 mai 2023 a :

- pris acte de la démission, en date du 20 mars, de M. Lawrence BULGHERESI DESCUILHES, de son mandat d'administrateur,

- coopté M. Jean-François MOSER en qualité d'administrateur au sein du Collège des personnes associées au projet de la SCIC, pour trois ans, et élu M. MOSER en qualité de Président pour la durée de son mandat d'administrateur, en remplacement de M. Jean-Pierre MOUCHARD, démissionnaire de son mandat de Président.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux

Pour avis

Le conseil d'administration

L23EJ20724

MARE GO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 euros porté à 200.000 €
Siège social : 53 Allée Mégevie
33170 GRADIGNAN

849 676 846 R.C.S. BORDEAUX

Par décisions de l'associée unique du 12/04/2023, il a été décidé d'augmenter le capital social de 199.000 euros, pour le porter de 1.000 euros à 200.000 euros, par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société et création de parts sociales nouvelles. Les articles 8.1 et 9 des statuts ont été modifiés. RCS BORDEAUX. Pour avis, La Gérance.

L23EJ20733

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS

POUR VOTRE
COMMUNICATION
PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

Dénomination :

NEW HOUSES.

Forme : SARL.

Capital social : 5000 euros.
Siège social : 32 Rue JEAN JACQUES
ROUSSEAU, 33340 LESPARRÉ-MEDOC.
818178279 RCS de Bordeaux.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 mai 2023, l'associé unique a décidé, à compter du 1 mai 2023, de transférer le siège social à 3 CHEMIN DE GRAVEYRON, 33320 Le Taillan Medoc.

Mention sera portée au RCS de Bordeaux.

L23EJ20751

Dénomination :

CESYL.

Forme : SCL.

Capital social : 1000 euros.
Siège social : 12 Allée DES DURANGES,
33320 LE TAILLAN-MEDOC.
882833353 RCS de Bordeaux.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 mai 2023, les associés ont décidé, à compter du 1 mai 2023, de transférer le siège social à 3 CHEMIN DE GRAVEYRON, 33320 Le Taillan Medoc.

Mention sera portée au RCS de Bordeaux.

L23EJ20760



Groupe CF

Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

OGEBA INGENIERIE

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 1, rue du Golf - Parc Innolin,
33700 MERIGNAC
429 166 861 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 02 mai 2023, il résulte que :

la société HOLDING FINANCIERE RONDEAU, Société à responsabilité limitée au capital de 1 032 720 euros, dont le siège social est 1, rue du Golf - Parc Innolin, 33700 MERIGNAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 749 813 945 RCS BORDEAUX, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Olivier RONDEAU, démissionnaire.

En outre, la société HOLDING FINANCIERE BRIENT, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 500 euros, dont le siège social est 3 rue des Coquelicots, 33470 LE TEICH, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 830 619 490 RCS BORDEAUX, a été nommée Directrice Générale.

POUR AVIS
Le Président

L23EJ20790



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 04 MAI 2023, l'assemblée générale extraordinaire de la Société à responsabilité limitée FINE ARTS SELECTION, au capital de 10 500 euros, dont le siège social est situé Rue Cantelaudette Immeuble Le Titanium 33310 LORMONT, immatriculée 799 539 937 RCS BORDEAUX, a décidé de transférer le siège social à compter de cette même date au 4 place Roger Expert 33120 ARCACHON et de modifier l'article 4 des Statuts.

L23EJ20803

PHARMACIE ST ANDRE
SELAS au capital de 200.000 €
Siège social : 76 rue Dantagnan
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC
529 905 473 RCS LIBOURNE

Suivant décisions unanimes des associés en date du 29/04/2023, il a été décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 20.000 € pour le ramener ainsi à 180.000 € par voie de rachat par la Société puis annulation de 200 actions, à compter du même jour. Suivant décisions unanimes des associés en date du 02/05/2023, il a été décidé de nommer Monsieur Clément DANGLADE demeurant 26 rue du Temple, appartement 30 - 33000 BORDEAUX, en qualité de Directeur Général de la Société, à compter du 01/05/2023 et sans limitation de durée.
Dépôt légal au RCS de LIBOURNE.

L23EJ20822

MAAS
Société par actions simplifiée au capital de 12 580 052 €
Siège social : 120/126 Quai de Bacalan
33000 BORDEAUX
880 150 289 RCS BORDEAUX

Par décision en date du 3 mai 2023, l'Associé Unique de la société susvisée a :
- nommé à compter du 3 mai 2023, M. Thomas METIVIER né le 5 juin 1987 à Vélizy-Villacoublay et demeurant 132 rue Raymond Lavigne - 33110 Le Bouscat, en qualité de nouveau Président de la société en remplacement de M. Emmanuel GRENIER, démissionnaire,
- nommé à compter du 3 mai 2023, M. Stanislas PRIGENT né le 26 mai 1987 à La Rochelle et demeurant 67 rue du Jardin Public - 33000 Bordeaux, en qualité de nouveau Directeur général de la société en remplacement de M. Thomas METIVIER nommé Président.
Pour avis

L23EJ20827



Groupe CF

Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

AMENAGEMENT URBANISME INGENIERIE GEOMETRES EXPERTS - A.U.I.G.E

Société d'exercice libéral par actions simplifiée
au capital de 158 355 euros
Siège social : 57 rue du Port,
33260 LA TESTE DE BUCH
342 188 265 RCS BORDEAUX

Des termes d'une décision unanime en date du 20/01/2023 il résulte que :- La société SPFPL MARQUETTE Fabien, société de Participations Financières de Profession Libérale à responsabilité limitée au capital de 100 euros, dont le siège social est 1 rue Gémin, 33210 PREIGNAC, immatriculée sous le n° 834 216 988 RCS BORDEAUX, représentée par son gérant, Monsieur Fabien MARQUETTE, a été nommée en qualité de Présidente à compter du 19/01/2023 en remplacement de Monsieur Philippe LAFON, démissionnaire.- La société OXY ge, société de

participations financières de professions libérales à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 46 Grande Rue, 92310 SEVRES, immatriculée sous le n° 899 051 874 RCS NANTERRE, représentée par son gérant, Monsieur Alexy PROCOT, a été nommée Directrice Générale à compter du 19/01/2023 en remplacement de Monsieur Fabien MARQUETTE, démissionnaire.- La société SPFPL DE JULI Pierre, société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée au capital de 100 euros, dont le siège social est 2 C Rue de Bethmann, Résidence Eos, Bât C, Apt 32, 33000 BORDEAUX, immatriculée sous le n° 881 417 992 RCS BORDEAUX, représentée par son gérant, Monsieur Pierre DE JULI, a été nommée Directrice Générale à compter du 19/01/2023 en remplacement de Monsieur Pierre DE JULI, démissionnaire.- La société SPFPL GOURVEZ Simon, société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée au capital de 100 euros, dont le siège social est 20 rue Montesquieu, 33400 TALENCE, immatriculée sous le 881 418 198 RCS BORDEAUX, représentée par son gérant, Monsieur Simon GOURVEZ, a été nommée Directrice Générale à compter du 19/01/2023 en remplacement de Monsieur Simon GOURVEZ, démissionnaire. POUR AVIS. Le Président

L23EJ20947

ACV CLIM Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 10.000 € sise Lot 3 Etage 1 18, Avenue de la Somme 33700 MERIGNAC 804797827 RCS de BORDEAUX, Par décision de l'AGE du 01/05/2023, il a été décidé de :
- nommer Gérant M. ZENELI Bashkim 11 rue des olympiades 33700 MERIGNAC en remplacement de Mme ZENELI Mal-sore démissionnaire. Mention au RCS de BORDEAUX

L23EJ20981



SCI DEMAIN

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 19 avenue de la musicienne
33950 LEGE CAP FERRET
RCS de BORDEAUX n°827 727 827

L'AGM du 14/04/2023 a décidé le transfert du siège social au 1291 avenue du Port de Grima , 33140 CADAUJAC à compter du 14/04/2023.

L23EJ21023

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes des décisions de l'assemblée générale du 02/05/23, le siège social de la société A4 CONFORT HABITAT SECURITE, SAS au capital de 30.000 € - RCS BORDEAUX n°788 854 602, a été transféré du 21, Chemin du Phare 33700 Mérignac au 160, Rue Blaise Pascal 33127 Saint Jean d'Ilac à compter du 02/05/23. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention est faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis,

L23EJ21027



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 26 AVRIL 2023, l'associé unique de la société à responsabilité limitée COM NOUGUE FILS SARL, au capital de 20

000 euros, dont le siège social est situé 39 rue du Bourdillat Gradignan 33170 GRADIGNAN immatriculée 429 031 727 RCS BORDEAUX, a décidé de transférer le siège social à compter de cette même date au 9 avenue de la Madeleine 33170 GRADIGNAN. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

L23EJ21075



Société d'Expertise Comptable
Andernos - Cenon - Langon - Mérignac - Portets
www.a3caudit.com

LE PLOMBIER BORDELAIS
SAS au capital de 20 000 €
Siège social : 14, Z.A. du Grand Chemin,
33370 YVRAC
820 873 701 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 6 juillet 2022,

les associés ont pris acte de la fin du mandat de M. Yves-Marie GIRAUD, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Laurent COMBY, Commissaire aux Comptes suppléant et ont décidé de ne pas en désigner de nouveaux.

L23EJ21084



FIDUCIAL
SOFIRAL

Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

IMMOBILIERE RODRIGUES Société civile immobilière au capital de 9 000 euros Siège social : 39 Ter Route de la Poste 33370 POMPIGNAC 792 095 218 RCS BORDEAUX Aux termes d'une délibération en date du 24/04/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 39 Ter Route de la Poste, 33370 POMPIGNAC au 1D chemin de Martinot 33370 POMPIGNAC à compter du 1^{er} mai 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

L23EJ21088



PVB AVOCATS

Société d'Avocats
215, rue Samuel Morse, le Triade 3
34000 MONTPELLIER

GRUPE RH PARTNERS
SA au capital de 74 870 €
Siège social : Immeuble Pelus Plaza -
16 av Pythagore 33700 Mérignac
417 494 168 RCS de Bordeaux
Le 21.03.2023, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social 115 rue Olof Palme - Zac de Tournezy 34070 Montpellier, à compter du 1.05.2023. Radiation au RCS de Bordeaux et réimmatriculation au RCS de Montpellier

L23EJ21109



SERVICE
ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com

Parc d'activités Kennedy
19 avenue Becquerel
33700 MERIGNAC

Dénomination :

SCI JOANY.

Forme : SCI.
Capital social : 6000 euros.
Siège social : 28 Rue DU BRUGNON,
33560 CARBON BLANC.
444568737 RCS de Bordeaux.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 mai 2022, les associés ont décidé, à compter du 30 mai 2022, de transférer le siège social à Rue de la Rabes, 97137 Terre de Haut.

Radiation du RCS de Bordeaux et immatriculation au RCS de Basse Terre.
L23EJ21126

MILLE JOURS HOLDING SAS au capital de 1.125,71 euros Siège social : 165 rue Judaïque 33000 Bordeaux 921 130 340 RCS BORDEAUX Aux termes des décisions du Président en date du 9 mai 2023 et 21 avril 2023, faisant usage de la délégation de pouvoir conformément aux termes des décisions des associés en date du 10 mars 2023, le capital social a été augmenté d'une somme totale de 80,39 € par un apport en numéraire, pour être porté ainsi à 1.206,10 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de Bordeaux
L23EJ21157



ANGYDENT SCM au capital de 114,34 € Siège social : 85, rue David Johnston 33000 BORDEAUX 399625425 RCS BORDEAUX L'AGE du 25/04/2023 a autorisé le retrait d'une associée et constaté la réduction du capital social de 114,34 € à 91,47 € par rachat et annulation de 15 parts sociales. Le capital social est fixé à 91,47 €, divisé en 60 parts sociales. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Cette même assemblée a pris acte de la démission de Mme Catherine MARTEAU de son mandat de gérante, mention sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.
L23EJ21160

DISSOLUTIONS**SALADIN**

SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 345, Avenue d'Essines
33110 LE BOUSCAT
RCS de BORDEAUX n°880 107 321

L'assemblée générale extraordinaire du 01/04/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/04/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. GHARBI Mehdi, demeurant 129, Cours du Médoc, 33300 BORDEAUX et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis
Mehdi GHARBI

L23EJ20405

MONNERIE

SCI en liquidation
au capital de 11 936,76 euros
Siège social : 46 Le Gampe
33210 ST PIERRE DE MONS
388 495 657 RCS BORDEAUX

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 avril 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Hervé MONNERIE, demeurant 46 Le Gampe - 33210 SAINT PIERRE DE MONS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 46 Le Gampe 33210 ST PIERRE DE MONS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur
L23EJ20568

Suivant décision des associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 8 avril 2023 :

il a été constaté la dissolution de plein droit de la société civile dénommée «**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SAINT-SAENS**», siège social : BRUGES (33520), rue CamilleSaint-Saens, Résidence La Tour de la Salle, Capital social : 182,94 €, du fait de la survenance de son terme fixé dans les statuts à la date du 10 mars 2021.

Il a été décidé la nomination de Monsieur Pascal Henri SEGUIN, né le 2 novembre 1948 à PUJOLS, demeurant à UZESTE (33730) allée des Roses trémières, en qualité de liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, sans limitation de durée ce que ce dernier a accepté.

Pour les besoins de la liquidation la dénomination de la société est «**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SAINT SAENS**, société en liquidation» et le siège social de la société est fixé au domicile du liquidateur. Toute correspondance devra être envoyée et tous les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés à cette adresse.
L23EJ20595



FIDUCIAL
SOFIRAL

Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

SCI DE L'ESTUAIRE Société civile en liquidation Au capital de 1 000 euros Siège social : 11 Cours Georges Mandel, 33340 L'ESPARRE MEDOC Siège de liquidation : 4 Allée Antoine de Saint Exupéry, 33160 SAINT AUBIN DE MEDOC 800 651 143 RCS BORDEAUX L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20/04/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Grégory ROUSSEAUD, demeurant 4 Allée Antoine de Saint Exupéry, 33160 SAINT AUBIN DE MEDOC,

pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 4 Allée Antoine de Saint Exupéry 33160 SAINT AUBIN DE MEDOC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur
L23EJ20797

CLÔTURES

SUD-OUEST EXPERTS CONSEILS

DURPOIX-GUILLAUMIN
SAS en liquidation au capital de 5 000 euros
Siège social et siège de liquidation : 24 lotissement La Seguinie
33370 TRESSÉS
824.224.901 RCS BORDEAUX

Le 31 décembre 2022, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation en date du 31 décembre 2022, déchargé Madame Emmanuelle GUILLAUMIN, demeurant 24 lotissement La Seguinie 33370 TRESSÉS, de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
La Liquidatrice
L23EJ11885

PEQUEL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1000 €
Siège social : 15 AV GENERAL DE GAULLE 33120 ARCAHON
RCS de BORDEAUX 900914565

Par décision de l'associé unique du 23/03/2023, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, décharger le liquidateur de son mandat, lui donner quitus de sa gestion et il a été constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/04/2022.

Les comptes de la liquidation seront déposés au RCS de BORDEAUX.
L23EJ17193



FIDUCIAIRE AQUITAINE
EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

www.fiduciaire-aquitaine.com

SOCIETE CIVILE PARTICULIERE DE CREATION PUBLICITAIRE «CHOUETTE»

Société civile en liquidation
au capital de 381,13 euros
Siège social : 30 Cours du Chapeau
Rouge 33000 BORDEAUX
Siège de la liquidation : 55 avenue Jules
Guesde 33130 BEGLES
494 877 137 RCS BORDEAUX

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 5 février 2023 au 55 avenue Jules Guesde 33130 BEGLES a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Catherine LE GUEN de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur
L23EJ20549

TECHNIC EVASION

S.A.R.L. au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 35 lot. Le grand Pierre
33670 SADIRAC
R.C.S : 519 776 769 Bordeaux

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 mars 2023, il a été décidé après avoir entendu le rapport du liquidateur :

- D'approuver les comptes de liquidation,

- De donner quitus au liquidateur, M. Gérard BOUSQUET, demeurant 35 lot. Le grand Pierre 33670 SADIRAC

- et de le décharger de son mandat,

- De prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Mention sera faite au RCS : Bordeaux

Pour Avis

L23EJ20749

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME INTERNET

SNC L'ECLA
Société en nom collectif en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation : 155
Rue Fondaudège
33000 Bordeaux
851099333 Bordeaux

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la société ACIA et la société INVESTIA, de leur mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Les Liquidateurs

L23EJ20843

LASER AQUITAINE SAINT AUGUSTIN

Société civile de moyens
au capital de 5 751,90 €
Siège social : 110-112 avenue d'Arès
33000 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX n°414 511 998

L'assemblée générale ordinaire du 08/04/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mme EYRAUD-RIZKI Françoise de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 08/04/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis
la liquidatrice

L23EJ20879



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

DIOXIPPE
SARL en liquidation au capital de 5 000 €
Siège : ZA Jarry - Route de Saucats
33610 CESTAS
Siège de liquidation : ZA Jarry - Route de Saucats 33610 CESTAS
501 661 235 RCS BORDEAUX

L'AGO du 05/05/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Amélie DUCLOS demeurant 32 rue Gay à TALENCE (33400), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de BORDEAUX, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

L23EJ20892

FONDS DE COMMERCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous-seings privés, en date du 01/04/2023, enregistré au service des impôts de BORDEAUX, le 19/04/2023, dossier n°202300012809, référence 3304P61 2023 A 03008, la SASU SALADIN, 345, Avenue d'Esyines, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n°880107321, représentée par Mr Mehdi GHARBI son Président, a cédé à la SARL BURGER FERMIER LE BOUSCAT, 345 Avenue d'Esyines 33110 LE BOUSCAT, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n°949899991, représentée par son Gérant Mr Hugo LAHOUCHE, un fonds de commerce de restauration traditionnelle et spécialités, sur place et à emporter, exploité titre principal à l'adresse ci-dessus, moyennant un prix de 50000 euros. La prise de possession et l'exploitation

effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/04/2023. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité et pour toutes correspondances, à l'adresse de la banque le Crédit Lyonnais, espace pro bordeaux, Artisans commerçants 40248, 13, Cours de l'Intendance 33000 BORDEAUX, désignée comme Séquestre.
Pour avis

L23EJ20406



Yves MOUNIER
Avocat à la Cour
6 bis, rue de la Croix de
Séguey 33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.52.74.60

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Bordeaux du 25 avril 2023, enregistré au service des impôts de Bordeaux le 26 avril 2023, dossier 2023 00013913, réf. 3304P61 2023 A 03212

La Société AZUKAL, SASU au capital de 1 000,00 €, dont le siège social est sis Résidence les Frenes, Bat. D, Appt. 59, 199 rue du Jardin Public, 33000 BORDEAUX, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 828 408 039, représentée par la SELARL FIRMA, Mandataire Judiciaire auprès des Tribunaux de la Cour d'Appel de BORDEAUX, élisant domicile en son étude sise 54 cours Georges Clémenceau, 33000 BORDEAUX, agissant es qualité de Mandataire Judiciaire de la liquidation judiciaire de la SASU AZUKAL dans le cadre des dispositions de l'article R.644-2 du Code de Commerce, nommé à cette fonction par jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Bordeaux le 28 septembre 2022,

A CEDE A
La société STGO, SASU au capital de 500,00 €, dont le siège social est situé 11 rue Champlain, 33000 BORDEAUX, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 950 898 619, représentée par sa Présidente Madame Jenny ITURRIETA, LES ELEMENTS D'UN FONDS DE COMMERCE de laboratoire de production, sis 43 rue Pierre Baour, 33000 BORDEAUX, moyennant le prix de VINGT CINQ MILLE EUROS (25 000,00 €), s'appliquant comme suit :

- aux éléments incorporels, pour la somme de 7 500,00 €
- aux éléments corporels, pour la somme de 17 000,00 €
- aux marchandises en sus, pour la somme de 500,00 €

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 25.04.23.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, et toutes les correspondances, à la SELARL LAURENT MAYON sise 54 cours Georges Clémenceau 33000 BORDEAUX.

Pour avis

L23EJ20500

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé en date du 29/03/23 enregistré au SDE de Bordeaux le 18/04/2023 - Dossier 2023 00013552 Réf 3304P61 2023 A 03199, la société ETABLISSEMENTS MICHEL CATAL, Société par actions simplifiée, au capital de 843.500 euros, siège social 511 bis Avenue Vulcain, 33260 LA-TESTE-DE-BUCH, 521 802 314 RCS Bordeaux, a cédé à la Société SGMG, Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, ayant son siège social 511 bis Avenue Vulcain, 33260 LA-TESTE-DE-BUCH, un fonds de commerce de vente, d'installation, de réparation d'appareils électroménagers de toute marque et de toute catégorie, vente et installation de matériels de sonorisation, et, vente et installation de cuisines, sis et exploité 511 bis Avenue Vulcain, 33260 LA-TESTE-DE-BUCH, au prix de 150 000 euros.

Entrée en jouissance au 01/04/23.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds pour la validité et chez SELARL SERGE DIDIER CONSEIL - 14 rue Alexandre Fourtanier 31000 Toulouse pour la correspondance.

L23EJ20722



Yves MOUNIER
Avocat à la Cour
6 bis, rue de la Croix de
Séguey 33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.52.74.60

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Bordeaux du 28 avril 2023 enregistré au service des impôts de Bordeaux le 4 mai 2023, dossier 2023 00014493, réf. 3304P61 2023 A 03326,

La Société PETIT PALMIER (LE), SAS au capital de 1 000,00 €, dont le siège social est sis 26 Place de l'Eglise, 33740 ARES, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 879 668 226, représentée par la SCP SILVESTRI-BAUJET, Mandataire Judiciaire auprès des Tribunaux de la Cour d'Appel de BORDEAUX, élisant domicile en son étude sise 23 rue du Chai des Farines, 33000 BORDEAUX, agissant es qualité de Mandataire Judiciaire de la liquidation judiciaire de la SAS PETIT PALMIER (LE) dans le cadre des dispositions de l'article R.644-2 du Code de Commerce, nommé à cette fonction par jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Bordeaux le 22 février 2023,

A CEDE A
Monsieur Nathan ORNECO, né le 18 avril 1998 à Pessac (33660), de nationalité française, demeurant 5 rue Hermione, 33950 LEGE CAP FERRET, agissant tant à titre personnel que pour le compte d'une Société à constituer dénommée NATHAN SERVICES, EUURL dont le capital sera de 200 €, dont le siège sera situé 26 Place de l'Eglise, 33740 ARES, qui sera immatriculée au RCS de BORDEAUX,

LES ELEMENTS D'UN FONDS DE COMMERCE de restauration rapide, vente à emporter, vente de boissons, sis 26 Place de l'Eglise, 33740 ARES, moyennant le prix de VINGT NEUF MILLE CINQ CENT EUROS (29 500,00 €), s'appliquant comme suit :

- aux éléments incorporels, pour la somme de 24 500,00 €
- aux éléments corporels, pour la somme de 5 000,00 €

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 28.04.23.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, et toutes les correspondances, à la SCP SILVESTRI-BAUJET sise 23 rue du Chai des Farines 33000 BORDEAUX.

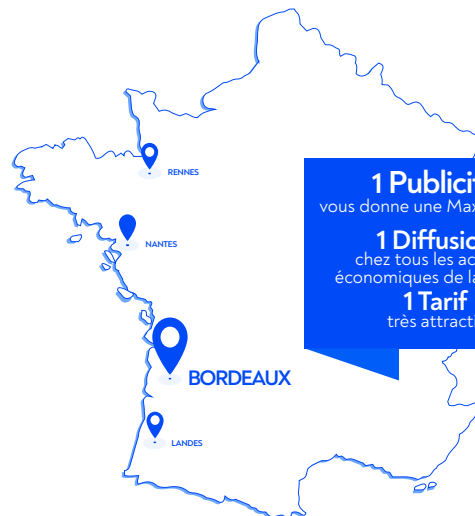
Pour avis

L23EJ21031

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

SE CHARGENT LA PARUTION
DE VOTRE DANS NOTRE JOURNAL
PUBLICITE PUBLICITE TOUS LES VENDREDIS



1 Publicité
vous donne une Maxi visibilité

1 Diffusion
chez tous les acteurs
économiques de la région

1 Tarif
très attractif

POUR VOTRE
COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

2, rue de la Cité - 24009 Périgueux cedex
Tél : 05 53 08 08 51 - jurihoche.fr

Suivant acte sous seing privé en date du 31 mars 2023, enregistré le 13 avril 2023 au SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT DE BORDEAUX, Dossier 2023 00012330, référence 3304P61 2023 A 02939, la SAS « GARAGE DU PASTIN » au capital de 100 000 euros, dont le siège social est situé 120 route de Grimard 33670 LA SAUVE, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 482 714 847, représentée par sa Présidente Mme Véronique LAMOTHE, a cédé à la SAS « PASTIN AUTOMOBILES » au capital de 3 000 euros, dont le siège social est situé 120 route de Grimard 33670 LA SAUVE, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 911 580 454, représentée par sa Présidente, Mme Aurélie FERREIRA, un fonds de commerce de « Mécanique, carrosserie, vente de véhicules neufs ou d'occasion. Vente de pièces détachées, location avec option d'achat et leasing de véhicules, location sans chauffeur de tous types de véhicules et de remorque » situé 120 route de Grimard 33670 LA SAUVE, moyennant le prix de 180 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1^{er} avril 2023 zéro heure. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, SELARL BONNAMY-VIZOSO & LEON 23 rue Jardel 33100 BORDEAUX.
L23EJ21048

REGIMES MATRIMONIAUX

Suivant acte d'aménagement de régime matrimonial reçu par Maître Delphine HUREL, Notaire à BORDEAUX (33000), 20 rue Ferrère, le 25 avril 2023,

Monsieur Philippe Emmanuel CHADON et Madame Valérie Marguerite Jeanne RIZZOTTO demeurant ensemble à BORDEAUX (33000) 143 Bis rue Croix de Seguey, mariés à la mairie de CENAC (33360) le 22 août 2015 sous le régime de la séparation de biens défini par les articles 1536 et suivants du Code civil contenant notamment société d'acquêts, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître André DUPLANTIER, notaire à CENON (33150), le 7 juillet 2015 ; usant de faculté qui leur est accordée par l'article 1397 du code civil, ont déclaré conjointement convenir, dans l'intérêt de leur famille, d'aménager leur régime matrimonial.

La motivation de ce changement partiel est la suivante :

Suppression de la société d'acquêts et par conséquence de son attribution intégrale au survivant afin de favoriser une transmission patrimoniale au profit de leurs enfants respectifs.

Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par l'exploit d'huissier, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le Notaire.
L23EJ20361

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thibault SUDRE, notaire associé à BORDEAUX (Gironde), 12 place des Quinconces, le 26 avril 2023,

Monsieur Michel Joseph HELIX, né à BAZAS (33430), le 18 mai 1952, et Madame Nelly Alice Colette BRUN, née à BAZAS, le 18 avril 1957, demeurant ensemble à BORDEAUX (33000), 37 rue de Laseppe. Mariés à BAZAS, le 20 août 1977, sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Pierre DARRIET, notaire à BAZAS, le 23 juillet 1977.

Ont aménagé pour l'avenir leur régime.

Ledit aménagement consistant en l'apport d'un bien propre par Madame à la communauté.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'office notarial des Quinconces susvisé, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Pour insertion conformément à l'article 1397 du code civil, le notaire.
L23EJ20417



NOTAIRES DU JEU DE PAUME

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Stéphanie PANTIN, Notaire à BORDEAUX, le 3 mai 2023 a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle contenant clause d'attribution intégrale au survivant.

Entre **Monsieur Guy André DU-CLOUX et Madame Valérie Georgette Paulette Simonne BOURREL**, demeurant ensemble à POMPIGNAC (Gironde) 39 ter route de la Poste, nés Monsieur à LILLE (59000) le 12 mai 1958 Madame à CHENNEVIERES-SUR-MARNE (94430) le 9 août 1960, mariés à la mairie de LA MADELEINE (54110) le 8 juillet 1981 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement régime matrimonial, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, et devront être notifiées par lettre recommandée ou par acte d'huissier de justice, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code Civil.

Pour avis.
Maître Stéphanie PANTIN
L23EJ20429



SELAS Jean-Charles BOUTONIE, Nicolas INGUERE et Nathalie FESTAL
Notaires Associés
1 rue Franklin
33000 BORDEAUX

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Nicolas INGUERE, notaire à BORDEAUX (33000), 1 rue Franklin, le 3 mai 2023, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la séparation de biens par

Monsieur YASAR Bayram, né à LORMONT (33307) le 21/07/1982 et **Madame CIBIK Tugba**, née à GAZIANTEP (TURQUIE) le 28/06/1990, son épouse, demeurant ensemble à CENON (33150), 30 bis rue Roger Salengro, initialement mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial, par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance compétent

Pour avis et mention, Me Nicolas INGUERE, notaire.
L23EJ20528



SELARL LNCA
M° Pierre-Jean LARBODIE,
NOTAIRE
1, Rue du Stade
33550 PUJOLS

Aux termes d'un acte reçu par Me Pierre-Jean LARBODIE, notaire à PUJOLS, le 3 mai 2023, Monsieur François Xavier Marie Jacques LEJEUNE, retraité, né à SEDAN (08200), le 26 février 1953 et Madame Marie-Aude Hélène DU FAY

DE CHOISINET, sans profession, née à PARIS 15 (75015), le 22 janvier 1960, demeurant ensemble à RUCH (33350), 1 lieudit Courteillac, mariés à la Mairie de VERSAILLES (78000), le 27 août 1983, initialement sous le régime de la séparation de biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me MACRON, notaire à VERSAILLES, le 27 août 1983, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec aménagement de l'attribution des biens au conjoint survivant.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Pierre-Jean LARBODIE, notaire à PUJOLS, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent. Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Pierre-Jean LARBODIE»
L23EJ20752

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Edouard BENTEJAC, notaire à BORDEAUX (Gironde), 23 avenue du Jeu de Paume et à PARIS (2^{ème} arrondissement), 32 rue Etienne Marcel, CRPCEN 33015, le 26 octobre 2022, a été conclu l'aménagement de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre :

Monsieur Edward Henry Charles D'ETAT, Gérant de Société, et **Madame Karine Joëlle STIMAMIGLIO-CORONIN -THIERRY**, sans profession, demeurant ensemble à GUJAN- MESTRAS (33470) 1 impasse Des Marées.

Monsieur est né à TALENCE (33400) le 9 mai 1972,

Madame est née à SAINT-MARTIN-D'HERES (38400) le 1^{er} mai 1971.

Mariés à la mairie de LE BOUSCAT (33110) le 6 juillet 1996 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion - Me Edouard BENTEJAC
L23EJ20904

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître LA-COSTE, Notaire à BORDEAUX (Gironde), 20, rue Ferrère (CRPCEN 33016), le 26 avril 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle, avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant, entre :

Monsieur Julien SIREYGEOL, Cadre de banque, et **Madame Marie-Françoise Anne JEFFREDO**, Cadre de banque, demeurant à FLOIRAC (33270), 6 clos de l'Ombrière,

Nés :
Monsieur à TALENCE (33400) le 3 mai 1973,

Madame à BESANCON (25000) le 6 juillet 1955.

Mariés à la mairie de SABRES (40630) le 3 juillet 2004 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître DE CUMOND, Notaire à RIBERAC le 15 mai 2004.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.


Pour insertion Le notaire.
L23EJ20925



ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

JOURNAL D'INFORMATIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES



SE CHARGENT DE VOS
APPELS D'OFFRES &
AVIS D'ENQUÊTE

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Marie-José BEUTON-STUTTER, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Patrice MEYNARD et Marie-José BEUTON-STUTTER, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial » dont le siège est à Souillac-Sur-Mer (Gironde) 16 bis, boulevard Alsace-Lorraine, CRPCEN 33105, le 5 mai 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant entre :

Monsieur Alain Gilbert François Maurice ABEREGG, retraité, et **Madame Danielle Françoise Louise ALVAREZ**, retraitée, demeurant ensemble à VENSAC (33590) 8 rue des Ecoles.

Monsieur est né à LIBOURNE (33500) le 2 mai 1946,

Madame est née à BORDEAUX (33000) le 1^{er} décembre 1950.

Mariés à la mairie de CENAC (33360) le 27 mars 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité franco-suisse.

Madame est de nationalité franco-suisse.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire,

L23EJ21045



Grégory SEPZ
Notaire
266 rue Judaïque
33000 BORDEAUX

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Grégory SEPZ, Notaire Associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée «N3B NOTAIRES», titulaire :

1) D'un Office notarial dont le siège est à BORDEAUX (33000) 266 rue Judaïque, avec un bureau permanent à PUGNAC (33710), 324 rue de l'Hôtel de Ville,

2) Et d'un Office notarial sis à LEGE CAP FERRET (33950), 23 route du Moulin, CRPCEN 33137, le 27 avril 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la communauté universelle entre :

Monsieur Jean-Claude REY, retraité, et **Madame Nicole Jeanne Marie BESSAQUET**, retraitée, demeurant ensemble à CUBNEZAIS (33620) 10 Le Canton .

Monsieur est né à VILLEGOUGE (33141) le 16 juin 1948,

Madame est née à DOEUIL-SUR-LE-MIGNON (17330) le 14 février 1951.

Mariés à la mairie de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON (17330) le 18 mars 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire,

L23EJ21073

RECTIFICATIFS



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

VASCONCELOS

Rectificatif de l'annonce parue sous le n°L22EJ12646 dans l'édition du 07/01/2023.

Il fallait lire : (lame pvc) au lieu de (lampe pvc).

L23EJ19779

Rectificatif à l'annonce parue le 28/04/2023, concernant la société ALTYM TRANSPORTS EXPRESS ET LOGISTIQUE, il y avait lieu de lire : Objet social : - Exploitation de voitures de tourisme avec chauffeur (VTC) - Location de voitures avec chauffeur - Achat revente véhicules neufs ou d'occasion import-export

L23EJ20446

Rectificatif à l'annonce parue le 10 mars 2023, relative à la constitution de la SARL : **SI BUREAUTIQUE AQUITAINE II** y a lieu de lire : constitution suivant acte SSP en date du 19 avril 2023.

L23EJ20710

Rectificatif à l'annonce publiée dans Les Echos Judiciaires Girondins du 28/04/2023 concernant MH33, Il fallait lire : 33MH au lieu de MH33

L23EJ20770

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 02 mai 2023)

SARL AG PARTENAIRES, 13 Rue du 11 Novembre 1918, 33720 Barsac, RCS BORDEAUX 751 820 507. Acquisition, détention, gestion et cessions de toutes participations dans toutes sociétés. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540804670

SARL PLOMBERIE GENIE CLIMATIQUE (P.G.C), 27 Avenue des Mondaults, 33270 Floirac, RCS BORDEAUX 794 696 138. Conseil, étude, installation, pose, réalisation de travaux d'entretien et de réparation de tout matériel de plomberie de climatisation de chauffage et sanitaire ainsi que de ventilation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 avril 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540804679

SARL FAGET, 10b Chemin du Lavoir, 33470 le Teich, RCS BORDEAUX 890 079 338. Pose d'équipement thermique et de climatisation ainsi que l'entretien. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 décembre 2022, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet

33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540804697

SARL O2 AQUITAINE CONSEIL, 36 Rue de la Tour de Gassies, 33520 Bruges, RCS BORDEAUX 849 988 282. Le conseil en pilotage d'entreprises, en marketing et en management, en stratégie et organisation d'entreprises, transition de management, le conseil en ressources humaines et recrutement dans tous domaines et par tous moyens ainsi qu'en formation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 25 mars 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540804687

EIRL GABRIELLE BOUNDOU, 785 Chemin de l'Estalot, 33240 Saint-André-de-Cubzac, RCS BORDEAUX 879 555 902. Non Communiquée. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540804691

(Jugement du 03 mai 2023)

CATALOT David, 21 Bourrassat, 33540 Sauveterre-de-Guyenne. Non Communiquée. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2022, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876522

SARL SUD OUEST ETUDE MONTAGE (SOEM), Avenue Ferdinand de Lesseps, 33610 Canéjan, RCS BORDEAUX 482 465 424. Vente, installation, entretien, fabrication de cheminées, industrielles et ventilation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 12 avril 2023, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876438

SARL OTORI, 210 Rue Mandron, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 520 129 024. Tous travaux de menuiserie et autres activités se rapportant à l'agencement et l'amélioration des bâtiments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 18 avril 2023, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876445

SARL AQUIGROUP, 4 Rue Georges Guynemer, 33290 Blanquefort, RCS BORDEAUX 537 734 865. Gestion, management, conseil financier, gestion de patrimoine, participation directe ou indirecte dans toutes opérations commerciales en rapport avec l'objet social. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 12 avril 2023, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déc-

larations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876451

SARL COUSINEY TRAITEMENTS, 33 Route de Grimard, 33670 Créon, RCS BORDEAUX 801 218 694. Traitements Anti termites des bois de charpentes isolation des combles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876456

SARL BORDEAUX MMA GYM, 35 Avenue Gustave Eiffel, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 803 739 705. Courts d'arts martiaux, éducation et entraînement physique et Coaching, organisation, gestion et encadrement d'activités sportives, gestion d'équipements sportifs, promotion et organisation de manifestations sportives, négoce d'articles de sport et de tous produits dérivés. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2023, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876459

SARL SABE EXPRESS, 2 Allée des Lilas, Appartement 128, 33600 Pessac, RCS BORDEAUX 820 952 992. Le transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicule avec conducteur à l'aide de véhicule n'exécédant pas 3,5 tonnes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 novembre 2022, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876475

SAS S.D.G (S.D.G), 1 Rue Alexandre li, 33210 Langon, RCS BORDEAUX 822 865 002. Non communiquée. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2023, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876478

SAS ZAC, Avenue de Bordeaux, Centre Commercial Super U, 33470 le Teich, RCS BORDEAUX 841 359 292. Pizzailo Khebab. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 septembre 2022, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876488

SAS BM CONSTRUCTION (BMC), 11 Rue Galin, 33100 Bordeaux, RCS BORDEAUX 849 901 285. Rénovation, construction, vente, promotion et acquisition. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 22 mars 2023, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876492

SARL MANGEZ-MOI, 2 Place Marcel Prévot, 33121 Carcans, RCS BORDEAUX 799 767 470, RM 799 767 470. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 septembre 2022, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876496

SARL POISSONNERIE LOU BARBOT, 36 Cours de la République, 33470 Gujan-Mestras, RCS BORDEAUX 883 722 894. Poissonnerie, commerce de demi-gros de poissons et produits de la mer. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 février 2023, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876504

SARL OLEAÏA, 51 Quai Lawton Bâtiment G4, 33300 Bordeaux, RCS BORDEAUX 894 238 211. Commerce de détail de produit de beauté; élaboration des produits en collaboration avec un sous-traitant. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 21 avril 2023, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876513

SAS YISELA SOLUTION, 3 Quai Numa Sensine, 33310 Lormont, RCS BORDEAUX 881 244 578. Non communiquée. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 22 mars 2023, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876516

SAS CHEZ NADIA, 43 Rue Saint-Jean, 33670 la Sauve, RCS BORDEAUX 913 370 748. Commerce de détail de fruits et légumes, de détail alimentaire et non alimentaire, commerce de détail de fleurs, sapins, plantes et accessoires, restauration traditionnelle et rapide sur place et à emporter, relais poste colis et bancaire; événementiel, vente sur événements et marchés, bar, vente de boissons de catégorie 1,3,4,5, point chaud, pâtisserie, dépôt de tabac. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 21 mars 2023, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876519

SARL SOCIETE BORDELAISE DE REPRODUCTION ET DIFFUSION (SBR), 6 Quai Sainte-Croix, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 340 746 668. Papeterie, tirages de plans, reprographie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 20 avril 2023, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876428

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 02 mai 2023)

SARL VIGNOBLES FALGUEYRET -LEGLISE, Terre Blanche, 33540 Castelviel, RCS BORDEAUX 752 618 504. Achat, vente de vins, produits Vitivinicoles, produits régionaux, produits dérivés, prestation de conseil Vitivinicole, achat revente de matériel Vitivinicole, travaux Vitivinicoles et accessoirement Oenotourisme et chambre d'hôtes. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 21 avril 2023 désignant mandataire judiciaire Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540804673

SAS ETHYPIK, 41 Rue Paul Berthelot, Bât C2 Appart 303, Résidence les Jardins de la Marjolaine, 33300 Bordeaux, RCS BORDEAUX 882 866 841. Conseil en recrutement pour les personnes en situation de fragilité via l'accompagnement, le conseil et la formation des candidats, leur mise en relation avec les entreprises de tout secteur d'activité. le conseil et l'accompagnement des entreprises quant à la recherche des candidats. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 2 janvier 2023 désignant administrateur Selarl Fhb 76 Cours Georges Clémenceau 33000 Bordeaux avec les pouvoirs: assistance, mandataire judiciaire Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540804694

SNC LE BISTROT DU PAVE, 106 Quai des Chartrons, 33300 Bordeaux, RCS BORDEAUX 848 211 652. L'activité de bar et brasserie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 26 avril 2023 désignant mandataire judiciaire SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540804684

(Jugement du 03 mai 2023)

SARL L'ORLEANS, 36 Allée d'Orléans, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 460 200 512. Café, brasserie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 10 mars 2023 désignant mandataire judiciaire SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876425

SCI FONCIERE TOURS BOUTEVILLE, 2 Cours de l'Intendance, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 490 710 043. Acquisition, prise à bail, exploitation par bail de tous biens immobiliers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 3 mai 2022 désignant administrateur SCP Cbf Associés 58 Rue Saint Genès 33000 Bordeaux mandataire judiciaire SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876441

SARL POWER DIFF, 32 Rue Genesta, 33200 Bordeaux, RCS BORDEAUX 525 044 590. Bureau d'études, expertises, apporteur d'affaire, agent, intermédiaire, courtier, conseil, consultant, assistance, étude, formation, tous services, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières, immobilières. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2023 désignant administrateur SELARL Arva Administrateurs Judiciaires Associés 6 Rue d'Enghien 33000 Bordeaux mandataire judiciaire SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876448

SARL ARNAUD SANDRA BARDIN AMBULANCES (ASB AMBULANCES), 65 Allée des Lettres Persanes, 33650 la Brède, RCS BORDEAUX 809 265 994. Exploitation d'une activité de transports sanitaires, ambulances, location de véhicules. Jugement prononçant l'ouver-

ture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 26 avril 2023 désignant mandataire judiciaire SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876462

SAS HBRI, 55 Rue Jean Briaud, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 810 528 000. Prestations de navette et de parking de véhicules sur terrain privé ou public, sans transport de personnes - prestations d'entretien et de nettoyage de véhicules. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 27 avril 2023 désignant administrateur SCP Cbf Associés 58 Rue Saint Genès 33000 Bordeaux mandataire judiciaire SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876465

SAS JI AIR B, 9 Avenue Lieutenant Princeteau, 33680 Lacanau, RCS BORDEAUX 820 270 551. Discothèque. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 16 mars 2023 désignant mandataire judiciaire SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876472

SAS PROX6NOV, 19 Avenue des Mondaults, 33270 Floirac, RCS BORDEAUX 825 192 982. Actions de formation qui entrent dans le champ d'application des dispositions à la formation professionnelle continue, de tous professionnels des secteurs publics et/ou privés, sanitaires et social. promotion de solutions innovantes en santé, E-santé, m-santé, dans le champ des nouvelles technologies et outils numériques. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 30 septembre 2022 désignant mandataire judiciaire SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876482

SAS DE TOURTEL, 1-11 Rue Blanqui, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 890 335 813. La promotion et la vente des produits de terroir de ses membres ou de produits issus de coopératives agricoles, artisans alimentaires et producteurs non membres ayant une activité de production agricole. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 30 mars 2023 désignant mandataire judiciaire SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876507

SARL SOMAFRAN, 10 Route Nationale, Centre Commercial Rive Droite-4, 33310 Lormont, RCS BORDEAUX 893 237 727. Commerce et services touchant le monde animal et ses dérivés. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 avril 2023 désignant mandataire judiciaire SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876510

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME INTERNET

(Jugement du 02 mai 2023)

SARL MADATRANS, 3 Chemin de Lespeau, 33370 Loupes, RCS BORDEAUX 491 341 541. Transport de marchandises avec des véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de PMA transport routier de marchandises de plus de 3,5 tonnes - location de véhicules industriels avec conducteur. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateur SCP Cbf Associés 58 Rue Saint Genès 33000 Bordeaux avec les pouvoirs : assistance, mandataire judiciaire Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540804676

CLÔTURE DE LA PROCÉDURE DE RÉTABLISSEMENT PROFESSIONNEL

(Jugement du 03 mai 2023)

ADEOSSI Ridouane, 7 Allée de la Manufacture, Appartement 82, 33140 Villenave-D'Ornon, RCS BORDEAUX 814 069 472. E-Commerce (Vente De Lunettes De Soleil). Jugement prononçant la clôture de la procédure de rétablissement professionnel.

13302540876499

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 03 mai 2023)

BENAMOR Benjamin, 22 Allée Pierre Ortal Lot 2, 33680 Lacanau, RCS BORDEAUX 349 554 949. Vente de Vêtements Prêt à Porter Et Accessoires (Sédentaire Et Ambulant). Jugement prononçant la

13302540876431

CONVERSION EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE DE LA PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(Jugement du 03 mai 2023)

SARL V G, 109 Quai Wilson, 33130 Bègles, RCS BORDEAUX 432 778 066. Maîtrise d'ouvrage prisé de participations dans toute entreprise toutes prestations liées à la construction. Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et le redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 août 2022 et désignant mandataire judiciaire SELARL Ekip 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876434

SARL CARDOIT MENUISERIES ET AGENCEMENTS - CMA, 19 Rue Eugène Chevreul, Zone Industrielle Magellan, 33600 Pessac, RCS BORDEAUX 811 072 214. Exploitation de toute entreprise de fabrication et de négoce de menuiserie bois, Pvc et aluminium, et notamment l'acquisition des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce de la société d'exploitation de l'Entreprise Cardoit (388 155 301 RCS Bordeaux. Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et le redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 17 juillet 2022 et désignant mandataire judiciaire SCP Silvestri-Baujot 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302540876468

REDRESSEMENTS/LIQUIDATIONS



CONSEIL NATIONAL
DES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES
& DES MANDATAIRES JUDICIAIRES

BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ

SELARL FIRMA
MANDATAIRE JUDICIAIRE
54 COURS GEORGES CLEMENCEAU
33081 BORDEAUX CEDEX

A VENDRE
FONDS DE COMMERCE

De : RESTAURATION RAPIDE

A : **BOULIAC** rue de la Gabarre CC Auchan

Local 130 m² environ + terrasse extérieure de 9 m² environ

Loyer mensuel : 12.778,79 € + loyer variable indexé sur CA

CA exercice 2021 : 184.100 €

Vous pouvez adresser toute demande par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus, ou par mail à : lauralafon@firma-aquitaine.com

Les offres pourront être déposées à l'Etude jusqu'au **vendredi 19/05/2023 à 12h**

Descriptif sur le site : <https://www.mj-so.com>

RECHERCHE DE REPRENEURS



SAS CHALOSSE TRANSPORT

Redressement Judiciaire du 10 mars 2023

Activité : Société installée dans les Landes (40) exerçant une activité de transport de personnes (n'excédant pas 9 personnes), notamment pour les départements (Landes, Pyrénées Atlantiques, Dordogne, Gironde) dans le cadre de marchés (4 ans) de transport scolaire individualisé d'élèves et étudiants en situation de handicap.

Chiffre d'Affaires 2022 : 943 K€ - **Salariés** : 52

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au :
31 mai 2023 à 12h

Dossier disponible à l'Etude sur demande écrite motivée, sous **références 11195** après signature d'un engagement de confidentialité et justification de la capacité technique, commerciale et financière du candidat à intervenir dans cette affaire. Les offres devront être conformes aux articles L.642-2 et suivants du Code du Commerce.

Les candidats sont invités à contacter par écrit :

SELARL APEX AJ - Espace Rive Gauche - 66 Allées Marines
64100 BAYONNE Courriel : etude@allart-aj.fr

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

REDRESSEMENTS/LIQUIDATIONS



BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ

SELARL PHILAE
MANDATAIRES JUDICIAIRES
123 AVENUE THIERS 33100 BORDEAUX

À VENDRE
FONDS DE COMMERCE
DE RESTAURATION RAPIDE
O'TACOS

Centre commercial rive droite
A LORMONT (33)

Bail tout commerce sur 10 ans
expirant le 06-02-2028

Surface 240 m² avec terrasse
extérieure de 20 places

Loyer HT 4.510 € - CA 2022 : 572.196 €



Offres à adresser SELARL PHILAE, 123 avenue Thiers à Bordeaux (33100)
Fax : 05 56 79 09 65 - email : contact@philaemj.fr
Réf : 7944

DESCRIPTIF ET PIÈCES SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

CRÉATEURS D'ENTREPRISES
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS

ABONNEZ-VOUS !

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

REVALORISATION DES ALLOCATIONS CHÔMAGE

Les allocations d'assurance chômage sont exceptionnellement revalorisées à compter du 1^{er} avril 2023. Le contrat de sécurisation professionnelle à proposer en cas de licenciement économique est prorogé jusqu'en décembre 2023.

Pour répondre au contexte inflationniste, les allocations d'assurance chômage sont exceptionnellement revalorisées de 1,9 % à compter du 1^{er} avril 2023. Cette revalorisation ne met pas en cause la revalorisation annuelle devant intervenir chaque 1^{er} juillet.

Le montant brut journalier de l'aide au retour à l'emploi (ARE) est composé d'une partie fixe qui est portée à 12,71 euros (contre 12,47 euros antérieurement) et d'une partie variable égale à 40,4 % du salaire journalier de référence (SJR).

Le salaire journalier de référence est lui-même revalorisé de 1,9 % pour les allocataires dont la dernière fin de contrat de travail date d'au moins six mois, soit avant le 1^{er} octobre 2022.

Le total de l'allocation ne peut pas être inférieur à 57 % du salaire journalier de référence.

L'allocation nette minimale est portée à 31 euros par jour (contre 30,42 euros antérieurement).

L'allocation versée aux demandeurs d'emploi qui suivent une action de formation (ARE-F) est égale au montant brut de l'ARE. Son montant minimum est porté à 22,19 euros (contre 21,78 euros antérieurement).

La dégressivité de l'allocation à compter du 183^e jour d'indemnisation s'applique lorsque le salaire de référence dépasse 156,70 euros (4 766 euros par mois contre 4 677 euros antérieurement). La dégressivité ne peut conduire à une allocation inférieure à

89,32 euros brut par jour (contre 87,65 euros antérieurement).

Le montant maximum de l'allocation reste plafonné à 75 % du salaire de référence.

PROLONGATION DU CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE

Le contrat de sécurisation professionnelle (CSP), prorogé une première fois jusqu'en mars 2023, est prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 (Communiqué Unédic du 30 mars 2023).

Les conditions d'indemnisation antérieures sont maintenues et ne sont notamment pas affectées par la modulation de la durée d'indemnisation en fonction de l'évolution du taux de chômage, instaurée depuis février 2023. L'indemnisation du salarié n'est ainsi pas affectée par le coefficient de 0,75 qui réduit de 25 % la durée d'indemnisation de droit commun.

Le contrat de sécurisation professionnelle doit être proposé à tous les salariés en CDI, licenciés pour raison économique dans une entreprise de moins de 1 000 salariés. Si le salarié l'accepte, le contrat de travail est rompu d'un commun accord.

Le CSP consiste en un suivi personnalisé du salarié par les services de Pôle emploi, avec des possibilités de formation plus intéressantes. Il est destiné à favoriser un retour plus rapide à l'emploi. La durée du CSP est de douze mois maximum.

Le salarié perçoit l'indemnité de licenciement de droit commun. Il ne perçoit pas l'indemnité compensatrice de préavis qui est versée par l'employeur à Pôle emploi. Durant le CSP, le salarié perçoit l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP), égale à 75 % de son salaire journalier de référence, plus avantageuse que l'allocation de retour à l'emploi (ARE). En tout état de cause, l'allocation doit être au moins égale à l'indemnisation qu'il aurait perçue sans CSP.

Référence
Décret 2023-228 du 30 mars 2023

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 397,17	1,0%	14,3%	21,5%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 635,61	0,9%	13,3%	19,1%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 323,09	0,3%	14,0%	22,6%	4 408,59	3 856,09	Europe
S&P 500	4 124,76	0,5%	7,4%	3,3%	4 179,76	3 808,10	USA
NASDAQ 100	13 212,88	1,2%	20,8%	8,4%	13 291,64	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 764,09	0,3%	4,2%	7,6%	8 014,31	7 335,40	Royaume-Uni
DAX 30	15 955,48	2,3%	14,6%	19,2%	15 961,02	14 069,26	Allemagne
SMI	11 546,04	2,8%	7,6%	0,9%	11 595,25	10 516,40	Suisse
NIKKEI	29 242,82	6,3%	12,1%	11,1%	29 242,82	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 357,67	0,9%	8,7%	11,8%	3 395,00	3 089,26	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AE LIS FARMA	14,05	-0,7%	3,8%	8,1%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	-25,7%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	3,46	-17,6%	-23,8%	53,1%	4,58	3,40	0,9%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	2,88	28,0%	153,1%	117,9%	2,93	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	65,00	0,0%	11,1%	-	66,50	54,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	494,00	4,2%	4,2%	4,7%	496,00	458,00	6,7%
EAUX DE ROYAN	90,00	15,4%	9,1%	-6,3%	91,00	76,50	7,1%
EUROPLASMA	0,39	-43,5%	-43,7%	-99,7%	2,38	0,32	-
FERMENTALG	0,99	-3,6%	-35,3%	-61,8%	1,66	0,81	-
GASCOGNE	4,07	-5,3%	-8,9%	10,3%	4,48	4,02	-
GPE BERKEM	4,70	-23,2%	-2,9%	-48,6%	7,12	4,70	1,3%
GPE PAROT (AUTO)	1,89	5,6%	-11,7%	-10,8%	2,21	1,79	-
HYDROGENE DE FRANCE	15,36	-10,3%	-26,5%	-46,6%	22,70	13,86	-
HUNYVERS	12,80	-0,8%	8,0%	6,8%	14,85	11,90	-
I.CERAM	8,50	-11,9%	-16,7%	-41,4%	13,95	7,75	-
I2S	6,25	-3,1%	2,5%	25,0%	6,45	5,85	1,1%
IMMERSION	3,18	-9,1%	24,2%	-45,9%	4,60	2,75	-
IMPLANET	0,17	-0,9%	1,9%	-28,7%	0,26	0,17	-
KLARSEN DATA	2,85	-3,7%	85,1%	0,7%	3,13	1,47	-
LECTRA	27,80	-22,2%	-21,0%	-18,8%	40,70	27,75	1,7%
LEGRAND	85,64	8,9%	14,5%	9,8%	89,52	75,22	2,2%
MULTIMICROCLOUD	0,19	-45,7%	-52,5%	-67,2%	0,44	0,19	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	0,0%	101,7%	14,0%	2,46	1,20	-
OENEO	14,05	8,1%	0,4%	-4,7%	15,50	12,85	2,1%
POUJOLAT	24,10	0,8%	-13,3%	13,4%	32,60	22,80	0,9%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	3,4%
UV GERMI	4,58	12,5%	38,8%	9,0%	4,91	3,40	-
VALBIOTIS	3,73	-5,1%	3,6%	-37,6%	4,44	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

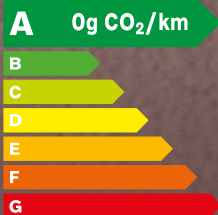
V O L V O

JE SUIS LE **NOUVEAU VOLVO EX90.**
JE SUIS LA SÉCURITÉ INCARNÉE.



Avec mes nouveaux systèmes de sécurité avancés, ma motorisation 100 % électrique efficiente et mon habitacle premium 7 places, j'ai l'ambition de faire basculer Volvo dans une toute nouvelle ère.

RCS B 407 511 658



Cycle mixte WLTP Volvo EX90 Recharge Twin Ultra :
Consommation (kWh/100km): 20.7 - 21.9 – CO₂ en phase de roulage (g/km): 0.

Modèle présenté avec options.

Valeurs données avec jantes de série, hors options et accessoires
qui peuvent varier selon la conduite et l'environnement.
Données en cours d'homologation.

[VOLVOCARS.FR](https://www.volvocars.fr)

Pensez à Covoiturer. #SeDéplacerMoinsPolluer



VOLVO SIPA AUTOMOBILES BORDEAUX

LORMONT - MÉRIGNAC